

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
Genève

Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

NEUVIÈME SESSION

Midrand (Afrique du Sud)
27 avril-11 mai 1996

Rapport et annexes



NATIONS UNIES
New York et Genève, 1997

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

*

* *

Pour le texte des recommandations, résolutions et décisions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, voir :

Première session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, vol. I, *Acte final et rapport* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 64.II.B.11), p. 20 à 75.

Deuxième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I et Corr.1 et 5 et Add.1 et 2, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), annexe I.A, p. 30 à 63.

Troisième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe I.A, p. 59 à 125.

Quatrième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, p. 6 à 45.

Cinquième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, p. 6 à 54.

Sixième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), première partie, sect. A, p. 8 à 45.

Septième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, septième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.II.D.1), première partie, sect. A, p. 6 à 29.

Huitième session. — *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, huitième session, Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.II.D.5), première partie, sect. A, p. 7 à 39.

TD/378/Rev.1

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.97.II.D.4

ISBN 92-1-212259-0

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Abréviations	v
Préface	1
Première partie. — Décisions prises par la Conférence	5
A. Déclaration et document final adoptés par la Conférence	5
Déclaration de Midrand	5
Un partenariat pour la croissance et le développement	7
B. Autre décision de la Conférence	24
Offre faite par la Thaïlande d'accueillir la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	24
C. Résolutions adoptées par la Conférence	24
172 (IX). Expression de gratitude au gouvernement et au peuple sud-africains ..	24
173 (IX). Pouvoirs des représentants à la neuvième session de la Conférence ...	25
Deuxième partie. — Exposés de position au sujet des décisions prises par la Conférence à sa 251^e séance plénière (séance de clôture), le 11 mai 1996	27
Troisième partie. — Résultats des travaux des organes de session et des réunions ministérielles	29
A. Rapport du Président du Comité plénier	29
B. Résultats des réunions ministérielles	29
	<i>Paragraphes</i>
Quatrième partie. — Questions d'organisation et de procédure	1-26 31
A. Ouverture de la Conférence (point 1 de l'ordre du jour)	1 31
B. Élection du président (point 2 de l'ordre du jour)	2 31
C. Rapport de la Réunion préalable de hauts fonctionnaires	3 31
D. Élection des vice-présidents et du rapporteur	4-6 31
E. Bureau de la Conférence	7-9 31
F. Adoption de l'ordre du jour (point 6 de l'ordre du jour)	10 32
G. Constitution d'organes de session (point 3 de l'ordre du jour)	11-14 32
H. Pouvoirs des représentants à la Conférence (point 5 de l'ordre du jour)	15-17 32
a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs	15-16 32
b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	17 33
I. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)	18-24 33
a) Examen périodique, par la Conférence, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ...	18-20 33
b) Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence	21 33
c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur de la Conférence	22 33
d) Examen du calendrier des réunions	23 33
e) Incidences financières des décisions de la Conférence	24 33
J. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale (point 10 de l'ordre du jour)	25 33
K. Clôture de la neuvième session de la Conférence	26 33

ANNEXES

I. Ordre du jour de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	35
II. Liste des orateurs qui ont fait des déclarations pendant le débat général (30 avril-3 mai 1996).....	36
III. Allocutions prononcées à la cérémonie inaugurale et autres déclarations liminaires	40
A. Allocutions prononcées à la cérémonie inaugurale, le 27 avril 1996	40
1. Allocution prononcée par Son Excellence M. Nelson Mandela, président de la République sud-africaine	40
2. Allocution de M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	41
B. Déclarations liminaires faites à la 241 ^e séance plénière, le 30 avril 1996	43
1. Allocution prononcée par M. Alec Erwin, ministre sud-africain du commerce et de l'industrie et président de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	43
2. Allocution prononcée le 30 avril 1996 par M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED	44
IV. Déclaration ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept	48
V. Déclaration de la Réunion ministérielle des pays les moins avancés	50
VI. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	52
VII. Participation	53
VIII. Liste des documents	55

ABRÉVIATIONS

ADPIC	aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AGCS	Accord général sur le commerce des services
APD	aide publique au développement
CCI	Centre du commerce international CNUCED/OMC
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
IED	investissement étranger direct
MIC	mesures concernant les investissements et liées au commerce
NPF	nation la plus favorisée
OMC	Organisation mondiale du commerce
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SGP	système généralisé de préférences
SGPC	Système global de préférences commerciales entre pays en développement

PRÉFACE

i) La neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue du 27 avril au 11 mai 1996, au Centre de conférence Gallagher Estate, à Midrand, dans la province de Gauteng (République sud-africaine), conformément aux résolutions 1995 (XIX) et 50/98 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 30 décembre 1964 et du 20 décembre 1995. Elle a été précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires, qui a eu lieu à Midrand le 26 avril 1996. Les représentants de 138 États membres de la CNUCED ont participé à la session.

ii) Le Conseil du commerce et du développement, exerçant les fonctions que lui avait confiées l'Assemblée générale par sa résolution 1995 (XIX), en particulier celles qui étaient visées au paragraphe 21 de cette résolution, a fait office de comité préparatoire de la neuvième session de la Conférence. Il a commencé ses travaux à sa septième réunion directive (de présession), tenue le 15 septembre 1994, lors de laquelle il a prié le Directeur chargé de la CNUCED d'engager des consultations informelles sur l'ordre du jour provisoire de la session et d'autres questions connexes.

iii) À la deuxième partie de sa quarante et unième session, le 31 mars 1995, le Conseil a approuvé la question de fond devant figurer à l'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Conférence (point 8), ainsi que les annotations concertées correspondantes (voir TD/365).

iv) À la première partie de sa quarante-deuxième session, le 18 septembre 1995, le Conseil a adopté la décision 430 (XLII) concernant les dates et le lieu de la neuvième session de la Conférence. Au paragraphe 3 de cette décision, il a prié le Secrétaire général de la CNUCED de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la Conférence.

v) Par sa résolution 50/98 du 20 décembre 1995, l'Assemblée générale a accepté avec reconnaissance l'offre généreuse du Gouvernement sud-africain d'accueillir la neuvième session de la Conférence, et a décidé de convoquer celle-ci à Midrand, dans la province de Gauteng (Afrique du Sud), du 27 avril au 11 mai 1996, étant entendu qu'elle serait précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires qui se tiendrait au même endroit le 26 avril 1996.

vi) Dans le cadre des préparatifs de la neuvième session de la Conférence, le Conseil a adopté le 15 décembre 1995, à sa dix-huitième session extraordinaire, les recommandations 431 (S-XVIII) concernant l'examen du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED.

vii) Par la suite, le Conseil a tenu sa douzième réunion directive (26 février-29 mars 1996) pour mettre en branle les préparatifs de fond de la neuvième session de la Conférence. À la 872^e séance plénière (séance d'ouverture), le 26 février 1996, il a constitué un comité plénier à composition non limitée et l'a chargé de se réunir en séances informelles, sous la direction du Président du Conseil, pour élaborer un texte de base de présession et examiner toute autre question relative à la préparation de la neuvième session de la Conférence. Le Comité plénier a rendu compte des résultats de ses travaux au Conseil lors de la 873^e séance plénière (séance de clôture), le 29 mars 1996. À cette séance, le Conseil a pris acte du texte de présession publié sous la cote TD/B/EX(12)/CRP.4/Rev.2 et a décidé de le faire publier, avec de légères modifications de forme ou rectifications, comme document officiel de la neuvième session de la Conférence devant servir de base aux négociations sur le point 8 de l'ordre du jour¹. Le Conseil a également approuvé l'ordre du jour provisoire annoté de la réunion préalable de hauts fonctionnaires, qui devait se tenir à Midrand le 26 avril 1996 [TD(IX)/PCM/Misc.1].

viii) À la même réunion, comme il est d'usage pour l'organisation de la Conférence, le Conseil était appelé à choisir le pays qui ouvrirait l'ordre alphabétique pour le placement des délégations à Midrand. C'est le nom de la Lettonie qui a été tiré au sort.

ix) Dans le cadre des préparatifs intergouvernementaux de la neuvième session de la Conférence, trois réunions régionales ont été organisées au niveau ministériel. Les documents finals ainsi que les dates et lieux de ces réunions étaient les suivants :

« Documents finals d'Amman », adoptés par la huitième Réunion ministérielle des pays asiatiques membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Amman (Jordanie) du 9 au 11 janvier 1996 [AS/MM/77(VIII)/1/Rev.1];

« Déclaration de Caracas », adoptée par la Réunion de coordination latino-américaine en vue de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Caracas (Venezuela) du 16 au 18 janvier 1996 [LA/MM/77(VIII)/1];

« Déclaration d'Addis-Abeba relative à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le com-

¹ Le texte de présession a, par la suite, été distribué sous le titre suivant : « Promotion de la croissance et d'un développement durable dans une économie internationale en voie de mondialisation et de libéralisation — Texte de présession » (TD/367).

merce et le développement », adoptée par la Réunion des ministres africains chargés du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales et du tourisme, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 14 au 16 février 1996 [AF/MM/77(VIII)/1].

x) Les documents finals de ces trois réunions régionales ont été pris en considération par le Conseil du commerce et du développement à sa douzième réunion directive, consacrée aux préparatifs de fond de la Conférence (voir le paragraphe vii ci-dessus), ainsi que par la huitième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Midrand le 28 avril 1996. Ils ont été officiellement portés à l'attention de la Conférence sous couvert d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/370).

xi) À sa huitième Réunion ministérielle, qui a eu lieu à Midrand le 28 avril 1996, le Groupe des Soixante-Dix-Sept a tenu deux séances officielles consacrées aux questions de procédure. Les ministres ont également tenu deux tables rondes informelles sur les thèmes suivants :

Les défis du développement dans le contexte de l'ordre du jour de la neuvième session de la Conférence;

Le rôle futur du Groupe des Soixante-Dix-Sept à la CNUCED.

À sa séance de clôture, la Réunion ministérielle a adopté la « Déclaration ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept », qui a été ultérieurement communiquée à la Conférence sous la cote TD/372².

xii) Les réunions intergouvernementales ci-après ont également contribué à la préparation de la neuvième session de la Conférence :

Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, tenue à New York du 25 septembre au 6 octobre 1995 (le rapport de cette réunion a été publié sous la cote TD/B/LDC/GR/8);

Séminaire international sur la coopération technique pour le commerce et le développement à l'heure de la mondialisation, tenu à Ascona (Suisse) les 23 et 24 novembre 1995 (le rapport du séminaire porte la cote UNCTAD IX/Misc.1 et Corr.1);

Séminaire sur l'environnement, la compétitivité et le commerce dans la perspective du développement, tenu à Helsinki (Finlande) les 18 et 19 janvier 1996 (pour le rapport, voir UNCTAD IX/Misc.2);

Conférence sur le développement de l'Asie de l'Est : leçons pour un nouvel environnement mondial, tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) le 29 février et le 1^{er} mars 1996 (pour le rapport, voir UNCTAD IX/Misc.3);

Table ronde internationale sur la promotion du secteur privé et le rôle de l'État, tenue à Bonn (Allemagne), du 6 au 9 février 1996 (rapport publié sous la cote UNCTAD IX/Misc.4).

Réunion d'experts sur l'établissement de réseaux entre acteurs économiques : partenariat technologique pour le renforcement des capacités et de la compétitivité, tenue à Helsinki (Finlande) du 10 au 12 avril 1996 (pour le rapport, voir UNCTAD IX/Misc.5);

Conférence sur le rôle des courants de capitaux dans le développement économique, tenue à Annandale-on-Hudson (États-Unis d'Amérique) du 7 au 9 mars 1996 (rapport publié sous la cote UNCTAD IX/Misc.6);

Séminaire interinstitutions sur la mondialisation et la libéralisation : incidences des relations économiques internationales sur la pauvreté, tenu à Genève (Suisse) du 15 au 17 avril 1996 (pour les projets de conclusions et de recommandations, voir UNCTAD IX/Misc.7).

xiii) Les documents ci-après, en rapport avec les travaux de fond de la neuvième session, ont été présentés à la Conférence³ :

Le développement à l'heure de la mondialisation et de la libéralisation — Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la neuvième session de la Conférence (TD/366/Rev.1);

« Lignes directrices concernant la position de base de l'Union européenne sur l'ordre du jour de la Conférence », distribué à la Conférence sous le couvert d'une note du secrétariat intitulée « Position de base de l'Union européenne sur la neuvième CNUCED » (TD/369).

xiv) Pendant la neuvième session de la Conférence, les ministres des pays les moins avancés se sont réunis à Midrand le 1^{er} mai 1996. À cette occasion, ils ont adopté un texte intitulé « Déclaration de la Réunion ministérielle des pays les moins avancés, tenue à Midrand (Afrique du Sud) le 1^{er} mai 1996 », qui a été communiqué à la Conférence (TD/373)⁴.

xv) Comme l'avait recommandé le Conseil à sa douzième réunion directive, des tables rondes ministérielles ont eu lieu tous les matins du 30 avril au 3 mai, sur les quatre thèmes suivants :

1. La mondialisation : développement, instabilité et marginalisation;
2. Le commerce international en tant qu'instrument de développement au lendemain du Cycle d'Uruguay;
3. Le développement des entreprises : stratégies nationales et appui international;
4. Les travaux futurs de la CNUCED conformément à son mandat; incidences institutionnelles.

xvi) Pendant la neuvième session, les réunions parallèles suivantes ont également été organisées :

Conférence Raúl Prebisch (29 avril 1996), donnée par M. Jagdish Bhagwati, professeur d'économie (chaire Arthur Lehman) et de sciences politiques, sur le thème : *La mondialisation de l'économie ou l'ère de la mondialisation : une chance, et non un danger*;

² Voir l'annexe IV.

³ Pour la liste complète des documents, voir l'annexe VII.

⁴ Voir l'annexe V.

Séminaire sur la stratégie de développement et la gestion de l'économie de marché (29 avril 1996), organisé par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (ONU);

Symposium exécutif sur l'efficacité commerciale (29 et 30 avril 1996);

Africa Connect : Doing business in Africa (du 2 au 4 mai 1996), réunion destinée à faire prendre conscience des possibilités de commerce et d'investissement en Afrique;

Séminaire de la CNUCED sur les investissements de capital-risque en Afrique (6 mai 1996);

Séminaire PNUE/CNUCED sur le commerce, l'environnement et le développement durable (7 mai 1996);

Colloque CNUCED/Banque mondiale sur l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale : problèmes et possibilités (7 mai 1996);

Exposés du secrétariat sur les activités de coopération technique de la CNUCED.

xvii) À la cérémonie inaugurale organisée par le gouvernement du pays hôte le 27 avril 1996, la Conférence a entendu des déclarations de M. Nelson Mandela, président de la République sud-africaine, et de M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU⁵.

xviii) La cérémonie inaugurale a été suivie de deux tables rondes de haut niveau. Ont participé à la Table ronde de chefs d'État :

S. M. le roi Hussein du Royaume hachémite de Jordanie;

M. Nelson Mandela, président de la République sud-africaine;

M. José-María Figueres, président du Costa Rica;

M. Benjamin Mkapa, président de la République-Unie de Tanzanie;

M. Jean-Pascal Delamuraz, président de la Confédération suisse.

Mme Kitty Pilgrim (CNN) a dirigé les débats.

La Table ronde de chefs de secrétariat d'institutions et organismes spécialisés a été présidée par M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU. Y ont participé les personnalités suivantes :

M. Michel Camdessus, directeur général du FMI;

M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED;

M. Renato Ruggiero, directeur général de l'OMC;

M. Sven Sandström, directeur général de la Banque mondiale;

M. James G. Speth, administrateur du PNUD.

Les cinq ministres suivants ont également participé à la Table ronde de chefs de secrétariat :

M. Fernando Naranjo Villalobos, ministre des affaires étrangères du Costa Rica;

M. Ali Abu Ragheb, ministre de l'industrie et du commerce de la Jordanie;

M. Dan Abodakpi, ministre adjoint du commerce et de l'industrie du Ghana;

M. Mohamed El-Alami, ministre du commerce extérieur du Maroc;

Mme Kari Nordheim-Larsen, ministre norvégien de la coopération pour le développement.

xix) Pendant le débat général (point 7 de l'ordre du jour), qui s'est déroulé en séance plénière du 30 avril au 3 mai 1996, 89 déclarations ont été faites par des représentants de haut niveau d'États membres de la CNUCED. En outre, 21 déclarations ont été prononcées par des représentants de groupements régionaux, d'organisations internationales et d'institutions spécialisées. Ont également exercé leur droit de réponse les représentants de la Grèce et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (appuyé par les États-Unis d'Amérique) en réponse à la déclaration de l'Iraq.

xx) Au cours de la session, des messages et des vœux ont été reçus des chefs d'État ou de gouvernement des pays suivants : Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana et Mongolie.

xxi) À sa 251^e séance plénière (séance de clôture), le 11 mai 1996, la Conférence a adopté le texte de la « Déclaration de Midrand » (TD/L.360), soumis par son président, ainsi que le document final de la neuvième session, intitulé « Un partenariat pour la croissance et le développement » (TD/L.359)⁶.

xxii) À la même séance, la Conférence a adopté par acclamation une résolution intitulée « Expression de gratitude au gouvernement et au peuple sud-africains » (TD/L.358)⁷.

⁵ La déclaration du Président Mandela a été distribuée à la Conférence sous la cote TD/L.351, et la déclaration du Secrétaire général de l'ONU sous la cote TD/L.345. Voir l'annexe III.A.

⁶ Voir la première partie du présent rapport, sect. A.

⁷ Ibid., sect. C, résolution 172 (IX).

PREMIÈRE PARTIE

DÉCISIONS PRISES PAR LA CONFÉRENCE

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
A. DÉCLARATION ET DOCUMENT FINAL ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE	5
Déclaration de Midrand	5
Un partenariat pour la croissance et le développement	7
B. AUTRE DÉCISION DE LA CONFÉRENCE	24
Offre faite par la Thaïlande d'accueillir la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	24
C. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE	24
172 (IX). Expression de gratitude au gouvernement et au peuple sud-africains	24
173 (IX). Pouvoirs des représentants à la neuvième session de la Conférence	25

A. — DÉCLARATION ET DOCUMENT FINAL ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE*

DÉCLARATION DE MIDRAND

Nous, États membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), réunis à Midrand (Afrique du Sud) pour la neuvième session de la Conférence, déclarons d'un commun accord ce qui suit :

La neuvième session de la Conférence s'est caractérisée par de franches évaluations du fonctionnement de la CNUCED au cours des tables rondes de chefs d'État, d'institutions multilatérales et de ministres. Cela a encouragé les États membres à construire une organisation plus efficace, capable de s'acquitter de son mandat dans un monde changeant.

En 1992, la Conférence, à sa huitième session, a proclamé *L'esprit de Carthagène*, un partenariat pour le développement, qui constituait une reconnaissance explicite de la nécessité d'une nouvelle approche de l'aide au développement. Quatre ans plus tard, il apparaît évident que de nouvelles initiatives vigoureuses s'imposent pour concrétiser cet esprit.

Depuis Carthagène, l'Organisation des Nations Unies a tenu d'importantes conférences mondiales sur de grands thèmes économiques et sociaux, qui ont mis en lumière les changements et les défis de l'économie mondiale et ont fait ressortir la nécessité d'une réforme du système des Nations Unies. En outre, la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a renforcé le système commercial fondé sur des règles et a encouragé le processus de libéralisation, en ouvrant de nouvelles perspectives de développement durable et de croissance.

La Conférence à sa neuvième session a réagi à ces changements et à ces défis en lançant d'importantes réformes destinées à donner un sens nouveau et concret au partenariat pour le développement.

Mondialisation

Les courants commerciaux et financiers, les flux d'information et le changement technologique continuent d'unifier nos économies. Cette interdépendance accrue est un encouragement puissant à la libéralisation de ces courants et de ces flux. Toutes les économies sont soumises à des pressions concurrentielles accrues, et les forces du marché jouent un rôle capital. Le système fon-

* Textes adoptés par la Conférence à sa 251^e séance plénière (séance de clôture), le 11 mai 1996.

dé sur des règles de l'OMC facilitera une intégration positive des pays dans le système commercial mondial pour peu que l'attachement à la réalisation de cet objectif soit renforcé.

Nous devons toutefois reconnaître que les pays s'insèrent dans ce système en partant de niveaux extrêmement différents. Il en résulte que les incidences de la mondialisation et de la libéralisation sont inégales. On enregistre des succès notables dans des pays en développement où des réformes intérieures ont accru le dynamisme du commerce international et de l'investissement. Demeurent cependant des problèmes d'accès aux marchés, aux capitaux et à la technologie, et de nombreux pays sont confrontés aux transformations institutionnelles nécessaires à une intégration constructive dans l'économie mondiale.

Les pays les moins avancés (PMA), en particulier ceux d'Afrique, et d'autres pays en développement continuent d'être freinés dans leurs efforts par la faiblesse de leurs capacités de production et ne parviennent pas à tirer profit du commerce. La marginalisation, intérieure et extérieure, de ces pays s'est aggravée. De trop nombreuses personnes continuent de vivre dans une extrême pauvreté. À l'approche d'un nouveau millénaire, c'est là une situation intolérable.

L'établissement d'un système commercial multilatéral qui soit mutuellement avantageux est dans l'intérêt de tous les pays. Il faut reconnaître que les répercussions varient selon les pays, et la solidarité est nécessaire afin que tous profitent d'un véritable partenariat pour le développement.

Partenariats

Le partenariat pour le développement doit reposer sur une définition claire des rôles, l'établissement d'objectifs communs et une action conjointe. D'un point de vue pratique, cela signifie :

- i) Un renforcement de la coopération intergouvernementale entre pays développés et pays en développement;
- ii) Une coopération accrue entre pays en développement, une attention particulière devant être accordée aux PMA;
- iii) Une coordination et une complémentarité plus efficaces des institutions multilatérales;
- iv) La mobilisation de ressources humaines et matérielles en faveur du développement par le dialogue et une action commune des gouvernements et de la société civile;
- v) Des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour parvenir à des taux de croissance supérieurs et à un plus grand développement.

Tâche de la CNUCED

Le mandat de la CNUCED, en tant que principal organisme s'occupant des questions commerciales et des aspects connexes du développement, conserve toute sa

validité. La CNUCED doit mettre à profit son avantage comparatif et offrir aux pays en développement un appui répondant à leurs besoins, de façon qu'ils puissent participer plus équitablement à l'économie mondiale.

Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED doivent éclairer les mutations de l'économie mondiale en ce qui concerne le commerce, l'investissement, la technologie, les services et le développement. Ces travaux doivent faciliter la formulation des grandes orientations dans les États membres s'efforçant de promouvoir le développement. Ils doivent conduire à un dialogue constructif entre ceux-ci en vue de tirer un meilleur parti du commerce, et répondre à la diversité et à l'évolution de leurs besoins en matière de développement à mesure qu'ils s'intègrent dans l'économie mondiale.

L'assistance pour la formulation des grandes orientations exige un appui et une coopération techniques appropriés pour donner des résultats concrets. Il est essentiel d'accorder une attention particulière à la mise en place de conditions d'ensemble favorables à un niveau directif et institutionnel pour les PMA.

En intensifiant la coopération technique, la CNUCED renforcera la collaboration et la coordination avec l'OMC et d'autres institutions multilatérales. Les pays en développement eux-mêmes contribuent de plus en plus à la coopération technique.

Les États membres ont également besoin d'un appui pour mettre en place des systèmes de gestion et d'administration transparents et fondés sur la responsabilité dans tous les secteurs de la société. Cela ne peut que favoriser le commerce et l'investissement.

Réforme institutionnelle de la CNUCED

La réforme générale de l'Organisation des Nations Unies vise à réorienter et revigorer la coopération internationale en faveur de la paix et du développement. La Conférence, à sa neuvième session, et le Secrétaire général de la CNUCED ont apporté une importante contribution à ce processus, en décidant de profonds changements. Ces changements vont dans le sens d'un recentrage des activités de la CNUCED, grâce à une rationalisation du mécanisme intergouvernemental, à une amélioration des modalités et de la qualité des apports techniques et professionnels, ainsi qu'à l'affinement et à l'intégration des méthodes de travail du secrétariat. Ces transformations doivent se traduire par des résultats qui répondent aux besoins et aux exigences des États membres.

Dans un monde en pleine évolution, toute organisation doit savoir actualiser son action pour qu'elle conserve sa validité. Cela exige une plus grande responsabilité, fondée sur l'évaluation, le réexamen et la transparence des activités. Le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED doit remplir ce rôle de surveillance.

Pour soutenir l'engagement politique des États membres en faveur du processus amorcé à la présente session et assurer sa mise en oeuvre, le Président de la Conférence à sa neuvième session devrait envisager de convo-

quer une réunion d'examen spéciale de haut niveau, deux ans avant la dixième session de la Conférence.

qu'un tel atelier se tienne en Afrique, continent où se trouvent la majorité des PMA.

Initiatives en matière de partenariat

Le Secrétaire général de la CNUCED organisera une réunion avec les acteurs du développement afin qu'ils lui donnent des avis sur les moyens de promouvoir la participation de la société civile à la CNUCED, de façon à instituer un partenariat durable pour le développement entre les acteurs non gouvernementaux et la CNUCED.

L'Afrique du Sud, en tant que pays assurant la présidence de la neuvième session de la Conférence, organisera, en consultation avec ses partenaires régionaux et le Secrétaire général de la CNUCED, un atelier sur le partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour la mobilisation de ressources en faveur du développement. L'accent sera mis sur l'intérêt de ce partenariat pour les PMA et sur la façon dont d'autres pays en développement peuvent collaborer avec ceux-ci. L'Afrique du Sud invitera les Groupes asiatique et latino-américain à faire part de leur expérience dans ce domaine. Il est bon

De l'Afrique du Sud à la Thaïlande

Jamais, dans l'histoire du monde, les destins des différents peuples n'ont été aussi étroitement liés. Cela doit conduire à une action solidaire pour venir à bout de la pauvreté. Comme on l'a dit à juste titre pendant cette session de la Conférence, personne ne fera à notre place ce que nous ne voulons pas faire nous-mêmes. Notre mission est de veiller à promouvoir et à défendre tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement qui fait partie intégrante des droits fondamentaux de l'homme.

Après s'être réunie en Afrique du Sud — pays qui a pris la voie de la régénération et de l'espoir —, la Conférence se retrouvera dans quatre ans en Thaïlande — pays où des avancées considérables ont été enregistrées. Lorsqu'en l'an 2000 nous considérerons le chemin parcouru dans l'intervalle, puissions-nous dire que notre solidarité a permis d'améliorer la vie des hommes.

UN PARTENARIAT POUR LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
I. PROMOTION DE LA CROISSANCE ET D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS UNE ÉCONOMIE INTERNATIONALE EN VOIE DE MONDIALISATION ET DE LIBÉRALISATION	1-82	8
A. Défis découlant de la mondialisation et de la libéralisation dans des pays connaissant des situations différentes	1-48	8
1. Mondialisation et développement	5-20	8
2. Commerce international des biens et des services et problèmes liés aux produits de base ..	21-34	10
3. Promotion de l'investissement et du développement des entreprises	35-48	12
B. Mesures et initiatives à prendre pour maximiser les effets positifs de la libéralisation et de la mondialisation sur le développement et réduire le plus possible les risques de marginalisation et d'instabilité	49-82	14
1. Mondialisation et développement	50-61	14
2. Commerce international des biens et des services et questions relatives aux produits de base	62-74	15
3. Promotion de l'investissement et du développement des entreprises	75-82	16
II. LA CONTRIBUTION DE LA CNUCED AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	83-99	17
A. Mondialisation et développement	86-87	17
B. Investissement, développement des entreprises et technologie	88-90	18
C. Commerce international des biens et des services, et questions liées aux produits de base	91	19
D. Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale	92-94	20
E. Coopération technique	95-99	20
III. LES TRAVAUX FUTURS DE LA CNUCED : INCIDENCES INSTITUTIONNELLES	100-120	21
A. La CNUCED dans un nouveau contexte institutionnel	100-104	21
B. Le mécanisme intergouvernemental	105-116	22
C. Participation d'acteurs non gouvernementaux aux activités de la CNUCED	117-119	24
D. Dixième session de la Conférence	120	24

I. — PROMOTION DE LA CROISSANCE ET D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS UNE ÉCONOMIE INTERNATIONALE EN VOIE DE MONDIALISATION ET DE LIBÉRALISATION

A. — Défis découlant de la mondialisation et de la libéralisation dans des pays connaissant des situations différentes

1. La mondialisation de la production et la libéralisation du commerce offrent des possibilités à tous les pays et permettent aux pays en développement de jouer un rôle plus actif dans l'économie mondiale. En même temps, ces processus ont accru la complexité et les défis inhérents à l'interdépendance, en augmentant les risques d'instabilité et de marginalisation. Les progrès technologiques, la mobilité accrue des facteurs de production et, dans certains cas, les accords commerciaux régionaux ont ouvert la perspective de gains sans précédent en matière de productivité et de création de richesses. Certains pays en développement en recueillent déjà les fruits. D'autres sont moins bien placés pour profiter de ces possibilités. Si les gouvernements créent les conditions nécessaires pour promouvoir un développement durable, la croissance économique et la stabilité, tout le monde devrait en principe y gagner. Un appui international efficace peut aider ceux qui risquent l'exclusion, en particulier les PMA et autres pays dont l'économie est structurellement faible, à faire face aux problèmes et à tirer parti des possibilités qui s'offrent.

2. La communauté internationale doit en particulier s'employer à intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale. Nombre d'entre eux, surtout ceux d'Afrique, risquent de rester à la traîne et d'être marginalisés dans le commerce mondial, dans le domaine des investissements et celui des produits de base et sur les marchés de capitaux. Des efforts intensifs incessants s'imposent pour aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à mettre à profit la libéralisation du commerce mondial.

3. Les avantages de la mondialisation et de la libéralisation ne pourront pleinement se matérialiser que si les femmes sont en mesure de participer effectivement au développement économique, social et politique. Ainsi qu'il ressort du Programme d'action adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, une attention insuffisante a été accordée à l'analyse des distinctions fondées sur le sexe dans l'élaboration des politiques et structures économiques. Les femmes jouent un rôle déterminant dans les mutations. Les politiques et les programmes doivent donc incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes pour contribuer à l'émancipation des femmes et assurer l'égalité entre hommes et femmes dans tous les secteurs de l'économie.

4. Le défi consiste, aux niveaux national et international, à créer les conditions voulues pour que les courants d'investissements et d'échanges dans le monde contribuent à combler les disparités économiques et sociales à l'intérieur des nations et entre elles. À cette

fin, la Conférence réaffirme la validité du partenariat pour le développement.

1. MONDIALISATION ET DÉVELOPPEMENT

5. Au cours des 50 années écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, la notion de développement a beaucoup évolué. D'abord étroitement axé sur la croissance économique et l'accumulation de capital, le développement est maintenant le plus souvent conçu comme une entreprise à dimensions multiples, une démarche centrée sur la population, équitable, dans laquelle le but ultime des politiques économiques et sociales doit être d'améliorer la condition humaine, de répondre aux besoins et de porter à son maximum le potentiel de tous les membres de la société. Pour être durable, le développement doit satisfaire aux nécessités du temps présent, sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre à leurs propres besoins.

6. La communauté internationale est confrontée à des disparités persistantes entre les nations et à l'intérieur des pays, à une aggravation de la pauvreté, aux problèmes de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme, à la montée du chômage et du sous-emploi ainsi qu'à la détérioration constante des écosystèmes dont dépend le bien-être de la population. La prise en considération des préoccupations écologiques et des impératifs du développement, et l'attention accrue portée à ces questions devraient cependant conduire à la satisfaction des besoins essentiels, à l'amélioration du niveau de vie de chacun, à une meilleure protection et une meilleure gestion des écosystèmes, ainsi qu'à un avenir plus sûr et plus prospère. Aucune nation ne peut atteindre seule ces objectifs. Leur réalisation passe par un partenariat mondial en faveur d'un développement durable, conformément aux décisions prises lors du Sommet de Rio et d'autres conférences internationales sur la question.

7. Une croissance largement répartie est une condition nécessaire pour la transformation économique, technologique et sociale des sociétés dans les pays en développement. Mais, pour que la croissance économique s'accélère, se généralise et soit autonome, il faut que la communauté internationale encourage une coopération reposant sur des conceptions largement partagées des problèmes de développement. La démocratie, ainsi qu'une gestion des affaires publiques et une administration transparentes et responsables de tous les secteurs de la société sont les fondements indispensables d'un développement social durable, centré sur la population. Pour faire en sorte que le cadre politique appuie les objectifs du développement social — qui, avec la croissance économique et la protection de l'environnement, est une des composantes d'un développement durable —, il est essentiel de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement, qui fait partie intégrante des droits fondamentaux de la personne. À cet égard, les importants principes et programmes d'action issus des conférences mondiales de l'ONU sur l'environnement, les droits de l'homme, la population, le développement social et les femmes fournissent des orientations concernant les mesures à prendre.

8. La participation de divers acteurs non gouvernementaux — la société civile — s'avère nécessaire pour relever de manière appropriée le défi que constitue le développement durable. Les entreprises (grandes et petites, nationales et transnationales), les investisseurs privés, les organisations non gouvernementales, les universités et les centres de recherche ont tous un rôle à jouer dans les efforts visant à encourager un développement durable, rôle qui est celui que l'on attendait traditionnellement de l'État. Dans la plupart des pays, les gouvernements continuent d'assumer une fonction essentielle dans un certain nombre de domaines : fourniture de l'infrastructure de base, mise en place du cadre directif voulu, mesures visant à stimuler le développement des entreprises, encouragement ou exécution — le cas échéant — des fonctions qui, pour des raisons d'échelle ou du fait de facteurs externes, ne peuvent pas être laissées uniquement à l'initiative du secteur privé.

9. Une croissance économique durable nécessite la création d'un environnement favorable au secteur privé des entreprises. Pour mettre en place un tel environnement, les pays doivent veiller au bon fonctionnement des marchés intérieurs, ménager un accès suffisant aux marchés internationaux et créer les meilleures conditions possibles pour la compétitivité de leurs entreprises, en particulier les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises qui caractérisent les pays en développement. D'autres conditions sont également nécessaires : des politiques macro-économiques rationnelles, l'encouragement de l'esprit d'entreprise et de la concurrence, des efforts visant à promouvoir l'épargne intérieure et à attirer les capitaux, la technologie et le savoir-faire étrangers, ainsi que la mobilisation des capacités nationales en vue du développement durable.

10. Les accords économiques régionaux se sont rapidement étendus à de nouveaux pays et à de nouveaux domaines, et ont continué à s'élargir après la conclusion heureuse du Cycle d'Uruguay. Dans bien des cas, ils peuvent compléter l'action multilatérale et aller plus loin. Ces accords devraient être tournés vers l'extérieur et être compatibles avec les règles commerciales multilatérales.

11. Les réformes placées sous le signe de l'ouverture qui ont été adoptées par de nombreux pays en développement leur permettent de prendre une part plus active au commerce mondial. La croissance de ces pays dépend de plus en plus des échanges internationaux et des apports de capitaux privés, compléments de l'épargne intérieure et d'autres courants financiers extérieurs. La transparence et la prévisibilité des marchés de tous les pays, ainsi que le rôle des pays développés dans l'établissement de conditions économiques stables et propices au développement, revêtent à cet égard une grande importance.

12. La technologie est un facteur essentiel pour permettre aux pays en développement de participer au commerce mondial et pour parvenir à un développement durable. Les possibilités de progrès technologiques des pays en développement dépendent, entre autres choses, de l'offre de techniques — notamment de techniques de pointe — à des conditions commerciales rationnelles, de

l'existence d'un environnement favorable et de la mise en valeur de leurs ressources humaines.

13. La mondialisation et la libéralisation rendent tous les pays plus sensibles à la conjoncture extérieure, en accélérant la transmission des impulsions positives, mais aussi des ondes de choc. D'où une interaction croissante des politiques nationales et internationales. Ces phénomènes peuvent atténuer certaines difficultés liées aux obstacles au commerce et à l'investissement, mais risquent de créer des problèmes nouveaux. La coopération et le partenariat à l'échelle internationale sont donc appelés à jouer un rôle essentiel.

14. Une pleine et réelle participation au commerce, à l'investissement et à la production au niveau international nécessite la mise en place de capacités, une amélioration de la transparence, de la stabilité et de la certitude dans l'environnement économique intérieur, et des moyens d'accéder aux marchés. Pour de nombreux pays en développement, il s'agit donc de créer et d'élargir les capacités et l'infrastructure nécessaires pour approvisionner efficacement en biens et en services des marchés en voie de mondialisation.

15. Dans de nombreux pays en développement, en particulier ceux d'Afrique et les PMA, la diversification des produits et des marchés passe par l'investissement, la mise en valeur des ressources humaines, l'acquisition de capacités technologiques et de compétences ainsi qu'une infrastructure d'appui pour porter la production et l'efficacité au niveau des exigences rigoureuses des marchés mondiaux en matière de qualité, de coût et de livraison. L'assistance internationale, l'élargissement de l'accès aux marchés, le financement du développement, l'investissement et la coopération technique peuvent contribuer de façon décisive à étayer les efforts nationaux visant à créer les conditions nécessaires à la croissance économique et à un développement durable, y compris l'exécution de programmes d'ajustement structurel.

16. Les pays à faible revenu lourdement endettés, dont beaucoup sont des PMA, restent aux prises avec un service de la dette très élevé. Celui-ci est un des éléments qui ont entravé leurs efforts de développement. Des mesures visant à réduire le fardeau de la dette peuvent influencer de manière positive sur les perspectives de développement, y compris le climat intérieur en matière d'investissement, à condition d'être accompagnées d'efforts rationnels de réforme macro-économique et structurelle.

17. L'absence d'accès territorial à la mer, à quoi s'ajoutent l'éloignement et l'isolement vis-à-vis des marchés mondiaux, impose de lourdes contraintes aux efforts de développement socio-économique global des pays en développement sans littoral. De même, les pays en développement insulaires, notamment ceux qui sont petits et isolés, subissent également d'autres contraintes sur le plan des résultats du secteur extérieur de l'économie, en raison de facteurs tels que de faibles dotations en ressources, un environnement fragile, le manque de ressources humaines et des catastrophes naturelles répétées.

18. Des mesures destinées à créer des capacités, y compris l'accès à l'information et aux techniques, ainsi

que les incidences des technologies de l'information sur le commerce, l'efficacité commerciale et l'instauration d'un climat propice au développement des petites et moyennes entreprises et des micro-entreprises, renforceront l'aptitude des pays en développement à profiter pleinement des possibilités commerciales, notamment celles qui découlent du Cycle d'Uruguay.

19. Les entreprises du secteur non structuré doivent être considérées comme faisant partie intégrante du monde des entreprises qui contribue au processus de développement. Elles constituent une source de nouveaux entrepreneurs et, employant une main-d'œuvre abondante, peuvent offrir des rémunérations et des emplois indépendants à une partie importante de la population dans de nombreux pays. Elles ne disposent généralement pas de l'infrastructure et des services d'appui dont bénéficie couramment le secteur structuré.

20. Dans un nouveau contexte où la plupart des pays en développement appliquent des stratégies de croissance axées sur le marché, une coopération économique plus intense entre pays en développement est un des moyens pour ces pays d'accroître leurs capacités de production, de faire des économies d'échelle et de devenir compétitifs sur les marchés internationaux, réalisant ainsi leur intégration dans l'économie mondiale. Concernant la coopération économique entre pays en développement, certains accords régionaux de coopération ont évolué au point que le commerce et d'autres activités économiques entre pays membres contribuent grandement à la croissance de leur économie dans le cadre d'un développement durable. Par ailleurs, vu la diversité croissante des résultats obtenus par les pays du tiers monde en matière de développement, certains pays ont atteint un stade de développement où ils peuvent partager leur expérience en la matière et coopérer avec d'autres pays en développement, notamment dans des domaines tels que l'intégration du secteur des entreprises dans les processus de coopération entre pays en développement, les nouveaux modes de coopération monétaire et financière et le renforcement de la coopération multisectorielle dans l'infrastructure commerciale, l'investissement et la production. La coopération économique régionale peut jouer un rôle majeur en encourageant la diversification de la production et des marchés, la mise en place de réseaux adéquats d'infrastructures et une répartition efficace des ressources.

2. COMMERCE INTERNATIONAL DES BIENS ET DES SERVICES ET PROBLÈMES LIÉS AUX PRODUITS DE BASE

21. Avec la mondialisation et la libéralisation, le commerce international peut mieux que jamais devenir un moteur de la croissance et un mécanisme important pour l'intégration des pays dans l'économie mondiale. Bon nombre de pays en développement ont su profiter des possibilités qui s'offrent à eux et ont vu leur économie progresser rapidement. Certains ne sont cependant pas en mesure d'exploiter les nouveaux débouchés commerciaux. Il est donc réellement à craindre que ces pays, surtout les moins avancés et ceux dont l'économie est structurellement faible, ne souffrent d'une marginalisation accrue. On s'accorde cependant à penser que

l'intégration et une plus grande participation de ces pays et d'autres nations en développement, ainsi que des pays en transition, à l'économie mondiale contribueraient beaucoup à l'essor des échanges internationaux et, partant, aideraient à atteindre l'objectif global d'une croissance économique mondiale compatible avec un développement durable.

22. L'achèvement des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay a marqué un grand pas de la communauté internationale vers l'expansion du système commercial international fondé sur des règles, une libéralisation grandissante du commerce international et la création d'un environnement commercial plus sûr. Le Cycle d'Uruguay a favorisé et consolidé le processus de libéralisation du commerce, en améliorant l'accès aux marchés et en instituant des disciplines plus rigoureuses quant aux mesures commerciales. Il a fixé un système d'obligations commerciales multilatérales soumis à un système commun de règlement des différends qui placera la plupart des pays à peu près sur le même pied en matière d'obligations multilatérales dans un délai relativement bref. Il a traité de questions essentielles dans le domaine des textiles et des vêtements, de l'agriculture, des subventions et des sauvegardes. Il a englobé des domaines nouveaux tels que les normes de protection de la propriété intellectuelle et les services. La plupart des accords commerciaux multilatéraux renferment leur propre programme de travail concernant l'examen, la révision éventuelle et la négociation d'engagements futurs.

23. Il a été reconnu qu'au cours du programme de réforme qui aboutira à une libéralisation accrue du commerce dans le secteur de l'agriculture, les pays les moins avancés et les pays importateurs de produits alimentaires risquaient de pâtir d'une insuffisance de l'offre de denrées de base provenant de sources extérieures à des conditions raisonnables et de connaître des difficultés passagères pour financer un volume normal d'importations commerciales de produits alimentaires de base. Il est également tenu compte de la situation critique des PMA et de la nécessité d'assurer leur participation effective au système commercial mondial.

24. Les tâches que la mondialisation et la libéralisation imposent aux pays en développement et aux pays en transition ne se limitent pas à la mise en œuvre de réformes de la politique intérieure, à la détermination et à l'exploitation des perspectives commerciales créées par le Cycle d'Uruguay et à la recherche des politiques qui leur permettraient d'en tirer un maximum de gains. Il s'agit aussi de déterminer, dans l'optique du développement, où une action multilatérale future s'impose pour élargir ces perspectives. Dans ce sens, la poursuite du programme de travail futur inclus dans les divers Accords du Cycle d'Uruguay et les grands thèmes nouveaux en train d'apparaître doivent bénéficier de l'attention requise. Il faudrait à cet égard tenir dûment compte des intérêts des pays en développement.

25. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) a créé des possibilités d'expansion du commerce des services. À cet égard, les pays en développement sont confrontés à une autre tâche majeure, qui est de renforcer leurs capacités intérieures en matière de ser-

vices pour tirer pleinement parti de l'application de l'AGCS. Étant donné le rôle important que joue le commerce des services en contribuant à faciliter le développement économique, les pays en développement s'efforceront de libéraliser davantage le secteur des services lorsque c'est dans leur intérêt.

26. Le Cycle d'Uruguay a assujéti pour la première fois le secteur agricole à des règles et disciplines multilatérales, transformé toute une gamme d'obstacles non tarifaires en droits de douane transparents et consolidés, institué des engagements d'accès élargi et assuré aux marchés et mis en place des règles limitant le soutien interne et les subventions à l'exportation. Bien qu'elle puisse comporter des effets négatifs pour les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires pendant une période de transition, l'application totale et effective des résultats du Cycle d'Uruguay dans les délais prévus garantira un maximum d'avantages. Il reste de nombreux problèmes dans ce secteur, avec des répercussions sur le commerce des produits agricoles et sur un développement durable de l'agriculture. Les négociations visant à poursuivre le processus de réforme se dérouleront à l'OMC conformément à l'Accord sur l'agriculture.

27. La valeur du système généralisé de préférences (SGP), en tant qu'instrument d'expansion du commerce, est reconnue. Les réductions tarifaires sur une base NPF convenues lors du Cycle d'Uruguay ont entraîné un effritement des marges de préférence. Au lendemain du Cycle d'Uruguay, il apparaît possible de conserver au SGP son rôle d'instrument de politique commerciale visant à favoriser l'industrialisation des pays en développement ainsi que leur intégration dans le système commercial mondial. Certains pays donneurs de préférences ont déjà pris des dispositions en ce sens en révisant leur schéma de façon à assurer une meilleure répartition et une meilleure utilisation des avantages du SGP entre les bénéficiaires. Ceux-ci craignent que, si l'on élargit le SGP en subordonnant l'admissibilité à des considérations non commerciales, on n'en affaiblisse les principes initiaux, à savoir la non-discrimination, l'universalité, le partage des charges et la non-réciprocité.

28. La mondialisation a, dans bien des cas, fait ressortir les différences entre les régimes réglementaires applicables à divers domaines. D'aucuns voudraient étendre le champ des discussions commerciales internationales à de nouveaux domaines.

29. La politique de la concurrence est un nouveau domaine important. On se rend de mieux en mieux compte que les pratiques anticoncurrentielles peuvent nuire aux débouchés découlant des concessions et obligations commerciales. Les pays développés comme les pays en développement se doivent d'adopter des politiques nationales efficaces dans ce secteur. La question peut en même temps être examinée à l'échelle internationale. L'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) souligne expressément que la politique de concurrence et la politique d'investissement sont étroitement liées et doivent donc être examinées parallèlement. Les travaux de la CNUCED sur les pratiques commerciales restrictives sont à cet égard fort utiles. L'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales est le seul instrument multilaté-

ral mettant en lumière l'importance des principes de la concurrence.

30. L'intégration du commerce, de l'environnement et du développement est une question particulièrement importante. On craint à cet égard que les politiques et les mesures relatives à l'environnement ne soient utilisées à des fins protectionnistes. En adoptant dans ce domaine des mesures qui peuvent avoir des incidences commerciales, il convient de veiller notamment à ce qu'elles soient transparentes et accordent l'attention voulue à la situation et aux besoins particuliers des pays en développement. Les principes pertinents comprennent ceux qui figurent dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et dans l'Action 21.

31. L'absence de services efficaces et transparents liés au commerce, tels que douanes, transports, banques et assurances, télécommunications ou information commerciale, freine considérablement l'intégration des pays en développement et de certains pays en transition dans le commerce international et représente à la fois un formidable risque d'exclusion et un défi par rapport à l'économie mondiale en gestation. L'adoption par toutes les parties concernées de mesures visant à réduire les obstacles à la participation au commerce international auxquels se heurtent les chefs d'entreprise, y compris les entreprises du secteur informel, les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises des pays en développement, tout particulièrement des pays les moins avancés, pourrait contribuer à accroître l'emploi et à étendre les avantages de la mondialisation et de la libéralisation à l'ensemble de la société. Un meilleur accès de ces entités à la formation, au financement et aux services de commercialisation et d'information peut être un facteur décisif de succès.

32. La production et le commerce des produits de base assurent la subsistance de centaines de millions d'agriculteurs et de mineurs généralement pauvres dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et autres pays dont l'économie est structurellement faible. Les pays en développement lourdement tributaires des exportations de produits de base se heurtent à des difficultés particulières pour faire du commerce le moteur de leur croissance économique dans le cadre d'un développement durable. Le fait est dû, d'une part, à l'instabilité et à la baisse des prix réels de nombre de ces produits ainsi que de leur commerce international et, d'autre part, aux problèmes rencontrés pour diversifier horizontalement et verticalement ce secteur, notamment au manque d'investissements étrangers directs et aux difficultés de certains pays pour mettre en œuvre des politiques d'économie de marché et des stratégies de développement. Des systèmes de commercialisation efficaces — services appropriés de contrôle de la qualité, information sur les prix du marché, adoption de lois et règlements nationaux et mise en place de structures institutionnelles permettant de réduire les risques de contrepartie, ainsi que d'améliorer l'accès au crédit et aux mécanismes de gestion des risques — peuvent jouer un rôle décisif en aidant les producteurs, en particulier les petits producteurs, à mieux exploiter les avantages offerts par le commerce. Il est également très important que les conditions extérieures soient favorables.

33. Beaucoup de pays tributaires des produits de base ont essayé de diversifier leur secteur primaire, et

certains ont réussi à accroître leur productivité et à diversifier leur économie. Ces dernières années, de nombreux pays d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine qui ont suivi une sage politique économique ont réussi à accroître et à diversifier à la fois leurs exportations traditionnelles de produits de base et la structure de leurs exportations. D'autres pays en développement, en particulier les pays à faible revenu, n'ont en revanche guère progressé dans la diversification de leurs exportations et ont connu une relative stagnation dans le secteur primaire et dans d'autres branches de l'économie. À cet égard, les efforts déployés par certains pays pour éliminer les cultures illicites de plantes servant à la fabrication de stupéfiants méritent d'être salués. Les difficultés de financement, dues à une piètre réputation de solvabilité et aux problèmes rencontrés pour attirer des investissements étrangers directs, peuvent entraver la diversification dans quelques pays. L'une des leçons principales à tirer de ces tendances contrastées en matière de développement est qu'il est important pour les producteurs et les exportateurs de réagir avec rapidité et souplesse pour exploiter les débouchés et les créneaux commerciaux nouveaux. À cet égard, il apparaît essentiel de se doter des services à l'exportation, des compétences et des structures institutionnelles requises pour s'adapter aux exigences des exportations non traditionnelles, qui diffèrent sensiblement de celles des exportations traditionnelles de produits de base, les méthodes de commercialisation n'étant généralement pas les mêmes. Dans ce nouvel environnement de marché, il faut adopter des approches novatrices pour aider les producteurs dans les pays en développement tributaires des produits de base à gérer leurs risques de manière efficace.

34. Un autre facteur important touchant le secteur des produits de base a été l'apparition, à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de préoccupations concernant les liens entre croissance économique et environnement, en raison des incidences que les activités de production de produits primaires comme les activités de production industrielle ont sur les ressources naturelles. Il sera plus difficile de changer les modes de production et de consommation pour les adapter à une exploitation durable des ressources naturelles si les coûts et les avantages environnementaux ne sont pas pris en compte dans les prix des produits, ou si l'adoption de méthodes de production plus écologiques n'est pas facilitée par des approches fondées sur les mécanismes du marché. Des pays en développement craignent que l'imposition de conditions d'ordre écologique dans le secteur primaire ne soit un fardeau de plus pour les producteurs de produits primaires et ne détourne des ressources des programmes normalement consacrés au développement.

3. PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

35. La mondialisation et la libéralisation, stimulées par le progrès technique, l'intensification de la concurrence et la convergence des structures de la demande, façonnent l'évolution économique et sociale dans le monde entier. Dans le nouvel environnement, des investissements réguliers dans les secteurs productifs, la maîtrise de la technologie et un secteur d'entreprises dyna-

mique et compétitif sont la condition d'un progrès économique durable. L'expérience atteste également le rôle essentiel que joue l'État en offrant des conditions macro-économiques stables et une infrastructure économique, sociale et juridique solide, avec le respect des droits de propriété et de la primauté du droit. De fait, l'importance économique de l'entreprise, en tant qu'un des principaux moteurs de la croissance et du développement, est désormais universellement reconnue : l'entreprise est l'unité économique qui organise la production, crée des emplois, améliore les compétences, assimile et encourage le changement technologique pour le mettre au service de la production, et investit pour l'avenir. Par ces fonctions, les entreprises contribuent également à la réalisation d'objectifs sociaux et économiques plus larges, comme la réduction de la pauvreté et l'accélération de l'ajustement structurel. La mondialisation et la libéralisation entraînant aussi une mondialisation de la concurrence, on s'accorde de plus en plus à penser que les politiques de développement, aux niveaux national et international, doivent expressément viser à promouvoir des entreprises viables et compétitives sur les marchés internationaux, ainsi qu'une « culture d'entreprise ». Dans ce contexte, la nécessité particulière d'encourager le développement et l'expansion des petites et moyennes entreprises apparaît également capitale.

36. Les investissements étrangers directs (IED) peuvent jouer un rôle capital dans la croissance économique et le développement. Leur importance pour le développement s'est considérablement accrue ces dernières années. Ces investissements sont désormais considérés comme un instrument qui permet d'intégrer, au niveau de la production, les économies nationales dans la nouvelle économie mondialisée grâce à tout un ensemble d'apports — capitaux, technologie, capacités et compétences de gestion, accès aux marchés étrangers. Les IED stimulent également le renforcement des capacités technologiques pour la production, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans une économie nationale élargie en favorisant des effets d'entraînement en amont et en aval.

37. L'investissement productif privé, national et étranger, repose sur la confiance des investisseurs. L'expérience a montré que les investissements étrangers directs étaient encouragés par diverses politiques et conditions propices au développement économique. Pour attirer ces investissements, il est essentiel que les pays d'accueil soient dotés d'un cadre juridique stable, favorable, efficace et transparent. La protection de la propriété intellectuelle est un élément essentiel d'un environnement propice à la création et au transfert international de technologie. Les accords qui contribuent à valoriser l'investissement et garantissent que tous les investisseurs seront traités équitablement encouragent également les investissements.

38. La mondialisation de l'investissement est devenue un facteur dynamique des stratégies de production et du commerce mondial, et les programmes de privatisation qui ont été exécutés dans certains pays sont un important instrument d'appui au développement économique.

39. La privatisation, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, est particulière-

ment importante, car, dans des conditions appropriées, elle peut créer de nouvelles entreprises, réduire les déficits publics et contribuer à accroître les flux d'investissement. Il conviendrait de tenir dûment compte des aspects sociaux de la privatisation, et des politiques et mesures nécessaires, en vue d'atténuer les conséquences sociales négatives de la privatisation.

40. On a observé très peu d'investissements extérieurs dans les pays les moins avancés, en particulier en Afrique où il conviendrait sans doute de promouvoir davantage les débouchés existants. Des investissements étrangers directs et des transferts de technologie positifs peuvent découler d'une participation active des pays industrialisés aux efforts visant à aider les pays les moins avancés, notamment en Afrique, à acquérir des capacités technologiques et à les étoffer en recourant à l'octroi de licences de technologie et à des avis d'experts.

41. Un renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale entre pays en développement peut beaucoup contribuer à rendre ces pays plus attrayants pour les investisseurs étrangers. Une autre tendance importante est qu'un certain nombre de pays, dans toutes les régions, ont mis en place, ou s'emploient à mettre en place, les éléments d'un cadre régional et, dans certains domaines, interrégional pour les investissements étrangers directs. Il n'existe aucun cadre global, multilatéral, couvrant une grande majorité de pays. L'opportunité, la nature, l'objet et l'ampleur d'un tel cadre multilatéral, en particulier pour ce qui est de ses aspects liés au développement, font l'objet d'analyses et de discussions de plus en plus nombreuses.

42. L'intensification de la mondialisation et de la libéralisation offre d'importantes possibilités nouvelles pour le développement des entreprises, mais comporte également des risques. Des politiques nationales appropriées, appuyées par un environnement international favorable, amplifieront les gains que les entreprises peuvent réaliser. Inversement, des politiques inappropriées amplifieront les coûts de l'ajustement.

43. La compétitivité des entreprises, pilier de l'économie moderne, dépend dans une large mesure d'un environnement idoine. Les éléments essentiels d'un cadre directif favorable sont notamment les suivants :

Au niveau national, la stabilité macro-économique et une réglementation appropriée, y compris des mesures de protection des consommateurs et de promotion de la concurrence; l'expérience a montré que ces éléments permettaient aussi d'attirer des investissements étrangers directs, ainsi que de développer et de renforcer les capacités technologiques autochtones;

Au niveau international, une assistance pour l'exécution de programmes d'ajustement structurel en faveur du développement des entreprises, des services consultatifs sur la façon d'élaborer une stratégie de développement des entreprises, une assistance technique pour la promotion de cette stratégie et un dialogue international pour examiner les enseignements qui s'en dégagent.

44. La compétitivité des entreprises repose sur divers facteurs, dont le coût des facteurs de production, la

flexibilité de la production, la qualité, la capacité de répondre aux besoins de la clientèle, l'accès au crédit et à l'information commerciale, etc., dans un contexte dynamique caractérisé par l'évolution de la demande et l'arrivée incessante de nouveaux concurrents. La compétitivité, même dans les secteurs traditionnels, dépend ainsi de plus en plus d'une adaptation rapide aux changements technologiques, des efforts de recherche-développement interentreprises et d'un processus continu d'innovation et de mise en valeur des ressources humaines. Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises doivent faire face à des conditions difficiles concernant le financement de leur développement, leurs activités de commercialisation, l'accès aux marchés internationaux, l'adoption de techniques modernes et l'amélioration des compétences de gestion, de la qualité et de la production. Cette situation est encore plus contraignante pour les petites et moyennes entreprises des pays en développement, qui représentent la majorité des entreprises dans la plupart de ces pays, car elles opèrent dans un environnement plus difficile que celui de leurs homologues des pays développés.

45. L'expérience des pays développés et celle des pays en développement qui ont enregistré une croissance économique soutenue ces dernières années indiquent que la capacité d'élaborer une politique de la science et de la technologie et un dialogue continu entre les pouvoirs publics et le secteur privé sont des éléments importants pour le développement et l'expansion d'un secteur d'entreprises compétitif au niveau international. Compte tenu des pressions concurrentielles croissantes exercées sur le secteur des entreprises par la libéralisation et la mondialisation, un soutien international qui tienne compte des besoins particuliers des différents pays serait nécessaire en matière de renforcement des institutions, de financement, d'accès à l'information commerciale, de formation et de commercialisation, et de développement d'une infrastructure technologique, pour permettre aux entreprises, en particulier aux PME, dans les pays en développement de s'adapter à l'évolution rapide des conditions économiques mondiales.

46. Les entreprises ne peuvent tester leur compétitivité à l'extérieur qu'en ayant accès aux marchés étrangers. La réduction des obstacles au commerce favorise la concurrence et encourage une spécialisation internationale. Cependant, la faiblesse de l'infrastructure de nombreux pays en développement et l'insuffisance des liens avec les marchés internationaux empêchent souvent les entreprises de ces pays d'exploiter pleinement leur avantage compétitif.

47. Tous ces éléments montrent combien il importe que les pays élaborent une démarche cohérente et globale pour le développement des entreprises, qui réponde à leurs priorités particulières. L'expérience indique également que le dialogue actuel entre les pouvoirs publics et le secteur privé contribuera sans doute à une application rapide et totale de cette démarche, ainsi qu'à sa prompte adaptation à l'évolution des circonstances.

48. Les PME et les micro-entreprises des pays en développement rencontrent souvent des difficultés dans divers domaines : exécution de projets, études de pré-investissement, conseils de gestion, contrôle de la pro-

duction, mise au point de produits, commercialisation, études techniques, contrôle de la qualité, essais en laboratoire, conditionnement, comptabilité, assurances, services bancaires, services juridiques, réparation, maintenance, gestion des données, services informatiques, télécommunications et transports. L'accès au crédit et aux fonds propres est important pour toutes les entreprises et peut se révéler particulièrement problématique pour les micro-entreprises et les PME.

B. — Mesures et initiatives à prendre pour maximiser les effets positifs de la libéralisation et de la mondialisation sur le développement et réduire le plus possible les risques de marginalisation et d'instabilité

49. Les États qui sont membres de la CNUCED se fixent pour objectif l'intégration totale des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et des pays en transition dans l'économie mondiale et le système commercial international, afin que ces pays puissent profiter des avantages de la libéralisation et de la mondialisation. Cela signifie créer les conditions d'une expansion du commerce de biens et de services afin de renforcer leur capacité d'honorer leurs obligations multilatérales, de comprendre et d'exploiter à leur profit leurs droits commerciaux et de poursuivre leurs objectifs commerciaux et économiques. En particulier pour les pays les moins avancés et autres pays en développement dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, la réalisation d'un tel objectif passe par la création et l'expansion de capacités de production de biens et de services à destination des marchés mondiaux. Les États membres reconnaissent l'importance de l'assistance et du soutien de la communauté internationale ainsi que l'aide que la CNUCED peut apporter aux pays en développement et aux pays en transition pour atteindre cet objectif et conviennent d'appliquer à cette fin les recommandations ci-après.

1. MONDIALISATION ET DÉVELOPPEMENT

50. Pour favoriser la croissance économique et un développement durable, tous les gouvernements devraient créer des conditions macro-économiques stables et procéder aux ajustements structurels et aux réformes nécessaires; établir un cadre juridique et réglementaire approprié et transparent pour promouvoir, notamment, l'investissement; renforcer la mise en valeur des ressources humaines; promouvoir l'égalité des chances et l'atténuation de la pauvreté; encourager de bonnes pratiques budgétaires, notamment pour affecter les ressources à des usages productifs et répondre aux besoins essentiels de la population; et assurer la démocratie ainsi qu'une gestion et une administration fondées sur la transparence et la responsabilité. La communauté internationale devrait soutenir les efforts déployés par les pays en développement dans ces domaines.

51. Chaque pays est responsable au premier chef de son développement. En outre, les pays développés ont tout particulièrement le devoir, dans le cadre de l'interdépendance croissante, de créer et promouvoir un

environnement économique mondial favorable à un développement accéléré et durable.

52. Les donateurs ainsi que les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies sont invités à assister et à participer activement à la réunion d'examen à mi-parcours du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui doit se tenir à New York en septembre 1996, afin que cette réunion contribue à une application plus efficace du Programme.

53. Les tendances concernant les flux de ressources indiquent l'importance croissante des flux privés et la forte diminution en valeur réelle de l'aide publique au développement (APD) depuis 1991. L'APD demeure un élément important des apports de ressources aux PMA et à beaucoup d'autres pays à faible revenu. Il est nécessaire de continuer à revitaliser les politiques de développement des pays donateurs. Il est instamment demandé aux pays donateurs qui ont pris des engagements d'APD à Rio ou dans diverses résolutions de l'ONU de s'efforcer de les concrétiser. Les pays donateurs devraient aussi considérer l'avantage qu'il y aurait pour le développement à augmenter l'APD, en particulier en faveur des PMA.

54. Les donateurs devraient appliquer sans délai l'ensemble convenu d'objectifs ou d'engagements d'aide fixé au paragraphe 23 du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, et tenir leur promesse d'augmenter sensiblement et substantiellement le niveau global de l'aide extérieure aux PMA, compte tenu des besoins accrus de ces pays, ainsi que des besoins des pays ajoutés à la liste des PMA depuis la Conférence de Paris.

55. Il faudrait poursuivre les efforts pour s'attaquer efficacement aux problèmes des pays en développement à faible revenu lourdement endettés qui procèdent à des réformes économiques et dont les perspectives de croissance continuent d'être gravement compromises par leur endettement extérieur. À cet égard, pour traiter les problèmes de la dette publique bilatérale, il convient d'appliquer les conditions de Naples, adoptées par les créanciers du Club de Paris en faveur des pays les plus pauvres et les plus endettés. Les créanciers n'appartenant pas au Club de Paris qui ne l'ont pas encore fait sont aussi instamment priés de prendre des mesures appropriées.

56. Les institutions de Bretton Woods sont encouragées à accélérer l'examen en cours des moyens de s'attaquer au problème de la dette multilatérale. Les autres institutions financières internationales sont également invitées à envisager, dans les limites de leur mandat, des efforts appropriés.

57. Les flux financiers et la panoplie des instruments financiers au sein de l'économie mondiale se sont rapidement développés au cours des dernières années, ce qui a créé de nouvelles possibilités et aussi de nouveaux problèmes. L'un de ces problèmes concerne la vulnérabilité accrue des économies nationales face à l'instabilité des marchés financiers internationaux. Les pays en développement devraient donc être mieux informés des risques inhérents aux différentes catégories de flux et des

conséquences qui en découlent en matière de politique générale, ainsi que des instruments de couverture des risques. Ces pays, en particulier les moins avancés d'entre eux, pourraient aussi tirer profit d'une assistance technique concernant l'utilisation des instruments financiers pour la gestion des risques dans l'économie internationale.

58. Une attention particulière doit être accordée aux pays en développement sans littoral pour leur permettre de procéder aux réformes de la politique de développement et aux réformes opérationnelles nécessaires pour réduire des coûts de transit élevés et améliorer leur commerce extérieur. Les pays en développement qui fournissent des services de transit ont besoin d'un soutien approprié pour entretenir et améliorer leur infrastructure de transit. Une attention spéciale doit aussi être accordée aux pays en développement insulaires, en particulier aux petits pays et aux pays isolés, pour les aider à surmonter leurs problèmes particuliers de développement.

59. La coopération Sud-Sud devrait être encouragée par l'échange d'expériences entre pays du tiers monde se trouvant à différents stades de développement. Les pays développés peuvent contribuer à ce processus par une coopération triangulaire. Les nouvelles réalités politiques et économiques de l'interdépendance appellent un renforcement du partenariat pour le développement. L'appui des donateurs aux initiatives et aux programmes Sud-Sud sous la forme, notamment, d'une assistance financière et technique est à cet égard apprécié. Il faudrait accorder une plus grande attention à la promotion de la coopération triangulaire et de la création de coentreprises.

60. La coopération interrégionale entre pays en développement pourrait porter sur les éléments suivants : i) conception et exécution de programmes de coopération technique entre pays en développement (CTPD); ii) traitement préférentiel des exportations des PMA; et iii) libéralisation du commerce dans le cadre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) et d'autres arrangements. Les négociations futures au titre du SGPC devraient viser à élargir le champ d'application de ce système, comme cela est envisagé dans l'accord qui en porte création.

61. Il conviendrait d'assurer un suivi effectif des importants principes et programmes d'action adoptés par les conférences des Nations Unies sur l'environnement, les droits de l'homme, la population, le développement social et les femmes.

2. COMMERCE INTERNATIONAL DES BIENS ET DES SERVICES ET QUESTIONS RELATIVES AUX PRODUITS DE BASE

62. Les Accords du Cycle d'Uruguay définissent le cadre d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, équitable, sûr, non discriminatoire, transparent et prévisible. Tous les membres de l'OMC devraient mettre pleinement en œuvre leurs engagements et toutes les dispositions de l'Acte final du Cycle d'Uruguay devraient être effectivement appliquées de façon à en maximiser les incidences positives sur la croissance économique et le développement au profit de tous,

compte tenu des intérêts particuliers des pays en développement.

63. La pleine réalisation des avantages escomptés de la conclusion du Cycle d'Uruguay passe également par la confiance dans l'intégrité et la crédibilité du système commercial multilatéral. À cet égard, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC est un élément clé de la crédibilité de ce système. Il est essentiel pour tous les pays de respecter et d'honorer la totalité des engagements contractés au titre des Accords du Cycle d'Uruguay. Les pays devraient s'abstenir de prendre des mesures incompatibles avec leurs obligations dans le cadre de l'OMC.

64. Les pays donneurs de préférences sont invités à améliorer encore et à reconduire leurs schémas SGP en les adaptant au système commercial de l'après-Cycle d'Uruguay, en vue d'intégrer les pays en développement, en particulier les PMA, dans le système commercial international. Il convient de trouver les moyens d'améliorer l'utilisation des schémas, en particulier par les PMA.

65. Compte tenu de la contribution importante du commerce des services au développement économique et au commerce international, et eu égard aux engagements contractés aux termes de l'Article IV de l'AGCS, une assistance technique appropriée devrait être fournie aux pays en développement pour les aider à développer et consolider leur secteur tertiaire de façon qu'ils puissent tirer le plus grand profit possible de la libéralisation du commerce des services.

66. Les gouvernements et les organisations internationales compétentes devraient envisager de fournir une coopération technique appropriée aux pays en développement et aux pays en transition pour leur permettre de participer davantage au système commercial international. Il s'agirait notamment d'aider ceux qui sont membres de l'OMC à exercer leurs droits et à s'acquitter de leurs obligations dans le cadre de l'OMC, et d'aider les candidats à l'accession à comprendre les droits et les obligations qui en découlent. Une assistance devrait aussi être fournie aux pays qui ne font pas encore partie de l'Organisation pour faciliter leur accession et les éclairer quant aux droits et obligations des membres de l'OMC.

67. Les gouvernements participant à des accords économiques régionaux devraient veiller, le cas échéant, à ce que ceux-ci soient compatibles avec les obligations découlant des Accords de l'OMC.

68. Des mesures devraient être prises, s'il y a lieu, pour élargir les possibilités et atténuer les difficultés d'adaptation des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, ainsi que des pays en transition, aux changements découlant des Accords du Cycle d'Uruguay. Il est instamment demandé aux gouvernements d'appliquer pleinement et rapidement la Décision ministérielle de Marrakech sur les mesures en faveur des pays les moins avancés. La Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires devra être effectivement appliquée.

69. Il conviendrait de poursuivre la libéralisation du commerce dans les pays développés et dans les pays en développement. Cela se traduirait par une amélioration de l'accès aux marchés des exportations des pays en développement et par le renforcement de la compétitivité de leurs industries, et faciliterait l'ajustement structurel dans les pays développés.

70. Le programme de travail implicite contenu dans les divers Accords du Cycle d'Uruguay ainsi que le traitement par la communauté internationale des « nouveaux thèmes » devraient être réalisés de façon équilibrée, en tenant compte, notamment, des préoccupations des pays en développement.

71. Les gouvernements confirment leur attachement au programme Action 21 et aux principes de la Déclaration de Rio. Les gouvernements devraient avoir pour objectif de faire en sorte que la politique commerciale et la politique environnementale soient complémentaires dans l'optique d'un développement durable. À cet égard, les politiques et les mesures de protection de l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur le commerce ne devraient pas être utilisées à des fins protectionnistes. Les gouvernements devraient veiller notamment à ce qu'elles soient transparentes, accorder l'attention voulue aux conditions et aux besoins particuliers des pays en développement et respecter les principes pertinents énoncés dans la Déclaration de Rio et dans l'Action 21. Des mesures positives, notamment l'amélioration de l'accès aux marchés et aux ressources financières, le renforcement des capacités et l'accès à la technologie et son transfert, compte tenu des liens entre les accords commerciaux et la technologie, sont des moyens efficaces pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs convenus au niveau multilatéral.

72. Tous les pays devraient s'efforcer de coopérer, notamment dans le cadre des accords multilatéraux en vigueur, pour encourager la diversification horizontale et verticale des pays en développement tributaires des produits de base, s'agissant en particulier des pays les moins avancés. Les donateurs sont encouragés à continuer de fournir une assistance pour la diversification du secteur primaire de ces pays, notamment des PMA.

73. Conformément à la résolution 49/142 de l'Assemblée générale, les donateurs sont invités à accorder une attention et un appui particuliers aux efforts de diversification du secteur des produits de base des pays africains. Les États qui participent à la Banque africaine de développement sont invités à envisager de verser une contribution substantielle dans la perspective de la septième reconstitution du Fonds africain de développement.

74. Le Fonds commun pour les produits de base est invité à orienter davantage ses programmes de développement en faveur des produits de base vers des projets de diversification dans ce secteur, et à encourager le développement du marché de ces produits, en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés. Le développement des exportations de produits de base des pays en développement mérite aussi l'attention approfondie du Fonds, dont les membres devraient envisager de verser, dans les meilleurs délais, les contributions annoncées au deuxième compte. Le Fonds

commun est invité à étudier des moyens efficaces d'utiliser les ressources du premier compte.

3. PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

75. La Conférence reconnaît que l'investissement étranger peut contribuer au renforcement de l'appareil de production et des capacités d'exportation des pays en développement et faciliter leur intégration dans le système commercial multilatéral et l'économie mondiale.

76. Afin d'attirer des investissements étrangers directs, les pays sont invités à poursuivre leurs efforts pour, notamment, assurer la stabilité des conditions macro-économiques, une administration publique transparente et responsable, le respect des droits de propriété et de la primauté du droit, la qualité de la main-d'œuvre, l'amélioration de l'infrastructure et des capacités des entreprises et des institutions, ainsi que la simplification du cadre administratif et réglementaire.

77. Les pays les moins avancés ont besoin d'une assistance à l'appui des efforts qu'ils font pour créer des conditions propices aux flux d'investissement. Il pourrait s'agir d'une aide à l'amélioration de l'infrastructure, à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités institutionnelles, qui permette de perfectionner le cadre réglementaire et les dispositifs d'incitation dans les PMA et qui favorise le développement des marchés de capitaux et des marchés financiers.

78. Parallèlement à ces efforts, tous les pays sont invités à suivre une politique favorable à l'IED et à envisager, et si possible améliorer, l'application de mesures qui facilitent les flux d'IED vers les pays en développement. En particulier, les pays devraient fournir à leurs milieux d'affaires des informations sur la conjoncture et les possibilités d'investissement à l'étranger, notamment dans les pays en développement. Un cadre approprié permet aux entreprises d'exploiter leur dynamisme, leurs ressources mondiales et leurs vastes capacités dans le sens d'un renforcement des moyens technologiques locaux des pays en développement et de l'expansion des possibilités d'exportation et de l'accès à des structures et à des instruments compétitifs, tels que les réseaux d'information et de transport et les filières de distribution et de commercialisation.

79. Les pays en développement et les pays en transition intéressés sont encouragés à développer ou à renforcer leurs stratégies nationales pour la promotion du développement des entreprises, plus particulièrement des petites et moyennes entreprises, notamment par des améliorations conduisant à mettre en place un cadre réglementaire rationnel. À cet égard, ils sont invités à élargir et à approfondir leur dialogue avec leurs milieux d'affaires, de façon que les stratégies de développement des entreprises tiennent compte des besoins du secteur privé.

80. Afin de contribuer au développement des entreprises, les pays en développement doivent mettre en place une infrastructure appropriée de marché financier. En l'absence d'économies d'échelle, la coopération régionale dans ce domaine devrait être renforcée.

81. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux sont invités à continuer de fournir, en réponse aux priorités des pays en développement, un soutien financier et une assistance technique adéquats pour l'exécution de stratégies nationales de développement des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises.

82. Les institutions internationales et les gouvernements sont invités à aider spécifiquement à la création d'entreprises locales dans les pays en développement et au renforcement de celles qui existent, au moyen de politiques et de mesures visant à : assurer un accès aux marchés qui permette une expansion de ces entreprises; fournir à celles-ci un accès aux réseaux d'information; favoriser le transfert de technologie vers les pays en développement grâce à une coopération commerciale et économique internationale; et contribuer à une coopération régionale et interrégionale axée sur le développement des entreprises.

II. — LA CONTRIBUTION DE LA CNUCED AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

83. À une époque marquée par l'évolution rapide de l'activité économique et l'interdépendance croissante des nations, les États membres de la CNUCED sont résolus à continuer d'édifier un partenariat actif pour le développement. Le rôle de la CNUCED en tant qu'élément moteur du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du commerce, du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable exige donc une adaptation aux nouvelles modalités économiques et institutionnelles créées par la mondialisation, la conclusion des Accords du Cycle d'Uruguay et la création de l'OMC. La CNUCED, ayant un avantage relatif très net pour l'examen des problèmes de développement qui se rapportent au commerce, devrait continuer à faciliter l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial international en complémentarité avec l'OMC et à promouvoir le développement par le commerce et les investissements en coopération et en coordination avec le Centre du commerce international (CCI), les institutions compétentes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Les travaux de la CNUCED devraient être axés sur les besoins particuliers des pays en développement, tout spécialement des PMA, et être centrés sur les problèmes de développement. Ils devraient être pragmatiques et aider à orienter les politiques nationales ainsi qu'à créer un environnement propice au commerce et au développement.

84. Le développement durable, l'atténuation de la pauvreté, l'émancipation des femmes, les PMA et la coopération entre pays en développement devraient constituer les thèmes intersectoriels des activités de la CNUCED. Tout en se concentrant sur ses activités et ses objectifs principaux, la CNUCED devrait accorder toute l'attention voulue aux résultats des conférences mondiales sur l'environnement et le développement, les droits de l'homme, la population et le développement, le développement social, les femmes et les établissements humains.

85. La CNUCED devrait continuer à servir de tribune pour des échanges de vues ayant pour but d'examiner les stratégies et les politiques de développement dans une économie internationale mondialisée. À cet égard, elle devrait accorder une attention particulière à l'analyse et à l'échange de données sur les réussites en matière de développement, ainsi qu'aux enseignements à en tirer. Dans ses analyses et ses délibérations, la CNUCED devrait axer ses efforts sur les domaines ci-après :

Mondialisation et développement;

Commerce international des biens et des services, et questions relatives aux produits de base;

Investissement, développement des entreprises et technologie;

Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale.

Jusqu'à la prochaine session de la Conférence, la CNUCED devrait centrer son action sur un petit nombre de thèmes prioritaires dans ces domaines.

A. — Mondialisation et développement

86. Dans les années à venir, la CNUCED devra notamment aider les pays en développement à tirer parti des avantages de la mondialisation pour atteindre plus rapidement l'objectif d'un développement durable. À cette fin, il faudra tout d'abord examiner comment certains éléments fondamentaux d'un développement durable évoluent et interagissent dans une économie internationale de plus en plus mondialisée, et suivre les changements de ces interactions. Il faudra ensuite évaluer les incidences de ces éléments sur le développement, rechercher de nouvelles possibilités d'assurer la continuité du développement dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation, et proposer des stratégies et des mesures pour aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale et parvenir à un développement durable.

87. Dans le domaine de la mondialisation et du développement, la CNUCED devrait continuer d'analyser les questions relatives à l'interdépendance mondiale dans l'optique du développement, en concentrant son attention sur des questions micro-économiques et macro-économiques. Cet ensemble de travaux alimentera les discussions annuelles du Conseil du commerce et du développement, sur la base, notamment, du *Rapport sur le commerce et le développement* et du *World Investment Report*. L'atténuation de la pauvreté devrait demeurer un objectif important et il faudrait définir des possibilités concrètes d'en promouvoir la réalisation. Dans ses travaux, la CNUCED s'attachera en particulier :

- i) À examiner les problèmes de développement particuliers concernant une participation effective au commerce et aux investissements internationaux, et à en tirer des enseignements pouvant être utiles aux pays en développement, aux pays en transition et, tout spécialement, aux pays les moins avancés. Cet examen des problèmes de

développement intégrera les enseignements importants sur les problèmes de gestion de la dette qui se sont dégagés des travaux de la CNUCED dans ce domaine;

- ii) À examiner les réussites en matière de développement, à tirer les enseignements susceptibles d'intéresser d'autres pays, en particulier les pays les moins avancés, et à définir des options appropriées, en encourageant la coopération entre pays en développement, en association avec les pays et institutions donateurs, à cet égard;
- iii) À suivre l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et à préparer, si l'Assemblée générale en convient ainsi à sa cinquante-deuxième session, l'examen et l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme; à renforcer la contribution de la CNUCED, en coopération avec les autres organisations compétentes, au Groupe spécial interinstitutions pour l'Afrique en vue d'une application effective du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

B. — Investissement, développement des entreprises et technologie

88. La CNUCED devrait continuer d'être un lieu de discussions intergouvernementales, avec la participation de représentants du secteur privé, sur des questions liées à la privatisation, au développement des entreprises et aux courants d'investissements internationaux. Elle devrait en particulier promouvoir un dialogue international entre les acteurs du développement en vue d'évaluer les enjeux et les perspectives de développement des entreprises qui découlent des nouvelles conditions économiques, notamment des conditions de l'après-Cycle d'Uruguay.

89. Cet ensemble d'activités sera axé sur l'investissement, le développement des entreprises et leur participation à l'économie mondiale, ainsi que sur les questions relatives à la technologie au service du développement. La CNUCED s'attachera à :

Investissement

a) Améliorer la compréhension générale des tendances et de l'évolution des courants d'investissements étrangers directs et des politiques connexes, des liens entre les investissements étrangers directs, le commerce, la technologie et le développement, ainsi que des questions relatives aux sociétés transnationales et à leur contribution au développement, les résultats devant être publiés dans le rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde;

b) Définir et analyser les conséquences pour le développement de l'éventuelle élaboration d'un cadre multilatéral pour l'investissement, en commençant par l'examen des accords existants, compte tenu des intérêts des pays en développement et des travaux d'autres organisations. Il convient à cet égard de prendre acte du rôle de l'OCDE et des activités menées dans le cadre de son

programme d'information pour expliquer les nouvelles tendances au sein de cette organisation;

c) Poursuivre l'examen des politiques d'investissement avec les pays membres qui le souhaitent, afin de familiariser les gouvernements d'autres pays et le secteur privé international avec les conditions et la politique d'investissement de tel ou tel pays;

d) Renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition d'améliorer leurs conditions générales d'investissement, d'obtenir les informations nécessaires et d'élaborer des politiques leur permettant d'attirer des investissements étrangers directs et d'en bénéficier. Un autre domaine où une aide devrait être envisagée est celui des normes comptables, de l'enseignement de la comptabilité et des activités connexes;

e) Promouvoir les possibilités d'investissements étrangers directs dans les pays d'accueil, en facilitant l'échange de données d'expérience sur la promotion et les avantages de ces investissements;

f) Promouvoir les investissements entre pays en développement;

g) Faciliter, dans la limite des ressources disponibles, la tenue, conjointement avec d'autres organisations internationales compétentes, d'un séminaire pilote sur la mobilisation du secteur privé en vue d'encourager les flux d'investissements étrangers directs vers les pays les moins avancés. Le Conseil du commerce et du développement devrait évaluer les résultats de ce séminaire afin de déterminer les nouvelles mesures à prendre dans ce domaine;

Développement des entreprises

h) Continuer d'aider les pays en développement intéressés en matière d'orientation et de formation pour la promotion de l'esprit d'entreprise, grâce à des programmes comme EMPRETEC 21, et en ce qui concerne la réforme des entreprises publiques;

i) Faciliter l'échange de données d'expérience sur la formulation et l'application de stratégies pour le développement des entreprises, notamment sur des questions relatives à la privatisation, ainsi que sur le dialogue et la coopération entre secteur public et secteur privé; favoriser la participation des entreprises des pays en développement à l'économie mondiale et examiner les problèmes particuliers que pose le développement des entreprises dans les pays en transition;

j) Définir et analyser la contribution spécifique que les investissements étrangers directs peuvent apporter au développement des entreprises locales et promouvoir des moyens de faciliter la mobilisation efficace des ressources nationales;

Technologie

k) Entreprendre des examens de leur politique de la science, de la technologie et de l'innovation avec les pays intéressés afin de définir les possibilités d'action au niveau national, en particulier celles qui encouragent le

renforcement des capacités techniques, l'innovation et le transfert et la diffusion de la technologie¹;

l) Définir, grâce à un échange de données d'expérience entre pays se situant à des niveaux différents de développement technologique, les politiques que les pays en développement devraient appliquer pour encourager le renforcement de leurs capacités technologiques, l'innovation et le transfert de technologie à leur profit;

m) Fournir une assistance technique en matière de développement technologique, notamment pour accéder aux techniques d'information, et diffuser les renseignements pertinents au moyen d'un système d'information et de réseaux.

90. Dans le cadre de ces activités, en particulier en ce qui concerne l'investissement, les entreprises et leur développement, la CNUCED devrait tenir compte des travaux effectués par d'autres organisations internationales, notamment l'OMC, le CCI, l'ONUDI et la Banque mondiale, en vue d'accroître la synergie, d'éviter les doubles emplois et de coordonner les efforts connexes.

C. — Commerce international des biens et des services, et questions liées aux produits de base

91. Le rôle principal de la CNUCED dans le domaine du commerce des biens et des services devrait être de contribuer à maximiser les effets positifs de la mondialisation et de la libéralisation en vue d'un développement durable, en aidant à l'intégration effective des pays en développement, en particulier des PMA, et de certains pays en développement dont l'économie est structurellement faible et vulnérable dans le système commercial international, afin de promouvoir leur développement. Il faudrait aussi tenir compte des intérêts spécifiques des pays en transition. Les travaux dans ce domaine porteront notamment sur les problèmes posés par la dépendance à l'égard des produits de base. Ces travaux, qui seront menés en coopération avec l'OMC et avec d'autres organisations internationales compétentes, mettront l'accent sur les tâches suivantes :

i) Permettre aux pays concernés de profiter au maximum des possibilités découlant des Accords du Cycle d'Uruguay : en analysant les incidences de ces accords sur le développement; en renforçant les capacités nationales, du point de vue des ressources humaines et de l'infrastructure administrative, pour permettre aux membres de l'OMC de s'adapter efficacement afin de s'acquitter de leurs obligations et d'exercer leurs droits; en fournissant une assistance aux pays qui ont demandé à accéder à l'OMC, notamment en les aidant à mieux comprendre les droits et les obligations découlant des Accords de l'OMC et à accroître la transparence de leur régime commercial; en recensant les obstacles à la réussite commerciale, notamment les obstacles à l'expansion et à la diversification des exportations;

en permettant un examen de questions relatives aux préférences commerciales, s'agissant notamment des possibilités d'optimiser l'utilisation de ces préférences; en facilitant la compréhension du système commercial multilatéral, par l'analyse, dans l'optique du développement, des questions intéressant le commerce international qui ont été définies par la Conférence ou par le Conseil du commerce et du développement, y compris les thèmes nouveaux; en aidant les pays en développement, en collaboration avec l'OMPI et l'OMC, à identifier les possibilités découlant de l'accord sur les ADPIC, notamment pour attirer des investissements et des technologies nouvelles; en contribuant, le cas échéant, aux travaux des organisations internationales compétentes concernant l'application de la Décision de l'Acte final du Cycle d'Uruguay sur les mesures en faveur des pays les moins avancés, en aidant ceux d'entre eux qui sont membres de l'OMC à tirer le meilleur parti possible des mesures spéciales et différenciées prévues dans les Accords du Cycle d'Uruguay. Dans le cadre de son programme de coopération avec l'OMC, la CNUCED devrait fournir des renseignements analytiques sur la Décision relative aux mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires;

- ii) Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans le secteur des services et à identifier les possibilités d'exportation, au moyen d'analyses sectorielles s'y rapportant directement;
- iii) Examiner les questions relatives au droit de la concurrence qui présentent un intérêt particulier du point de vue du développement : poursuivre les travaux d'analyse sur les pratiques commerciales restrictives; aider les pays intéressés à élaborer une politique de la concurrence et une législation en la matière; mettre en place des institutions; mettre l'accent sur l'Afrique en organisant une réunion régionale, en établissant des inventaires et des bases de données appropriés, et en instituant un programme de coopération technique;
- iv) Encourager l'intégration du commerce, de l'environnement et du développement et faire en sorte que la CNUCED conserve son rôle particulier dans ce domaine, conformément au paragraphe 27 de la résolution 50/95 de l'Assemblée générale, en examinant, en coopération étroite avec le PNUE et l'OMC et en sa qualité d'organisme coordonnateur vis-à-vis de la Commission du développement durable, les questions relatives au commerce et à l'environnement, dans une optique de développement, en entreprenant les activités que la Commission à sa quatrième session a proposées pour la CNUCED, notamment dans le domaine de la compétitivité, de l'accès aux marchés, de l'éco-étiquetage, des accords multilatéraux sur l'environnement, des mesures posi-

¹ Conformément au paragraphe 9 de la résolution 1995/4 du Conseil économique et social.

tives, de la libéralisation du commerce et du développement durable;

- v) Étudier les questions qui présentent un intérêt particulier pour les pays tributaires des produits de base, en examinant les expériences positives en matière de diversification des produits de base; en contribuant à la transparence des marchés de produits de base et en analysant l'évolution de ces marchés, de concert avec les organismes internationaux de produit, pour compléter les informations commerciales qui leur sont fournies par les milieux d'affaires; en encourageant la gestion des produits de base dans l'optique du développement durable; et en continuant d'aider les producteurs à utiliser des instruments permettant de limiter les risques.

D. — Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale

92. Le rôle essentiel de la CNUCED dans ce secteur consiste à aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, ainsi que les pays en transition, à établir des services d'appui au commerce (douanes, transports, banques et assurances, télécommunications, information commerciale, etc.) adaptés à leurs exigences particulières, en mettant tout spécialement l'accent sur ceux qui répondent aux besoins des entreprises du secteur informel, des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises. La CNUCED devrait examiner et évaluer les progrès réalisés en matière d'efficacité commerciale, notamment l'expérience acquise jusqu'ici concernant le fonctionnement des pôles commerciaux et leur interopérabilité. La transmission rapide des données et leur protection fiable sont nécessaires aux entreprises, grandes ou petites, pour que celles-ci soient compétitives. L'accès aux technologies de l'information est d'une grande importance pour permettre aux pays de profiter de la mondialisation. Il faudrait donc encourager la libre circulation de l'information. La CNUCED devrait renforcer le réseau de pôles commerciaux en rendant ceux-ci pleinement opérationnels et efficaces et en aidant les pays intéressés, en concertation avec eux, à créer de nouveaux pôles.

93. La CNUCED devrait, en étroite coopération avec la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, le CCI et d'autres organisations internationales compétentes :

a) Continuer de renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition intéressés de commercer efficacement, dans le cadre de programmes comme le Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM), le Système douanier automatisé (SYDONIA), les programmes TRAINMAR et TRAINFORTRADE et le réseau mondial de pôles commerciaux;

b) Étudier les moyens d'assurer l'autonomie financière de ces programmes;

c) Renforcer la capacité des pôles commerciaux de servir de centres d'information et de formation pour les petites et moyennes entreprises.

94. Afin de fournir un appui concret aux entrepreneurs des pays en développement, la CNUCED devrait exploiter les résultats du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, qui s'est tenu à Columbus (Ohio), en octobre 1994. Dans la limite des ressources disponibles, elle devrait notamment :

a) Encourager l'examen par les pays en développement, en leur fournissant, s'ils le demandent, une assistance appropriée, de l'efficacité de leurs services d'appui au commerce et des meilleures pratiques, conformément aux recommandations du Symposium; le secteur privé devrait être invité à participer à cet examen, selon ses capacités;

b) Compte tenu des liens entre l'efficacité commerciale et l'infrastructure de l'information, analyser, en étroite coopération avec l'UIT, les incidences pratiques sur le commerce de la nouvelle infrastructure mondiale de l'information (GII), et déterminer les possibilités d'action dans ce domaine.

E. — Coopération technique

95. Le programme de coopération technique de la CNUCED est un élément important de l'effort d'ensemble réalisé par l'institution pour axer ses travaux sur des activités qui sont d'une assistance pratique aux pays en développement. Cette assistance devrait aller aux pays en développement qui en ont le plus besoin. Les PMA devraient avoir priorité dans l'assistance émanant de la CNUCED. Il faudrait renforcer l'efficacité et l'impact de la coopération technique de la CNUCED, complément indispensable des analyses et des délibérations de caractère directif de l'institution. Il conviendrait de s'occuper des besoins propres à certains pays en développement dont l'économie est structurellement faible et vulnérable. La CNUCED devrait continuer d'apporter une assistance technique aux pays en transition. La coopération technique de la CNUCED devrait être dictée par la demande et viser à accroître la capacité des pays d'encourager leur propre processus de développement. Elle devrait aider les gouvernements à créer l'environnement favorable nécessaire au développement et accroître la capacité des pays bénéficiaires de participer pleinement à l'économie mondiale, en particulier au commerce international et aux investissements internationaux. Les donateurs sont invités à poursuivre et, si possible, à augmenter leur financement des programmes d'assistance technique formulés par la CNUCED.

96. Afin d'accentuer la cohérence, la prévisibilité et la transparence organiques et financières du programme de coopération technique de la CNUCED, le Conseil devrait arrêter une stratégie assurant la concordance des programmes ordinaires et extrabudgétaires qui ont pour but de consolider les liens entre les travaux analytiques et la coopération technique. Il devrait examiner chaque année un plan indicatif à horizon mobile de trois ans pour la coopération technique et passer en revue les programmes et les activités, y compris leur coût-efficacité. Les activités de coopération technique devraient être suivies et évaluées de façon continue, notamment pour en estimer les incidences sur les capacités nationales en fonction d'indicateurs pertinents.

97. Le programme de coopération technique devrait être déterminé par les priorités du programme de travail de la CNUCED. Eu égard aux objectifs énoncés au paragraphe 95, la coopération technique de la CNUCED devrait être axée sur les domaines ci-après :

- i) Mondialisation et développement :
 - Contribuer à l'examen de problèmes spécifiques de développement concernant une participation effective au commerce international et à l'investissement international;
 - Fournir un appui continu à la gestion de la dette;
- ii) Commerce international des biens et des services, et questions relatives aux produits de base :
 - Renforcer les capacités institutionnelles et humaines afin d'aider les pays en développement à analyser les questions nouvelles et à profiter des possibilités découlant d'une participation au système commercial multilatéral, ainsi qu'à remplir leurs obligations à cet égard;
 - Fournir une assistance aux pays en développement dans le domaine du commerce et de l'environnement, y compris au moyen de monographies par pays;
 - Soutenir les stratégies visant à encourager l'élaboration d'une politique et d'une législation nationales de la concurrence et de la protection des consommateurs;
 - Contribuer à la diversification verticale et horizontale dans les pays tributaires des produits de base et encourager le recours à des instruments de gestion des risques en faveur des producteurs et des exportateurs;
 - Contribuer à une meilleure utilisation des préférences en faisant encore mieux connaître le SGP et d'autres arrangements commerciaux préférentiels;
 - Aider les pays en développement, en coordination avec l'OMC, à avoir accès aux données sur le commerce des services;
- iii) Investissement, développement des entreprises et technologie :
 - Appuyer l'élaboration de politiques nationales visant à promouvoir et à attirer les investissements étrangers;
 - Soutenir l'élaboration de politiques nationales favorisant le développement du secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises et les questions de privatisation;
 - Soutenir l'élaboration de politiques nationales favorisant le développement de l'esprit d'entreprise en assurant la participation des femmes;
 - Encourager le dialogue entre secteur public et secteur privé;
- iv) Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale :

- Soutenir l'élaboration de politiques nationales favorisant l'infrastructure de services pour le développement et l'efficacité commerciale;
- Améliorer les services d'appui au commerce facilitant le commerce et les exportations;
- Valoriser les ressources humaines;
- Exploiter les résultats du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale et fournir une assistance technique, par exemple pour la création de pôles commerciaux, en particulier dans les PMA.

98. Il conviendrait d'envisager la création d'un fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA.

99. La CNUCED devrait intensifier sa coopération et sa coordination avec l'OMC, le CCI, les institutions compétentes du système des Nations Unies, d'autres organisations et des institutions donatrices, ainsi qu'avec les groupements régionaux et sous-régionaux, à travers des arrangements officiels et dans le cadre des mécanismes existants, le cas échéant. Cette coopération et cette coordination devraient avoir pour but d'utiliser pleinement les capacités existantes, de créer de nouvelles synergies et d'éviter les doubles emplois afin que la coopération technique atteigne un niveau optimal. Elles devraient aussi aboutir à un échange systématique d'information et des pratiques les meilleures. Quand il y a lieu, il conviendrait de rechercher la coopération du secteur privé, des organisations non gouvernementales et du monde de l'Université et de la recherche.

III. — LES TRAVAUX FUTURS DE LA CNUCED : INCIDENCES INSTITUTIONNELLES

A. — La CNUCED dans un nouveau contexte institutionnel

100. La CNUCED, élément du système des Nations Unies à la revitalisation duquel elle contribue, s'est fixé de nouvelles priorités, a recentré ses activités et poursuivra ses efforts pour accroître son utilité et son efficacité en rationalisant son budget, en réduisant le nombre des réunions, en rationalisant ses publications et s'efforçant d'améliorer sa coordination et sa coopération avec les organisations internationales compétentes afin de renforcer la complémentarité.

101. Compte tenu du mandat de la CNUCED et de ce qui est dit dans les sections précédentes, la Conférence a jugé nécessaire de revitaliser et remodeler le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et elle a pris les mesures nécessaires pour le rendre plus efficace et pour mieux l'adapter aux exigences d'une économie mondiale en mutation rapide.

102. La Conférence se félicite de la réforme du secrétariat entreprise par le Secrétaire général de la CNUCED et encourage celui-ci à poursuivre ses efforts de façon que l'organisation interne du secrétariat s'accorde avec les priorités, les objectifs et le mécanisme intergouvernemental établis par la Conférence.

103. Afin de renforcer les capacités de la CNUCED, notamment dans le domaine de la coopération technique, il faudrait examiner, dans le cadre des règles et règlements financiers de l'Organisation des Nations Unies, de quelle façon réaffecter une partie des économies découlant d'une amélioration de la productivité globale.

104. En formulant ses recommandations à l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de la date des futures conférences, le Conseil du commerce et du développement devrait tenir compte de l'opportunité de synchroniser les sessions quadriennales de la Conférence avec le cycle budgétaire de l'ONU.

B. — Le mécanisme intergouvernemental

105. Le mécanisme intergouvernemental est structuré en fonction du futur programme de travail de la CNUCED, lequel est axé sur un petit nombre de questions prioritaires, d'une importance primordiale, en matière de commerce et de développement, et sur lesquelles la CNUCED peut avoir une influence sensible. Ce mécanisme aura une structure resserrée permettant de réduire le nombre de réunions et englobera tous les grands domaines du programme de travail; il devrait être concentré sur des programmes présentant un intérêt et ayant une utilité concrète pour les pays en développement, en particulier les PMA.

106. Dans l'exécution des activités, des questions intersectorielles telles que les problèmes des PMA, l'atténuation de la pauvreté, la coopération économique entre pays en développement, le développement durable et l'émancipation des femmes devraient être intégrées aux travaux du mécanisme intergouvernemental. Celui-ci devra aussi assurer la continuité, l'efficacité et la bonne marche, y compris la coordination et la surveillance, des travaux concernant ces questions.

107. En approuvant les recommandations 431 (S-XVIII) adoptées par le Conseil du commerce et du développement à sa dix-huitième session extraordinaire (décembre 1995), la Conférence décide que le mécanisme intergouvernemental sera structuré comme suit :

a) Le Conseil veille à ce que, globalement, les activités de la CNUCED cadrent avec les priorités convenues. Il fixera ou adaptera les priorités pour la période allant jusqu'à la prochaine session de la Conférence. Il établira aussi des critères, en fonction desquels il évaluera les résultats obtenus. À cette fin, il fera en sorte que le budget, le programme de travail, les activités de coopération technique et la politique de publication de la CNUCED soient soumis à un examen approfondi et il s'emploiera à en accroître la transparence. Il veillera aussi à ce que les activités de ses organes subsidiaires soient conformes au mandat de ceux-ci, soient étroitement coordonnées avec celles d'autres organisations internationales compétentes et ne fassent pas double emploi avec les travaux d'autres organes. Le Conseil veillera également à la bonne organisation du calendrier des réunions de la CNUCED et à réduire le nombre de celles-ci. Il devra en particulier veiller à ce que la CNUCED fonctionne de façon aussi efficace et économique que possible. Il présentera en outre au Secrétaire général de la CNUCED des recom-

mandations sur la répartition des ressources, y compris le réinvestissement des économies conformément au paragraphe 103, entre les divers éléments du programme de travail de la CNUCED. Le Conseil sera secondé dans ses tâches par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, s'agissant en particulier de l'évaluation des incidences budgétaires du programme de travail proposé. Le Groupe de travail aura également pour tâche de déterminer le montant des économies au titre des programmes dégagées par la CNUCED grâce à la rationalisation de son mécanisme intergouvernemental et au recentrage de son programme de travail. Le Secrétaire général est invité à tenir des consultations avec le Groupe de travail au cours de la préparation du programme de travail et du budget à un stade aussi précoce que possible. Le Conseil devrait étudier les possibilités d'accroître ses pouvoirs en matière budgétaire concernant le programme de travail de la CNUCED et établir les recommandations correspondantes à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies.

b) Le Conseil examinera les activités de coopération technique de la CNUCED conformément au paragraphe 96. Le Groupe de travail l'aidera à examiner le programme de coopération technique.

c) Dans l'exécution des fonctions relevant de son mandat, le Conseil du commerce et du développement tiendra des sessions ordinaires ou des réunions directives. La session ordinaire du Conseil se tiendra en une seule fois, à l'automne, et durera environ 10 jours ouvrables. Dans le cadre de cette session, il conviendrait d'organiser une réunion spéciale sur une question de fond, destinée à susciter une participation de haut niveau. Des personnalités du secteur public, du secteur privé/secteur des entreprises et des milieux universitaires, oeuvrant dans des domaines liés aux activités de la CNUCED, devraient y être invitées. À sa session ordinaire, le Conseil continuera d'examiner la question de l'interdépendance ainsi que des questions concernant l'économie mondiale dans la perspective du commerce et du développement. À sa session annuelle, il étudiera également les progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, en accordant une attention particulière à l'étude des enseignements tirés des succès enregistrés en matière de développement. Le Conseil s'attachera aussi à améliorer la coordination horizontale.

d) Le Conseil pourrait tenir trois réunions directives par an, avec notification préalable de six semaines, pour examiner des questions d'orientation, des questions de gestion et des questions institutionnelles, ainsi que des questions jugées trop urgentes pour être renvoyées à la session ordinaire. Les réunions directives dureront normalement un jour seulement;

e) Le Bureau du Conseil du commerce et du développement élu à chaque session ordinaire restera en fonction pendant toute l'année et sera habilité à expédier les affaires courantes, y compris les questions administratives et les questions de procédure, quand le Conseil ne siège pas.

f) Le Conseil du commerce et du développement peut créer des organes subsidiaires, appelés commissions. Il leur donnera un mandat bien précis et examinera et évaluera leurs travaux; il peut créer de nouveaux organes et supprimer des organes existants, en fonction des priorités de l'organisation et des travaux accomplis. Il examinera les rapports des différents organes subsidiaires immédiats afin d'en dégager des éléments dans la perspective du développement et d'établir des conclusions pratiques et des recommandations concernant l'orientation des activités nouvelles.

Les commissions réaliseront des travaux directifs intégrés dans leurs domaines de compétence respectifs. Elles se réuniront une fois par an, à moins que le Conseil n'en décide autrement. Leurs sessions devraient être aussi brèves que possible et ne pas dépasser cinq jours. Les commissions auront un mandat précis et disposeront d'un plus grand pouvoir de décision quant aux questions de fond.

108. Le Conseil créera les trois commissions suivantes : Commission du commerce des biens et services, et des produits de base; Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes; et Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

109. La Commission du commerce des biens et services, et des produits de base s'occupera des domaines définis au paragraphe 91. Dans ce contexte, elle traitera les questions indiquées aux alinéas i, ii, iv et v du paragraphe 91.

110. La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes s'occupera des domaines définis aux paragraphes 87 à 91. Dans ce contexte, elle traitera les questions prioritaires indiquées aux alinéas a à g du paragraphe 89, iii du paragraphe 91, k à m du paragraphe 89, et i du paragraphe 87.

111. La Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement s'occupera des domaines définis aux paragraphes 88 à 90, 92 à 94 et 86 et 87. Dans ce contexte, elle traitera les questions prioritaires indiquées aux alinéas h à j du paragraphe 89, au paragraphe 94 et aux alinéas i à iii du paragraphe 87.

112. La Conférence décide qu'une réunion directive du Conseil devrait être convoquée avant le 10 juillet 1996 pour établir les trois commissions susmentionnées et déterminer, conformément à la résolution 352 (XXXIV) du Conseil, du 20 novembre 1987, parmi les questions prioritaires qui leur sont confiées deux points à inscrire à l'ordre du jour de leur première session.

113. Les mesures et recommandations convenues lors de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés devraient être pleinement appliquées afin de garantir le succès du Programme d'action de Paris. Les questions relatives aux PMA seront dorénavant examinées par l'ensemble du mécanisme intergouvernemental, mais l'entité responsable au sein du secré-

tariat de la CNUCED des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays en développement insulaires devrait être structurée, dotée en effectifs et équipée de façon à pouvoir coordonner les travaux sectoriels, surveiller l'application du Programme d'action de Paris et d'autres programmes d'action pertinents des Nations Unies, et fournir au Conseil du commerce et du développement les contributions nécessaires à son examen desdits travaux et programmes.

114. Pour bénéficier de contributions techniques de plus haut niveau, chaque commission pourra convoquer des réunions d'experts de courte durée — trois jours au maximum — dont les résultats ne devront pas nécessairement prendre la forme de conclusions concertées. Il n'y aura pas plus de 10 réunions d'experts par an au total. La première année, la Commission du commerce des biens et des services, et des produits de base pourra en organiser jusqu'à quatre, et les deux autres commissions jusqu'à trois chacune. Pour les années suivantes, le Conseil du commerce et du développement étudiera la répartition des réunions d'experts entre les commissions, compte dûment tenu des recommandations faites par celles-ci à ce sujet. Les observations des experts sur les questions techniques examinées par eux devraient être communiquées à l'organe de tutelle compétent, qui pourra les transmettre au Conseil s'il y a lieu. Il appartiendra à la commission de tutelle d'étudier les résultats de ces réunions ainsi que les conséquences à en tirer. Elle devrait, au besoin, informer d'autres commissions compétentes des résultats des réunions d'experts convoquées sous ses auspices. Les réunions d'experts devraient recevoir de la commission de tutelle un mandat précis, et être organisées sous la forme et avec la participation convenant le mieux à l'accomplissement de leurs tâches. Les experts devraient être désignés par leur gouvernement, avoir une expérience confirmée et siéger à titre personnel. Les réunions seront ouvertes avec la participation de représentants des milieux universitaires, du secteur public, du secteur privé et des ONG. À sa prochaine session ordinaire, le Conseil du commerce et du développement devrait accorder une attention particulière à la question de l'amélioration et du financement de la participation d'experts de pays en développement aux réunions de la CNUCED, en vue de prendre une décision à ce sujet. Les ressources extrabudgétaires nécessaires pour financer la participation d'experts des PMA pourraient être mobilisées au moyen du fonds d'affectation spéciale proposé pour ces pays.

115. La Conférence confirme la convocation du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

116. La Conférence invite l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social à étudier les liens entre la Commission de la science et de la technique au service du développement et la CNUCED, compte tenu des responsabilités particulières de la CNUCED dans ce domaine et de son programme de travail.

C. — Participation d'acteurs non gouvernementaux aux activités de la CNUCED

117. La Conférence réaffirme l'importance de la participation d'acteurs non gouvernementaux aux activités de la CNUCED. Celle-ci devrait continuer de tenir compte de leurs opinions en les invitant à participer s'il y a lieu, à titre consultatif, aux séances publiques du Conseil et des commissions ainsi qu'aux réunions d'experts, et à les associer à ses activités.

118. Pour accroître la participation de la société civile et édifier un partenariat durable en faveur du développement entre les acteurs non gouvernementaux et la CNUCED, la Conférence prie le Secrétaire général de tenir des consultations avec ces acteurs, compte tenu de l'expérience acquise par d'autres organismes des Nations Unies et par des organisations internationales et

régionales en ce qui concerne la participation de la société civile, et de présenter des recommandations au Conseil du commerce et du développement.

119. La Conférence se félicite de la décision prise par le Secrétaire général d'organiser une réunion avec des acteurs du développement pour qu'ils le conseillent. Cette réunion devrait être financée au moyen de ressources extrabudgétaires. Le Secrétaire général est invité à informer le Conseil des préparatifs de la réunion lors de sa prochaine session ordinaire, et à lui en communiquer ultérieurement les résultats.

D. — Dixième session de la Conférence

120. La Conférence accueille avec reconnaissance l'offre du Gouvernement thaïlandais, qui l'a invitée à tenir sa dixième session en Thaïlande, en l'an 2000.

B. — AUTRE DÉCISION DE LA CONFÉRENCE

OFFRE FAITE PAR LA THAÏLANDE D'ACCUEILLIR LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

À la 242^e séance plénière, le 30 avril 1996, le Premier Ministre adjoint de la Thaïlande, M. Amnuay Viravan, a annoncé que son pays proposait d'accueillir la dixième session de la Conférence, en l'an 2000. La Conférence a remercié le Gouvernement thaïlandais de son offre qu'elle a approuvée par acclamation.

C. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE

172 (IX). — EXPRESSION DE GRATITUDE AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE SUD-AFRICAINS

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Réunie en sa neuvième session à Midrand, sur l'invitation du Gouvernement sud-africain,

Vivement reconnaissante de cette invitation et des efforts considérables qu'ont déployés le Gouvernement et le peuple sud-africains pour préparer et organiser la Conférence, ainsi que du succès de ces efforts,

Notant avec satisfaction les services efficaces et complets mis à la disposition de la Conférence au Centre de conférences Gallagher Estate de Midrand,

Notant également avec reconnaissance la chaleur de l'accueil et de l'hospitalité que le peuple sud-africain a réservés à tous les participants à la Conférence,

1. *Reconnaît avec une grande satisfaction* la contribution précieuse du gouvernement hôte aux résultats prometteurs de la Conférence;
2. *Rend tout spécialement hommage* à l'engagement personnel du Président de la Conférence en faveur des travaux de celle-ci;
3. *Exprime* sa sincère reconnaissance au Gouvernement et au peuple sud-africains pour la généreuse hospitalité qu'ils ont offerte aux participants à la Conférence et pour les sentiments d'amitié qui leur ont été témoignés par tous;
4. *Prie* le Président de la Conférence de transmettre ces sentiments au Président de la République sud-africaine et, à travers lui, au peuple sud-africain.

*251^e séance plénière
11 mai 1996*

**173 (IX). — POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS
À LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE**

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs².

*251^e séance plénière
11 mai 1996*

² Ce rapport, distribué à la Conférence sous la cote TD/376, est reproduit dans l'annexe VI.

DEUXIÈME PARTIE

EXPOSÉS DE POSITION AU SUJET DES DÉCISIONS PRISES PAR LA CONFÉRENCE À SA 251^e SÉANCE PLÉNIÈRE (SÉANCE DE CLÔTURE), LE 11 MAI 1996

1. Après l'adoption de la Déclaration de Midrand et du document final de la Conférence intitulé « Un partenariat pour la croissance et le développement » (voir la première partie, section A), les représentants de Cuba, de la République islamique d'Iran, de la Colombie et des États-Unis ont fait des déclarations, résumées ci-après.

2. Le représentant de Cuba a déclaré que sa délégation partageait la satisfaction générale suscitée par l'adoption de la Déclaration de Midrand et du document final de la Conférence. Dans leur sagesse, les participants avaient sauvé la CNUCED — institution universelle s'occupant des problèmes économiques internationaux dans la perspective du développement — de l'extinction ou d'une transformation en un simple organisme d'assistance technique au commerce, malgré l'avis de ceux qui, il y avait quelques mois encore, s'opposaient à sa survie. La République sud-africaine était synonyme d'espoir pour tous les peuples, mais pour les Cubains elle était aussi un parangon de fraternité et de solidarité dans la lutte victorieuse contre l'apartheid. Le fait que la renaissance de la CNUCED avait eu lieu dans la patrie du Président Nelson Mandela était donc hautement symbolique.

3. Animée par l'esprit de Carthagène, la Conférence achevait ses travaux sur une note optimiste, un nouvel avenir s'ouvrant à la CNUCED dans le cadre du « Partenariat pour la croissance et le développement ». Toutefois, cet esprit ne pourrait se concrétiser si les relations économiques internationales restaient fondées sur l'idée que la force primait le droit. Des mesures unilatérales et extraterritoriales étaient appliquées, de façon souvent coercitive et à des fins politiques, au mépris du droit international et des règles du système commercial multilatéral, et en violation flagrante de la souveraineté des États ainsi que du principe de l'autodétermination. La délégation cubaine déplorait donc que le document final de la Conférence n'y fit pas la moindre allusion, malgré le paragraphe e du Plan d'action adopté lors du Sommet pour le développement social, à Copenhague, qui concernait les mesures entravant le développement socio-économique. Ces mesures unilatérales — suspendues comme l'épée de Damoclès au-dessus des pays, grands et petits, développés et en développement — constituaient la principale menace pesant sur le nouveau système commercial multilatéral en voie d'édification.

4. Les déclarations ministérielles des groupes régionaux, et surtout celle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, soulignaient le caractère négatif de ces mesures, et jusqu'à la dernière minute on entendait mentionner la question dans le texte final de la Conférence. Malheureusement, il avait fallu y renoncer devant l'opposition catégorique d'un pays.

5. De l'avis de la délégation cubaine, tant que la raison du plus fort prévaudrait dans les relations et les négociations économiques, il ne pourrait y avoir de véritable partenariat. Renoncer à ce principe ouvrirait la voie à la coopération entre toutes les nations.

6. Le représentant de la République islamique d'Iran a dit que sa délégation se félicitait du succès de la session, qui marquait le début d'une ère nouvelle de multilatéralisme au tournant du siècle — non seulement dans le domaine économique et commercial, mais encore dans la géopolitique du développement mondial. Les divergences d'opinions et les conflits d'intérêts entre les pays participant aux négociations universelles et multilatérales de la CNUCED en faveur du développement donnaient naissance à des idées et solutions novatrices. Ce multilatéralisme pouvait conduire naturellement à la mondialisation. À cet égard, le représentant a rappelé que l'exclusion avait été le principal thème de la table ronde de chefs d'État. Les tendances exclusionnistes nuisaient au bon fonctionnement du système multilatéral de commerce et de développement, sapaient sa crédibilité et risquaient de provoquer un retour au bilatéralisme, en contradiction avec les idées énoncées dans la Déclaration de Midrand. Celle-ci constituait le point de départ d'une nouvelle vague d'activité mondiale en faveur du développement. Il fallait cependant bien voir que les mesures unilatérales et discriminatoires, déguisées ou affichées, allaient à l'encontre de l'esprit de Midrand. La délégation iranienne espérait que le succès de la neuvième session de la Conférence ouvrirait la voie à un partenariat plus concret.

7. Le représentant de la Colombie, après avoir félicité le Comité plénier de la façon remarquable dont il avait négocié le document final adopté par la Conférence (TD/L.359), a demandé au secrétariat de vérifier soigneusement la traduction en espagnol de l'ensemble du texte, et en particulier celle du paragraphe 71.

8. La représentante des États-Unis d'Amérique a dit que sa délégation s'était rendue en Afrique du Sud mue

par la volonté de parvenir au succès, et ce non pas aux dépens d'autres délégations, mais en collaboration avec elles. Les divergences et polarisations qui avaient caractérisé les sessions antérieures de la Conférence — notamment avant la huitième — et qui avaient empêché la CNUCED de faire fructifier tout son potentiel avaient été surmontées une fois pour toutes, grâce au climat qui avait régné à la neuvième session. Celle-ci avait donné à la CNUCED la possibilité de réaliser ce potentiel. Les États-Unis, désireux de renforcer leur partenariat en faveur du développement et de la croissance, considéraient que les résultats obtenus à Midrand étaient entièrement positifs et espéraient vivement que le plan d'action serait pleinement mis en œuvre. La Conférence avait pris une décision importante en adoptant pour la CNUCED un nouveau programme de travail aux priorités bien définies, étayé par une rationalisation des structures institutionnelles. Il s'agissait maintenant de mettre à profit ces structures. Si la communauté internationale y parvenait, il serait beaucoup plus facile, lors de la dixième session de la Conférence, à Bangkok, de s'entendre sur la pro-

chaine étape du plan de travail. On devrait désormais pouvoir consacrer davantage d'attention aux leçons du succès et aux tâches à venir.

9. En exposant leurs vues sur un nouveau partenariat pour le développement durable, les États-Unis avaient souligné que le développement et la croissance devaient être fondés sur un gouvernement participatif, des structures d'économie de marché, le respect des droits de l'homme et du droit tout court et une politique judicieuse en matière d'environnement. Ces « ingrédients » étaient tous indispensables pour pouvoir s'intégrer dans l'économie mondiale. Il importait aussi de renforcer le système commercial et d'en respecter les règles. L'Afrique du Sud, qui avait accueilli la Conférence, s'était elle-même engagée sur la voie de la démocratie dans un esprit remarquable de réconciliation, de paix et de coopération. La délégation des États-Unis espérait que les travaux de la CNUCED s'inspireraient de cet esprit et, pour y contribuer, entendait bien collaborer avec le Président de la Conférence au cours des quatre prochaines années.

TROISIÈME PARTIE

RÉSULTATS DES TRAVAUX DES ORGANES DE SESSION ET DES RÉUNIONS MINISTÉRIELLES

A. — Rapport du Président du Comité plénier

1. À la 251^e séance plénière de la Conférence (séance de clôture), le 11 mai 1996, le Président du Comité plénier, M. William Rossier (Suisse), a présenté le rapport oral suivant sur les travaux de cet organe :

J'ai l'honneur de vous présenter le texte issu des délibérations du Comité plénier sur le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Un partenariat pour la croissance et le développement » (TD/L.359). Ce texte est le fruit des négociations intensives et souvent ardues qui se sont déroulées au cours des deux dernières semaines. Les résultats sont élogieux et nous avons tout lieu d'en être fiers. Tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce document sont gagnants et peuvent s'en féliciter. Je tiens à remercier les présidents des trois groupes de rédaction, M. Kasavapani (Singapour), M. Ali M'Chumo (République-Unie de Tanzanie) et M. Skogmo (Norvège), qui, avec leurs collaborateurs, ont été les artisans de ce succès. Je tiens également à rendre hommage au Président de la Conférence, M. Alec Erwin (Afrique du Sud), pour son appui sans faille, sa confiance, son ouverture d'esprit, sa compétence et son intelligence, qui ont incité les participants à collaborer étroitement et ont influé de façon décisive sur les résultats. Nous avons tous été inspirés par l'esprit de l'Afrique du Sud et de Midrand,

et je suis sûr que cet esprit continuera à guider la CNUCED ainsi que la communauté internationale.

Au nom du Comité plénier, j'ai maintenant l'honneur de présenter à la Conférence, pour approbation et adoption, le projet de texte final qui porte la cote TD/L.359.

B. — Résultats des réunions ministérielles

2. Les participants à la huitième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Midrand le 28 avril 1996, ont adopté la « Déclaration ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept », qui a été présentée à la Conférence sous la cote TD/372³.

3. Les ministres des pays les moins avancés, réunis à Midrand le 1^{er} mai 1996, ont adopté la « Déclaration de la Réunion ministérielle des pays les moins avancés », présentée à la Conférence sous la cote TD/373⁴.

³ Voir l'annexe IV.

⁴ Voir l'annexe V.

QUATRIÈME PARTIE

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

A. — Ouverture de la Conférence

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Conformément à l'article 16 du règlement intérieur de la Conférence, la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été ouverte le 27 avril 1996 par M. Juan Manuel Santos (Colombie), président de la Conférence à sa huitième session.

B. — Élection du président

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. À sa 240^e séance plénière (séance d'ouverture), le 27 avril 1996, la Conférence a élu président, par acclamation, M. Alec Erwin, ministre du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud.

C. — Rapport de la Réunion préalable de hauts fonctionnaires

3. À sa 241^e séance, le 30 avril 1996, la Conférence a entendu un rapport verbal sur la Réunion préalable de hauts fonctionnaires tenue à Midrand le 26 avril 1996, présenté par le Président du Conseil du commerce et du développement, M. William Rossier (Suisse), en sa qualité de président de la Réunion. La Conférence a approuvé les propositions et recommandations formulées dans le rapport de la Réunion préalable au sujet des questions de procédure et de l'organisation des travaux de la neuvième session (TD/371).

D. — Élection des vice-présidents et du rapporteur

(Point 4 de l'ordre du jour)

4. À sa 241^e séance plénière, le 30 avril 1996, la Conférence a élu rapporteur Mme Carmen Luz Guarda (Chili).

5. À la même séance, la Conférence a élu M. William Rossier (Suisse) président du Comité plénier.

6. La Conférence a élu les 32 vice-présidents en suivant la recommandation faite par la Réunion préalable

de hauts fonctionnaires au sujet de la répartition des postes (voir TD/371, par. 11). [Pour la liste complète des membres du Bureau, voir le paragraphe 8 ci-après.]

E. — Bureau de la Conférence

7. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la Conférence, le Bureau de la Conférence était composé de 35 membres, à savoir : le Président et les Vice-Présidents de la Conférence, le Rapporteur et le Président du Comité plénier. La Conférence a également décidé de retenir, pour la composition de son Bureau, la même répartition géographique qu'à sa huitième session, à savoir sept membres pour l'Afrique, sept pour l'Asie, sept pour l'Amérique latine et les Caraïbes, neuf pour le Groupe B, quatre pour le Groupe D et un pour la Chine.

8. À l'issue des élections dont il est question dans les sections B et D ci-dessus, le Bureau de la Conférence à sa neuvième session s'est établi comme suit :

Président de la Conférence :

M. Alec Erwin Afrique du Sud

Rapporteur :

Mme Carmen Luz Guarda Chili

Président du Comité plénier :

M. William Rossier Suisse

Vice-Présidents :

M. Kassahun Ayele Éthiopie

M. Ferdinand Kacou
Angora Côte d'Ivoire

M. Carlos Pérez del
Castillo Uruguay

M. John Cooke Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande
du Nord

M. Philippe Cuvillier France

M. Björn Ekblom Finlande

M. Minoru Endo Japon

M. Mohamed Ennaceur Tunisie

M. Victor Gladush Ukraine

M. Ro-Myung Gong République de Corée

M. Y. N. Grekov Fédération de Russie

M. A. H. Mofazzal Karim Bangladesh

M. Tejendra Khanna Inde

M. Abdallah O. Kigoda	République-Unie de Tanzanie
Mme Melinda Kimble	États-Unis d'Amérique
M. Yongtu Long	Chine
M. Hans Meyer	Pérou
M. Patricio Izurieta Mora-Bowen	Équateur
M. Luis Noriega Morales	Guatemala
M. Seymour St. Edward Mullings	Jamaïque
M. Sirous Nasser	Iran (République islamique d')
M. Ernesto Ordonez	Philippines
M. Atanas Paporizov	Bulgarie
M. George Chr. Penders	Pays-Bas
M. Günter Pleuger	Allemagne
M. Ali Abu Raghīb	Jordanie
M. Ricardo Cabrisas Ruiz	Cuba
M. P. N. Sinyinza	Zambie
M. Miroslav Somol	République tchèque
M. Thomas Souah	Gabon
M. Tugay Ulucevık	Turquie
M. Amnuay Viravan	Thaïlande

9. Conformément à l'usage, la Conférence a décidé que les présidents des autres organes de session et les coordonnateurs des groupes régionaux seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

F. — Adoption de l'ordre du jour

(Point 6 de l'ordre du jour)

10. À sa 241^e séance, le 30 avril 1996, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire de sa neuvième session (TD/365) et a approuvé les suggestions concernant l'organisation des travaux (TD/365/Add.1).

G. — Constitution d'organes de session

(Point 3 de l'ordre du jour)

11. À sa 241^e séance plénière, conformément à la recommandation de la Réunion préalable de hauts fonctionnaires, la Conférence a décidé de créer un comité plénier ouvert à la participation de tous ses membres, qu'elle a chargé d'examiner les questions qu'elle lui renverrait et de lui faire rapport à ce sujet.

12. La Conférence a approuvé la recommandation de la Réunion préalable de hauts fonctionnaires tendant à ce que le Comité plénier constitue des groupes de rédaction subsidiaires chargés d'examiner les questions qui leur seraient renvoyées et de faire rapport au Comité à ce sujet.

13. À sa 1^{re} séance, le 30 avril 1996, le Comité plénier a constitué trois groupes de rédaction subsidiaires :

Le Groupe de rédaction I, présidé par M. K. Kesavapany (Singapour);

Le Groupe de rédaction II, présidé par M. A. Mchumo (République-Unie de Tanzanie);

Le Groupe de rédaction III, présidé par M. B. Skogmo (Norvège).

14. À sa 2^e séance, le 1^{er} mai 1996, le Comité plénier a préliminairement réparti comme suit les travaux concernant le texte de présession (TD/367) :

Groupe de rédaction I : Mondialisation, commerce et produits de base

Paragraphes

9 à 19 *ter*

21 à 30

32 à 35

46 à 70 *bis*

78 à 80

85 et 86

Groupe de rédaction II : Investissement, science et technique, développement des entreprises, infrastructure pour l'appui au commerce et efficacité commerciale

Paragraphes

20 et 20 *bis*

31

36 à 45 *ter*

71 à 74

81 à 84

87 à 90

Groupe de rédaction III : Questions institutionnelles et coopération technique

Paragraphes

75 à 77 *bis*

91 à 110

Annexe 1

H. — Pouvoirs des représentants à la Conférence

(Point 5 de l'ordre du jour)

a) *Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs*

15. À sa 241^e séance plénière, le 30 avril 1996, la Conférence a établi une commission de vérification des pouvoirs ayant la même composition que celle de l'Assemblée générale à sa cinquantième session, qui était constituée des représentants des neuf États suivants : Trinité-et-Tobago (Président), Afrique du Sud, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Îles Marshall, Luxembourg, Mali et Venezuela.

16. Conformément à l'usage, la Conférence a décidé que si l'un quelconque des États susmentionnés n'était pas représenté à la Conférence, le groupe régional intéressé serait invité à désigner un remplaçant.

b) *Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs*

17. À sa 251^e séance plénière (séance de clôture), le 11 mai 1996, la Conférence a adopté le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (TD/376)⁵, ainsi que le projet de résolution figurant au paragraphe 8 de ce document⁶.

I. — Questions diverses

(Point 9 de l'ordre du jour)

a) *Examen périodique, par la Conférence, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale*

18. À sa 251^e séance, le 11 mai 1996, la Conférence a approuvé les recommandations du Conseil du commerce et du développement, présentées dans le document TD(IX)/CRP.1, et a autorisé le Conseil à poursuivre les consultations concernant l'inscription des États qui n'avaient pas encore indiqué sur quelle liste ils souhaitaient figurer. À titre exceptionnel, elle l'a également autorisé à faire rapport directement à l'Assemblée générale en 1996, lors de sa cinquante et unième session, parallèlement à la présentation du rapport de la Conférence.

19. Conformément aux recommandations formulées dans le document TD(IX)/CRP.1, la Conférence a confirmé l'inscription des États suivants, qui étaient devenus membres de la CNUCED depuis la septième session de la Conférence, sur les listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale :

Liste A

Bosnie-Herzégovine
Érythrée
Îles Marshall
Micronésie (États fédérés de)

Liste B

Andorre

Liste D

Azerbaïdjan
Croatie
Ex-République yougoslave de Macédoine
Géorgie
Lettonie
République tchèque
Slovaquie
Slovénie

20. Les États qui étaient devenus membres de la CNUCED depuis la septième session de la Conférence, mais qui n'avaient pas encore demandé leur inscription sur les listes, étaient les suivants (section III du document TD(IX)/CRP.1) :

Arménie

Estonie

Kazakhstan

Kirghizistan

Lituanie

Ouzbékistan

Paulau

République de Moldova

Tadjikistan

Turkménistan

b) *Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence*

21. À la même séance, la Conférence a pris acte de la note du secrétariat intitulée « Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence » (TD/368), qui appelait l'attention sur les rapports des sessions et réunions tenues par le Conseil depuis la huitième session de la Conférence.

c) *Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur de la Conférence*

22. À la même séance, la Conférence a noté que, pendant la session, le secrétariat n'avait reçu aucune nouvelle demande d'organismes intergouvernementaux souhaitant être désignés aux fins des paragraphes 18 et 19 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale.

d) *Examen du calendrier des réunions*

23. À la même séance, la Conférence a chargé le Conseil du commerce et du développement d'établir, lors de sa prochaine session, le calendrier des réunions de la CNUCED pour le second semestre de 1996, conformément aux principes qu'elle avait adoptés dans son document final. Pour ce faire, le Conseil agirait, s'il y avait lieu, par l'intermédiaire de son bureau.

e) *Incidences financières des décisions de la Conférence*

24. À la même séance, la Conférence a noté que les décisions et mesures prises à sa neuvième session n'auraient pas d'incidences financières supplémentaires.

J. — Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale

(Point 10 de l'ordre du jour)

25. À la 251^e séance (séance de clôture), le 11 mai 1996, le Rapporteur, Mme Carmen Luz Garda (Chili), a présenté le projet de rapport de la Conférence sur sa neuvième session (TD/L.355). La Conférence a adopté ce texte et, conformément à l'usage, a autorisé le Rapporteur à établir la version définitive de son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies.

K. — Clôture de la neuvième session de la Conférence

26. Après l'adoption par la Conférence de la résolution 172 (IX) intitulée « Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple sud-africains »⁷ et les déclarations de clôture prononcées par les représentants du Cameroun (au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept),

⁵ Voir l'annexe VI.

⁶ Voir la section C de la première partie du présent rapport [résolution 173 (IX)].

⁷ Voir la section C de la première partie du présent rapport.

de l'Égypte (au nom du Groupe africain), du Ghana (en qualité de président du Groupe africain à Genève), du Costa Rica (au nom du Groupe latino-américain et caraïbe), de la Malaisie (au nom du Groupe asiatique), de la Turquie (au nom du Groupe B), de l'Italie (au nom de

l'Union européenne), de la Chine, du Japon, de la Thaïlande et du Secrétaire général de la CNUCED, le Président de la Conférence, à la 251^e séance, le 11 mai 1996, a fait une déclaration finale et prononcé la clôture de la neuvième session de la Conférence.

ANNEXES

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT*

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du président.
3. Constitution d'organes de session.
4. Élection des vice-présidents et du rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat général.
8. Promotion de la croissance et d'un développement durable dans une économie internationale en voie de mondialisation et de libéralisation.

Parvenir à maximiser les effets positifs pour le développement de la mondialisation et de la libéralisation, tout en réduisant le plus possible les risques de marginalisation et d'instabilité. À cette fin, la Conférence examinera les thèmes suivants :

 - a) Les politiques et les stratégies de développement dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante dans les années 90 et au-delà :
 - i) Évaluation de la problématique du développement dans le contexte actuel;
 - ii) Politiques et stratégies pour l'avenir;
 - b) Promotion du commerce international en tant qu'instrument de développement dans le monde de l'après-Cycle d'Uruguay;
 - c) Promotion du développement et de la compétitivité des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition;
 - d) Travaux futurs de la CNUCED, conformément à son mandat; incidences institutionnelles.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

* Adopté par la Conférence à sa 241^e séance plénière, le 30 avril 1996.

Annexe II

LISTE DES ORATEURS QUI ONT FAIT DES DÉCLARATIONS PENDANT LE DÉBAT GÉNÉRAL* (30 avril-3 mai 1996)

Mardi 30 avril 1996 (9 h 30)
241^e séance plénière

1. M. Rubens RICUPERO, secrétaire général de la CNUCED
2. M. Mario D'URSO, ministre adjoint du commerce extérieur de l'Italie, pays assurant la présidence de l'Union européenne
3. M. Alfred NZO, président de la huitième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept et de la Chine
4. M. Rodrigo PARDO, ministre des affaires étrangères de la Colombie, au nom du Mouvement des pays non alignés
5. M. A. H. Mofazzal KARIM, secrétaire au ministère du commerce du Bangladesh, au nom des pays les moins avancés
6. Mme Kari NORDHEIM-LARSEN, ministre norvégien de la coopération pour le développement, présidente de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés
4. M. Anthony NELSON, ministre du commerce du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
5. M. Ro-Myung GONG, ministre des affaires étrangères de la République de Corée
6. M. Franz BLANKART, secrétaire d'État aux affaires économiques extérieures de la Suisse
7. M. Osama Jafar FAQUIH, ministre du commerce de l'Arabie saoudite
8. Mme Wu Yi, ministre du commerce extérieur et de la coopération économique de la Chine
9. M. Ole NORBACK, ministre des affaires européennes et du commerce extérieur de la Finlande
10. M. Yuri N. GREKOV, premier vice-ministre des relations économiques extérieures de la Fédération de Russie
11. M. Dan K. ABODAKPI, ministre adjoint du commerce et de l'industrie du Ghana
12. M. John GODFREY, secrétaire parlementaire auprès du ministre canadien de la coopération internationale pour la francophonie
13. M. Yahya Ale ISHAGH, ministre du commerce de la République islamique d'Iran
14. M. Georges WOHLFART, secrétaire d'État aux affaires étrangères, au commerce extérieur et à la coopération du Luxembourg

Mardi 30 avril 1996 (15 heures)
242^e séance plénière

1. M. João DE DEUS PINHEIRO, membre de la Commission européenne chargée des relations extérieures avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et avec l'Afrique du Sud
2. M. Yukihiko IKEDA, ministre des affaires étrangères du Japon
3. M. Amnuay VIRAVAN, premier ministre adjoint de la Thaïlande
15. M. Alfredo V. CHIARADÍA, secrétaire adjoint aux relations économiques internationales, ministère des affaires étrangères et du commerce international de l'Argentine
16. Mme A. VAN DOK-VAN WEELE, ministre du commerce extérieur des Pays-Bas
17. M. Mohammed MAHDI SALIH, ministre du commerce extérieur de l'Iraq
18. M. José P. Luiz GOMES, président de l'Institut portugais de coopération
19. M. Vijay S. MAKHAN, sous-secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) chargé du développement et de la coopération économiques

* Outre les déclarations officielles prononcées au cours du débat général (point 7 de l'ordre du jour) par les orateurs dont la liste est donnée dans cette annexe, des interventions ont été faites par les représentants de la Grèce, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans l'exercice de leur droit de réponse.

20. M. Mohamed ELALAMI, ministre du commerce extérieur du Maroc
21. M. Goce PETRESKI, ambassadeur et représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine à Genève
22. M. Stylianos PERRAKIS, secrétaire général chargé des affaires européennes au ministère des affaires étrangères de la Grèce
23. M. Luis MAIRA AGUIRRE, ministre de la planification du Chili
24. M. Sela MOLISA, ministre du commerce, de l'industrie et des coopératives de Vanuatu

Mercredi 1^{er} mai 1996 (10 h 30)
243^e séance plénière

1. M. Mohamed ENNACEUR, ambassadeur et représentant permanent de la Tunisie
2. M. Pehin Dato Haji Abdul Rahman TAIB, ministre de l'industrie et des ressources primaires du Brunéi Darussalam
3. M. KERK Choo Ting, ministre adjoint du commerce international et de l'industrie de la Malaisie
4. M. Temel ISKIT, sous-secrétaire adjoint au ministère des affaires extérieures de la Turquie
5. M. Ida Bagus SUDJANA, ministre des industries extractives et de l'énergie de l'Indonésie
6. M. Ferdinand KACOU ANGORA, ministre du commerce de la Côte d'Ivoire
7. M. Koo Tsai KEE, secrétaire parlementaire au ministère des finances de Singapour
8. M. Abdulraouf AL-MUBARAK, sous-secrétaire au ministère de l'économie et du commerce des Émirats arabes unis
9. M. Makoto TANIGUCHI, secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
10. M. Romulus Ioan POPESCU, ministre du commerce de la Roumanie
11. M. Sergio GONZÁLEZ GÁLVEZ, sous-secrétaire aux affaires multilatérales, secrétariat aux relations extérieures du Mexique
12. M. Jaček BUCHACZ, ministre des relations économiques extérieures de la Pologne
13. M. J. Denis BELISLE, directeur exécutif du Centre du commerce international CNUCED/OMC
14. M. Justus A. A. MUDAVADI, haut commissaire, au nom de M. J. F. K. BARMASAI, ministre adjoint du commerce et de l'industrie du Kenya
15. M. Hazem KAWASMI, représentant de la Palestine

Mercredi 1^{er} mai 1996 (15 heures)
244^e séance plénière

1. M. Réginald MOREELS, secrétaire d'État à la coopération et au développement de la Belgique
2. Mme Kari NORDHEIM-LARSEN, ministre norvégien de la coopération pour le développement
3. M. Peter BRÜCKNER, sous-secrétaire aux affaires multilatérales, ministère des affaires étrangères du Danemark
4. M. Miroslav SOMOL, ministre adjoint de l'industrie et du commerce de la République tchèque
5. M. Ricardo Cabrisas RUIZ, ministre du commerce extérieur de Cuba
6. M. Raimundo PÉREZ-HERNÁNDEZ, ambassadeur et représentant permanent de l'Espagne à Genève
7. M. Jigmi Y. THINLEY, ministre adjoint et représentant permanent du Bhoutan à Genève
8. M. Norbert LAMMERT, secrétaire d'État parlementaire, ministère fédéral de l'économie de l'Allemagne
9. M. Jesús SEADE, directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
10. M. Federico Alberto CUELLO, sous-secrétaire technique auprès de la présidence de la République dominicaine
11. Mme Joanna HEWITT, secrétaire adjointe au département des affaires extérieures du commerce de l'Australie
12. M. Victor GLADUSH, premier vice-ministre des relations économiques extérieures et du commerce de l'Ukraine
13. M. Pavel HRMO, secrétaire d'État, ministère de l'économie de la Slovaquie
14. M. H. M. MURERWA, ministre de l'industrie et du commerce du Zimbabwe

Mercredi 1^{er} mai 1996 (18 h 30)
245^e séance plénière

1. M. Yo MARUNO, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
2. M. Jaona RAVALOSON, ambassadeur et représentant permanent de Madagascar à Genève
3. M. Werner CORRALES, ambassadeur et chef de la délégation du Venezuela
4. M. Brendan HOWLIN, ministre de l'environnement de l'Irlande

5. M. Ernesto ORDONEZ, ministre adjoint du commerce et de l'industrie des Philippines
6. M. Nguyen Xuan QUANG, vice-ministre du commerce du Viet Nam
7. M. Hilal AL-MUTAIRI, ministre du commerce et de l'industrie du Koweït
8. M. M. U. OFFOR, haut commissaire par intérim du Nigéria pour l'Afrique du Sud
9. M. Michael BARTOLO, ambassadeur et représentant permanent de Malte à Genève
10. M. V. TSEPKALO, vice-ministre des affaires étrangères du Bélarus
11. M. B. C. Y. FREEZAILAH, directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux
12. M. Rolf W. BOEHNKE, directeur général du Fonds commun pour les produits de base
13. M. Yves BERTHELOT, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, au nom des cinq commissions régionales de l'ONU (CEA/CEE/CEPALC/CESAO/CESAP)
14. M. Denis BENN, directeur du Groupe spécial de la coopération économique entre pays en développement, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
15. Mme Kerstin TRONE, directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
9. M. Imre DUNAI, ministre de l'industrie et du commerce de la Hongrie
10. M. Oldemiro BALOI, ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme du Mozambique
11. M. TSOGT Tsevegmid, ministre du commerce et de l'industrie de la Mongolie
12. M. Atanas PAPANIZOV, ministre du commerce et de la coopération économique extérieure de la Bulgarie
13. M. Patricio IZURIETA MORA-BOWEN, sous-secrétaire à la politique économique internationale, ministère des relations extérieures de l'Équateur
14. M. Kim Tong MYONG, vice-président de la commission des relations économiques extérieures de la République populaire démocratique de Corée

*Jeudi 2 mai 1996 (15 heures)
247^e séance plénière*

*Jeudi 2 mai 1996 (10 h 30)
246^e séance plénière*

1. M. Fattah SINGH THARU, ministre du commerce du Népal
2. M. Tejendra KHANNA, secrétaire au commerce de l'Inde
3. Mme Melinda L. KIMBLE, sous-secrétaire d'État adjoint, bureau des organisations internationales, département d'État des États-Unis d'Amérique
4. M. Victor RICO FRONTAURA, secrétaire aux relations économiques internationales, ministère des affaires étrangères de la Bolivie
5. M. Kingsley T. WICKREMATINE, ministre du commerce intérieur et extérieur et de l'alimentation de Sri Lanka
6. M. Carlos PÉREZ DEL CASTILLO, vice-ministre des relations extérieures de l'Uruguay
7. M. Mounir ZAHNAN, ambassadeur et représentant permanent de l'Égypte à Genève
8. M. Paul TIPPING, directeur de projets, ministère des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande
1. M. A. S. HAMBAYI, ministre par intérim du commerce et de l'industrie de la Zambie
2. M. Nestor OSORIO, chef de la délégation colombienne
3. M. Jacques GODFRAIN, ministre délégué à la coopération de la France
4. M. Seymour St. Edward MULLINGS, premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque
5. M. Davor STERN, ministre de l'économie de la Croatie
6. M. Abdelkarim HARCHAOUI, ministre du commerce de l'Algérie
7. M. Kassahun AYELE, ministre du commerce et de l'industrie de l'Éthiopie
8. M. Juan José MEIER, ambassadeur du Pérou en Afrique du Sud
9. M. Pierre ELOUNDOU MANI, ministre du développement commercial et industriel du Cameroun
10. M. Francisco Gomes MAIATO, ministre du commerce et du tourisme de l'Angola
11. M. Ali Saleh AL-SALEH, ministre du commerce de Bahreïn
12. M. Sekou KONATE, ministre du commerce, de l'industrie et des PME de la Guinée
13. M. Abdallah O. KIGODA, ministre de l'industrie et du commerce de la République-Unie de Tanzanie
14. M. Alounkeo KITTIKHOUN, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de la République démocratique populaire lao

15. M. Rajkeswur PURRYAG, ministre de la planification économique, de l'information et des télécommunications de Maurice
16. M. Javier BONAGAS, ambassadeur spécial du Panama auprès de la Conférence à sa neuvième session

Judi 2 mai 1996 (18 h 30)

248^e séance plénière

1. M. Motahar ALSAIDI, ministre adjoint de la planification et du développement du Yémen
2. M. Berekhet-Ab Habiamariam OGBAZGHI, directeur de la division du commerce intérieur et extérieur, ministère du commerce et de l'industrie de l'Érythrée
3. M. Ferdinand KACOU ANGORA, ministre du commerce de la Côte d'Ivoire, au nom du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)
4. M. Édouard KOUAME, directeur exécutif de l'Organisation internationale du cacao
5. M. Martin KHOR, Réseau du tiers monde
6. M. Dan CUNNIAH, directeur assistant de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL)
7. M. Hans ALDERS, directeur et coordonnateur général chargé de la mondialisation, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Vendredi 3 mai 1996 (10 h 30)

249^e séance plénière

1. M. Richard KABUKA, ministre du commerce et de l'industrie de l'Ouganda
2. M. Björn VON SYDOW, ministre de l'industrie et du commerce de la Suède
3. Monsignor Diarmuid MARTIN, secrétaire du Conseil pontifical « Justice et Paix », représentant du Saint-Siège
4. M. Jozef SESTÁK, secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Slovaquie, au nom des pays signataires de l'Accord centroeuropéen de libre-échange
5. M. Mustafa A. SOUREI, sous-secrétaire, ministre du commerce du Soudan
6. M. Reaz RAHMAN, ambassadeur et représentant permanent du Bangladesh à New York

7. M. Abdul-Hafiz ZLITNI, ministre de la planification, de l'économie et du commerce de la Jamahiriya arabe libyenne
8. M. René Antonio LEÓN, vice-ministre de l'économie d'El Salvador
9. M. Harald KREID, ambassadeur, Mission permanente de l'Autriche à Genève
10. M. Salman FARUGI, secrétaire et ministre adjoint du commerce du Pakistan
11. M. Neville Yosef LAMDAN, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent d'Israël à Genève
12. M. Alhassane AG HAMED MOUSSA, directeur national des affaires économiques du Mali
13. M. U. AYE, ambassadeur et représentant permanent du Myanmar à Genève

Vendredi 3 mai 1996 (15 heures)

250^e séance plénière

1. M. Sotirio ZACKHEOS, ambassadeur et représentant permanent de Chypre à Genève
2. M. Randolph YAOVI, ambassadeur et conseiller technique du ministre du plan et de l'aménagement du territoire du Togo
3. M. Shapua KAUKUNGA, haut commissaire de la Namibie en Afrique du Sud
4. M. Tito MBOWENI, ministre du travail de l'Afrique du Sud
5. M. Gilberto SABOIA, ambassadeur et représentant permanent adjoint du Brésil
6. M. Hayalullah AZIZI, président-directeur général de la Banque Mille Afgahan, chef de la délégation de l'Afghanistan
7. M. Charbel STEPHAN, chargé d'affaires à l'ambassade du Liban en Afrique du Sud
8. M. H. DE HAEN, directeur général assistant du Département économique et social de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
9. M. Fausto LUCHETTI, directeur exécutif du Conseil oléicole international (COI)
10. M. Pradeep S. MEHTA, Consumers International
11. M. Harold O. M. ROCHA, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
12. Mme Audrey ROSE, Confédération mondiale du travail

Annexe III

ALLOCUTIONS PRONONCÉES À LA CÉRÉMONIE INAUGURALE ET AUTRES DÉCLARATIONS LIMINAIRES

A. — Allocutions prononcées à la cérémonie inaugurale, le 27 avril 1996

1. ALLOCUTION PRONONCÉE PAR SON EXCELLENCE M. NELSON MANDELA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINNE

Cette grande réunion se tient à un moment critique, alors que le monde est confronté aux défis du développement et de la pauvreté mondiale. C'est pour l'Afrique du Sud un privilège que d'accueillir ceux qui ont tant contribué à notre libération, et c'est avec une joie particulière, en ce deuxième anniversaire de notre Jour de la liberté, que je vous souhaite à tous la bienvenue. La libération de l'Afrique du Sud a enfin permis de s'attaquer à l'héritage de pauvreté et d'inégalités légué par l'apartheid. Elle a créé les conditions favorables à la mise en place d'un cadre pour la promotion d'une croissance soutenue et d'un développement équilibré, en particulier en Afrique australe. Nous avons pleinement conscience de l'immensité des tâches qui nous attendent en tant que pays, en tant que région et en tant que continent, mais nous savons aussi que nous faisons des progrès et nous enrichissons d'enseignements précieux. Les questions de commerce et de développement concernent le monde entier, mais elles sont assurément particulièrement importantes pour l'Afrique, reléguée par l'histoire et les circonstances au bas de l'échelle dans de nombreux domaines et pourtant déterminée à concrétiser la promesse de sa renaissance. Nous remercions donc la CNUCED d'avoir choisi notre pays et notre continent africain pour la tenue de la neuvième session de la Conférence. Je tiens également à remercier la Conférence de la confiance qu'elle a manifestée à l'égard du Gouvernement sud-africain en donnant à l'Afrique du Sud la présidence de ses travaux.

Lorsque les dirigeants mondiaux décidèrent il y a trois décennies de créer la CNUCED pour remédier aux inégalités dans l'économie mondiale, ils ne pouvaient guère s'attendre que les dernières années du siècle soient marquées par une faim, une pauvreté et un chômage de l'ampleur que nous connaissons aujourd'hui. En dépit des immenses progrès économiques et technologiques qui ont été réalisés, en dépit de la fin de la guerre froide, le fait est que le monde à la fin du xx^e siècle n'est pas devenu un lieu plus sûr pour la plupart de ses habitants, qui continuent d'être assaillis par la pauvreté et le besoin. Bien que ces fléaux pèsent encore sur nous, à d'autres égards le monde d'aujourd'hui est radicalement

différent de celui dans lequel la CNUCED a pour la première fois défini les besoins particuliers des pays en développement. Les anciens blocs économiques et commerciaux qui avaient façonné la physionomie du commerce mondial ont changé. Le régime du commerce mondial a changé. Les mouvements de capitaux sont plus libres et aussi plus instables, comme nous en faisons l'expérience à l'heure actuelle en Afrique du Sud. La technologie évolue à un rythme de plus en plus rapide et à une échelle mondiale, entraînant un changement également rapide des procédés industriels.

Tous ces changements sont porteurs de vastes perspectives, mais aussi de graves risques et problèmes. Ils revêtent des significations spécifiques et différentes pour les acteurs influents de l'économie mondiale et pour ceux qui n'ont pas le pouvoir. Un plus large accès aux marchés et un commerce libre ou équitable sont valorisés dans les capitales du monde, mais ils n'offrent rien aux pays qui produisent peu de biens et de services marchands et qui n'ont pas une puissance commerciale suffisante pour défendre leurs intérêts. Pour une grande partie du monde, en particulier les pays les moins avancés, les inégalités sont en outre aggravées par le manque d'accès aux instruments dont ont pu disposer d'autres pays lorsqu'ils se trouvaient dans une position analogue. Le danger est que, abandonné à sa propre logique, le régime actuel ne puisse que pérenniser les inégalités et creuser le fossé entre nations riches et nations pauvres.

Notre mission doit donc être déterminée par les besoins réels de ceux que l'histoire a marginalisés. Ne pas les abandonner aux aléas de l'économie mondiale était précisément l'idée sage qui a inspiré la fondation de la CNUCED. Nul ne conteste que les Nations Unies doivent se restructurer pour faire face aux exigences du nouveau millénaire. De la même façon, la CNUCED doit s'aménager une nouvelle position dans l'économie mondiale, à la lumière de ces changements et de ces besoins, de façon à pouvoir réaliser au xx^e siècle les objectifs pour lesquels elle a été créée. Nous avons la conviction qu'une contribution essentielle à la définition de cette nouvelle position doit être le « Partenariat pour le développement » établi sur la base des idées formulées par la CNUCED il y a quatre ans.

La propre expérience de l'Afrique du Sud, elle-même confrontée à la nécessité de remédier à d'énormes disparités de richesse et de pauvreté, met particulièrement en lumière trois aspects du partenariat.

Premièrement, les changements survenus dans les groupements économiques et commerciaux exigent des arrangements plus souples qu'une simple relation de pays développé à pays en développement. Par exemple, les relations entre l'Afrique du Sud et la Communauté de développement de l'Afrique australe, d'une importance fondamentale pour nous, forment un partenariat tout à fait différent de notre partenariat avec l'Union européenne. En tant que tel, chaque partenariat demande que l'on tienne compte des situations et des besoins particuliers.

Deuxièmement, le développement ne peut être la responsabilité du seul gouvernement. Le succès exige que les gouvernements travaillent de concert avec leurs partenaires sociaux, à savoir les organisations non gouvernementales, le secteur privé et d'autres éléments de la société civile.

Enfin, tous ces partenaires doivent reconnaître que la contribution potentielle du secteur privé au développement est tout à fait considérable, qu'il s'agisse des infrastructures, du changement technologique ou de la mise en valeur des ressources humaines. À cet égard, ils doivent coopérer pour faire du développement un élément à part entière de l'activité commerciale, plutôt qu'une activité additionnelle facultative.

Nous sommes convaincus que la présente Conférence consolidera notre engagement commun et créera les conditions d'un renforcement du partenariat mondial pour le développement, pour la prospérité et pour la paix. Nous sommes persuadés qu'elle permettra à la CNUCED d'apporter un appui concret à l'édification de ce partenariat ainsi qu'à la promotion du commerce et de l'investissement.

Nous avons la responsabilité commune de corriger les conséquences douloureuses des politiques du passé. Et nous devons, pour le bien des générations futures, empêcher que se perpétuent des structures de domination et de dépendance, de pessimisme et d'égoïsme brutal. La paix et le développement sont indivisibles. Sans atténuation de la pauvreté qui pèse sur une grande partie du monde, notre démocratie et nos droits de l'homme ne seront pour beaucoup qu'une simple formalité, toujours susceptibles d'être remis en cause.

Nous sommes convaincus que les Nations Unies, et la présente Conférence en particulier, feront progresser le monde sur la voie du partenariat et de la responsabilité dans l'instauration de relations justes et équitables. Je vous adresse tous mes vœux de succès dans vos travaux, et j'espère que vous aurez un séjour des plus agréables dans notre pays.

2. ALLOCUTION DE M. BOUTROS BOUTROS-GHALI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je voudrais, tout d'abord, au nom de l'Organisation des Nations Unies et en mon nom personnel, dire l'émotion que nous ressentons tous d'être, aujourd'hui, rassemblés à l'occasion de cette neuvième session en Afrique du Sud et d'y être accueillis par le Président Mandela. Rien ne saurait mieux montrer que l'Afrique

du Sud a su vaincre les démons de son passé et a avancé à pas de géant sur la voie de la démocratie, de l'égalité et de la réconciliation nationale. Grâce à vous, Monsieur le Président, l'Afrique du Sud est aujourd'hui un exemple pour le monde et un sujet de fierté pour la communauté internationale.

Ce long et courageux combat en faveur de la justice sociale, la CNUCED le mène, elle aussi, à sa manière. Et l'ordre du jour de votre session sonne comme un défi lancé à la communauté internationale. Ce défi, en termes simples, est de « promouvoir la croissance et le développement durable dans une économie internationale en voie de mondialisation et de libéralisation ».

La société globale est désormais entrée dans les faits. Dans le domaine économique, sous l'effet conjugué des progrès technologiques et des nouvelles méthodes de production, les grandes entreprises s'efforcent constamment d'accroître leur efficacité et leur productivité; elles se mondialisent, souvent dans le cadre d'énormes groupes transnationaux. Avec la déréglementation, la fin du contrôle des changes et les progrès des télécommunications, le monde financier est déjà pratiquement globalisé. Dans le domaine de l'information, à l'échelon international on vit aujourd'hui au rythme de la transmission universelle et instantanée d'importants flux de données. Cette globalisation est une source de progrès et doit être encouragée. Mais des dangers subsistent. L'économie mondiale peut être impitoyable pour ceux qui ne sont pas capables de tirer profit des occasions qu'elle offre. Les liens traditionnels de solidarité au sein de la communauté peuvent s'en trouver distendus et des pays ou même des régions entières de la planète être marginalisés, le fossé entre riches et pauvres ne cessant ainsi de se creuser.

La CNUCED a développé le concept d'interdépendance et a conscience des relations qu'entretiennent les diverses composantes du développement. Sa mission garde donc tout son sens et toute son actualité. Le monde a changé mais pas la mission fondamentale de la CNUCED. Cette mission consiste à mettre le commerce international au service du développement équitable de tous les peuples et de toutes les nations. Tel était le défi qui se dressait hier devant la CNUCED et ce défi reste le même pour elle aujourd'hui et le restera demain.

La Conférence a tenu sa première session il y a 32 ans à Genève, à l'invitation de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ceux qui ont défini la mission et l'objet de la CNUCED ont fait œuvre de visionnaires et manifesté une grande imagination politique. Rétrospectivement, on peut voir à quel point ils ont innové en assignant tout simplement pour objectif à la CNUCED de faire du commerce international un instrument majeur du développement économique.

Raúl Prebisch, qui allait devenir le premier Secrétaire général de la Conférence, a présenté dans son fameux rapport introductif les principaux éléments d'une conception nouvelle, tiers-mondiste, du commerce international. C'est sur ce fondement que s'est bâti l'ensemble des règles porteuses d'un véritable droit international du développement.

Nombre de ceux qui étaient associés à ces ruptures étaient originaires d'Amérique latine. Au nombre de ces visionnaires latino-américains du développement figurait Manuel Pérez Guerrero. Aujourd'hui, dans des conditions différentes, les Latino-Américains poursuivent cette tradition. La huitième session, qui s'est tenue à Carthagène, a constitué un événement marquant. Je veux rendre hommage en ce jour à l'action menée par l'actuel Secrétaire général de la CNUCED, M. Rubens Ricupero. Avec d'autres Latino-Américains, il perpétue cette tradition d'intérêt porté au développement économique et à la justice sociale.

La CNUCED a su devenir, tout d'abord, un vaste organe de délibération chargé de formuler les principes et d'énoncer des politiques. Elle a entrepris l'étude des grands problèmes économiques et financiers affectant les pays en développement. Tous les États ont été encouragés à se joindre à elle. Le dialogue Nord-Sud s'est pour une bonne part déroulé au sein de la CNUCED, avec son appui et compte tenu de ses buts.

Mais la CNUCED a su aussi jouer d'autres rôles. Elle est vite devenue un centre d'impulsion et de négociation. On lui doit la conclusion d'accords internationaux sur des produits de base comme le cacao, le caoutchouc, le jute et les bois tropicaux, ainsi que l'adoption du système généralisé de préférences et de la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes. C'est elle, également, qui a lancé l'idée d'un système global de préférences commerciales entre pays en développement.

Je tiens, à cette occasion, à rendre un hommage posthume à un éminent Africain, M. Kenneth Dadzie, qui a su guider la CNUCED et lui faire franchir le cap des deux sessions précédentes, tenues à Genève et à Carthagène. La CNUCED a acquis une remarquable capacité d'adaptation, sans jamais perdre de vue sa mission essentielle de développement.

Cet historique n'a pas simplement pour but de faire l'éloge d'un organisme des Nations Unies qui a fait ses preuves. Si j'évoque le passé de la CNUCED, c'est pour amener à réfléchir sur son avenir. Forte d'une riche expérience, elle demeure un outil indispensable à la communauté internationale, qu'elle est prête à aider à faire face aux conséquences économiques et commerciales de la mondialisation.

Nous avons tous conscience d'entrer dans une ère nouvelle des relations commerciales internationales. Mais nous savons aussi qu'il reste beaucoup à faire pour préciser les règles de l'ordre commercial qui s'ébauche. Le droit du commerce et du développement constitue encore pour nous un vaste chantier.

C'est la mondialisation des échanges qui a conduit à organiser les Négociations d'Uruguay et à créer l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Celle-ci, aux côtés des institutions de Bretton Woods, a pour tâche de réglementer et surveiller les relations commerciales internationales.

J'ai salué la création de cette institution, et je me félicite des relations de travail, fondées sur la confiance, qu'elle entretient avec l'ONU, sous la conduite éclairée

de M. Renato Ruggiero. Chaque jour qui passe confirme la complémentarité de l'OMC et de la CNUCED, et cette dernière est en train de trouver sa juste place parmi les institutions économiques internationales.

La CNUCED, à mes yeux, doit désormais viser trois objectifs :

Elle doit, premièrement, être un lieu de consensus, un forum où les pays puissent exprimer et échanger leurs vues sur les questions de développement — qui vont souvent beaucoup plus loin que la réglementation des échanges. Aujourd'hui, en effet, les avis concordent sur l'interdépendance croissante des questions monétaires et financières, de l'investissement, de la technologie et du commerce. La CNUCED doit donc participer à une démarche intégrée dans tous ces secteurs, en mettant dans chaque cas l'accent sur le développement. On sait combien cette fonction peut être utile au progrès des négociations qui se déroulent dans d'autres enceintes, et tout particulièrement au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Deuxièmement, la CNUCED doit fournir une assistance technique. Il lui faut notamment venir en aide aux pays les plus défavorisés. Elle doit être un des principaux agents du changement pour les pays les moins avancés et faciliter leur intégration dans l'ordre commercial international. Il s'agit donc d'aider les pays les plus défavorisés à renforcer leur propre infrastructure commerciale et, à l'échelle internationale, à mieux s'adapter aux nouvelles règles commerciales ainsi qu'à tirer équitablement parti des avantages du commerce mondial.

Enfin, la CNUCED doit rester la « conscience » et l'avocat des pays en développement et des pays les plus défavorisés. Cette fonction ne peut être remplie par aucune autre institution. Ne nous cachons pas que, dans le passé, cela a parfois conduit la CNUCED à faire des propositions considérées par certains, à l'époque, comme irréalistes en raison de leur ambition réformatrice. Mais, aujourd'hui, nous sommes témoins de la mutation qu'a su opérer la CNUCED pour s'adapter, au-delà de toute idéologie, aux réalités du monde et de l'économie de marché. Elle s'efforce d'atteindre les véritables agents du développement, notamment les entreprises et les responsables nationaux, grâce à une révision de sa mission et de ses méthodes de travail. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement y a assurément gagné en crédibilité.

Je voudrais aussi souligner que, dans le monde actuel, le développement doit être considéré dans toute sa complexité. Il ne saurait se réduire à la seule croissance économique, car il comporte également des aspects sociaux, politiques, culturels et psychologiques. Il est donc plus que jamais nécessaire de maintenir en place un organisme qui, en tant qu'élément du système des Nations Unies, est sensible à tous ces aspects.

Enfin, il faut bien voir que la mondialisation de la société nous impose d'avoir les idées larges et de ne pas s'en tenir à une conception stricte et rigide des relations entre États. Il faut prendre en considération la situation réelle de tous les agents économiques. Là encore, la CNUCED suit de très près l'évolution du monde et

s'efforce de constituer un vaste forum économique, ouvert au plus grand nombre.

La neuvième session de la Conférence en témoigne. Avec 188 États membres, la CNUCED est la plus vaste assemblée intergouvernementale chargée de promouvoir le développement par le commerce. Et grâce à la participation du secteur privé, d'organismes financiers, de sociétés transnationales, d'organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et du monde de la recherche, elle apporte une contribution essentielle à la démocratisation des relations internationales, que nous appelons de tous nos vœux. J'espère que vos travaux imprimeront un nouvel essor à ce processus, et je souligne que la CNUCED est un forum absolument irremplaçable pour la communauté mondiale.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à bien des difficultés. Certes, il faut se féliciter de la reprise de l'économie mondiale et de la croissance des échanges internationaux, en volume et en valeur. Il est aussi encourageant de voir que de nombreux pays en développement, en particulier en Asie, obtiennent des résultats économiques comparables à ceux des pays les plus développés et les plus industrialisés. Mais il faut aussi prendre la ferme résolution de s'attaquer aux immenses problèmes rencontrés par les pays les plus pauvres, en particulier ceux d'Afrique. Je sais que ces préoccupations seront au centre de vos travaux.

En décidant de lancer — avec l'ensemble du système des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international — une initiative spéciale en faveur de l'Afrique, j'ai voulu contribuer à la mobilisation de la communauté internationale. Il faut que chaque organisme des Nations Unies mette son expérience au service de l'Afrique dans son domaine de compétence. Il faut aussi faire comprendre aux Africains et aux Africaines qu'ils doivent garder confiance, que nous soutenons leurs efforts et qu'ils ne sont pas seuls.

En m'adressant à vous aujourd'hui, j'ai tenu à souligner l'importance que j'attache à la CNUCED et à son action future.

Certes, comme toutes les organisations, elle doit se réformer et s'adapter aux réalités du monde, ce qu'elle a d'ailleurs déjà fait dans une large mesure. Aujourd'hui plus que jamais, la CNUCED est un instrument essentiel de l'action des Nations Unies en faveur du commerce, du développement et de la justice sociale pour tous les peuples et pour toutes les nations. Vive l'Afrique du Sud ! Vive l'Afrique !

B. — Déclarations liminaires faites à la 241^e séance plénière, le 30 avril 1996

1. ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. ALEC ERWIN, MINISTRE SUD-AFRICAIN DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE ET PRÉSIDENT DE LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

J'ai déjà eu l'occasion de remercier les États membres de la CNUCED de l'honneur qu'ils avaient fait à mon pays en confiant à l'Afrique du Sud la présidence de la

Conférence. Ce n'est pas une tâche facile que d'assumer la présidence de la présente Conférence, et ce plus particulièrement du fait que, d'après la documentation que j'ai lue et d'après les discussions auxquelles j'ai assisté jusqu'ici, j'ai tout à fait le sentiment que la CNUCED se trouve dans une situation d'équilibre précaire, avec d'un côté la perspective d'un recul, et de l'autre la possibilité d'aller résolument de l'avant. De nombreuses organisations dans le monde d'aujourd'hui existent tout simplement parce qu'elles sont là. Leur raison d'être ne tient qu'à leur histoire institutionnelle. La complexité de leur fonctionnement quotidien et du monde dans lequel elles agissent conduit à l'inertie. La Conférence ne doit pas laisser la CNUCED suivre cette voie; sinon, l'organisation cessera bientôt d'exister, et ce pour de nombreuses raisons.

Les changements survenant dans l'économie mondiale et l'urgence des mesures à prendre en faveur du développement excluent tout laisser-aller. Les organisations qui obtiennent des résultats sont celles dont les membres veulent qu'elles existent et s'emploient à les faire évoluer en fonction des circonstances. Les membres ne s'adaptent pas à l'existence d'une organisation, ils font tout pour que cette organisation réponde à leurs besoins et à leurs aspirations.

Je crois que la CNUCED a la capacité d'évoluer dans cette direction plus positive. L'Afrique du Sud assume la présidence avec la ferme conviction que nous devons faire de la CNUCED une organisation dont les participants veulent des résultats concrets. Nous n'avons pas le droit d'échouer dans cette tâche. Si nous échouons, les perspectives de développement en seront considérablement assombries.

En tant que nouveaux venus à la CNUCED, nous, Sud-Africains, voulons contribuer à la revitalisation de l'organisation. Il n'y a pas si longtemps, nous étions nous-mêmes confrontés à une terrifiante perspective d'échec. Il peut sembler quelque peu osé, voire exagéré, de comparer les perspectives auxquelles était confrontée l'Afrique du Sud il y a deux ans avec les choix apparemment plus mesurés et plus diplomatiques qui se posent à la CNUCED à la présente Conférence. Mais retarder le développement de deux milliards d'individus marginalisés est pour nous une perspective horrifiante.

J'ai personnellement trouvé encourageante l'ardeur avec laquelle les chefs d'État ont abordé le problème de la pauvreté dans toute son immensité lors de la Table ronde ministérielle. Si la CNUCED a bel et bien un rôle important à jouer en matière de commerce et de développement — comme je crois que c'est le cas — nous serions tout à fait impardonnables de réduire à néant ce rôle faute d'avoir su mobiliser nos énergies au cours de la présente Conférence.

Je pense que, si nous sommes sincères avec nous-mêmes, cette Conférence devra être marquée du sceau de la différence : elle doit exprimer une vigueur, un sentiment d'urgence et de détermination et une nouvelle volonté d'efficacité. Il en naîtra une confiance et une dynamique dont notre monde a grand besoin aujourd'hui.

Il me semble que la CNUCED doit aller au-delà de son histoire institutionnelle et réexaminer ce qui est sa

raison d'être ainsi que sa place exacte dans une économie mondiale en mutation. L'un des thèmes de la Conférence est le partenariat. Mais que signifie cela concrètement ? Pour moi, cela signifie une définition explicite du rôle et de la fonction de chacun, une bonne compréhension des raisons de former un partenariat et une définition des travaux communs à entreprendre pour atteindre des objectifs communs. Bien entendu, les relations de travail doivent être bonnes pour que le partenariat soit lui-même fructueux. La présente Conférence doit donc étudier ces notions de partenariat en relation avec d'autres institutions multilatérales, des institutions et organismes intergouvernementaux, la société civile et les ONG, et le secteur privé.

Nous devons nous garder de toute autosatisfaction; nous devons être actifs et novateurs, et ainsi définir les rôles concrets que la CNUCED sera appelée à jouer. Là où la CNUCED fournira des services d'assistance technique et opérationnelle, ces services devront découler de la nécessité de résoudre les problèmes, répondre à des questions difficiles et créer de nouvelles possibilités.

La neuvième session de la Conférence a commencé sous de bons auspices. L'ouverture d'esprit et la franchise des chefs d'État et des chefs de secrétariat d'institutions doivent servir d'exemples. En tant que Président de la Conférence, je demande à tous les représentants :

De s'exprimer en toute franchise lors des tables rondes — de ne pas hésiter à aborder les problèmes et à rechercher des solutions. Nous avons besoin d'esprits neufs et d'idées nouvelles;

D'être brefs et concis dans leurs interventions et de limiter les courtoisies de circonstance;

De travailler à la solution des problèmes séculaires, et non pas d'en créer de nouveaux.

Je suis convaincu qu'avec la coopération de tous nos travaux seront couronnés de succès.

2. ALLOCUTION PRONONCÉE LE 30 AVRIL 1996
PAR M. RUBENS RICUPERO, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CNUCED

Le salut de l'homme passe parfois par une renaissance. Il en va de même pour les institutions et les nations. Le choix de l'Afrique du Sud pour accueillir la Conférence à l'heure de son renouveau est à cet égard des plus heureux. Alors que ce siècle, ô combien cruel, touche péniblement à sa fin, les événements dont nous sommes témoins ici nous redonnent confiance dans la solidarité des hommes, dans leur capacité d'apaisement et de pardon. Ce qui se passe aujourd'hui en Afrique du Sud est notre seule raison de ne pas désespérer après les massacres de Bosnie et du Rwanda. Ce pays est la preuve vivante que la paix et la réconciliation sont des miracles encore possibles de nos jours. Nous avons été les contemporains de Hitler et d'Eichmann, de Staline et de Béria. Mais nous pouvons aussi nous enorgueillir d'être les contemporains du président Nelson Mandela, dont le grand cœur et la profonde sagesse ont permis l'accomplissement de ces miracles. Nous savons gré au

Gouvernement et au peuple sud-africains de nous associer à ce moment privilégié de leur histoire et de celle de l'humanité. Leur exemple devrait nous inciter à faire preuve de hardiesse dans nos efforts pour édifier un nouveau partenariat, et nous aider à insuffler une nouvelle vie à la CNUCED.

Comme l'a fait observer le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, dans son excellent résumé des deux tables rondes de haut niveau tenues samedi, la mondialisation et l'unification des marchés constituent à la fois une réalité nouvelle et une évolution irréversible. Elles résultent, à mon sens, d'un long processus historique, caractérisé par le rapprochement des cultures et des civilisations, qui s'est amorcé au XVI^e siècle avec ce que l'on devait appeler plus tard les « grandes découvertes ».

Comment, dans ces conditions, promouvoir la croissance et un développement durable, c'est-à-dire trouver les moyens d'exploiter les nouvelles possibilités et parvenir ensemble à réduire dans toute la mesure possible les risques que présentent ces deux phénomènes, en particulier pour les pays et les groupes les plus vulnérables ? Telle est la principale question à laquelle nous devons apporter une réponse lors de cette neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Une autre grande tâche nous attend, à savoir déterminer le rôle futur de la CNUCED en tant qu'instrument propre à faciliter la réalisation de ces objectifs. Bien qu'elle ait oeuvré pendant 32 ans en faveur d'un développement économique équitable et qu'elle ait remporté de nombreux succès, la CNUCED ne pourra conserver sa raison d'être que si elle fournit une aide concrète et utile à ses États membres. Pour que cette session soit une réussite, il faut donc que vous, qui êtes en quelque sorte les « actionnaires » de la CNUCED, conveniez de réorganiser et de revitaliser cet organisme afin qu'il réponde mieux à vos besoins dans les années à venir.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'au début de ce mois nous avons entrepris de restructurer le secrétariat en profondeur : le nombre des divisions a été ramené de neuf à quatre, avec la création de pôles d'activité destinés à promouvoir la synergie entre nos différents domaines de travail, et les structures administratives d'appui ont été considérablement élaguées. Je tiens à souligner que cette restructuration a été motivée non point par la crise financière de l'ONU, mais par une volonté de moderniser la CNUCED et de l'adapter aux nombreux changements survenus ces dernières années sur la scène internationale.

Votre tâche sera donc de donner vie à la nouvelle organisation en gestation, en définissant les priorités et les futurs programmes de travail de la CNUCED et en déterminant les moyens d'y associer les « nouveaux acteurs » dynamiques du développement, à savoir les entreprises privées et les acteurs de la société civile. De nombreux détails importants de la restructuration découleront nécessairement du résultat de la Conférence. Mais la nouvelle structure devra être mise en place aussitôt que possible après celle-ci, avec la flexibilité et l'ouverture d'esprit nécessaires pour procéder aux adaptations qu'exige la réalité. Nous serons bien entendu attentifs à toutes suggestions et idées quant aux meilleurs

moyens d'atteindre notre objectif commun d'une organisation améliorée et plus efficace.

Le succès de la Conférence doit également se traduire par une révision du mécanisme intergouvernemental. Le Conseil du commerce et du développement a déjà bien avancé dans cette voie à sa dix-huitième session extraordinaire en décembre 1995. Et je crois qu'il existe un large consensus parmi les États membres quant aux orientations qu'ils souhaiteraient voir appliquer à cet égard. Ils doivent maintenant achever le travail, de façon que l'ensemble du mécanisme de la CNUCED soit pleinement opérationnel dans les semaines qui suivront la fin de la Conférence, le 11 mai. Pour cela, il faut que la Conférence aborde des questions de détail telles que le mandat des organismes intergouvernementaux.

Pour conclure ces remarques générales, je dirai que la Conférence doit fixer des priorités claires pour les années à venir. À cet égard — cela va presque sans dire — la définition des priorités ne devrait pas se faire au détriment du large mandat de la CNUCED dans le domaine du commerce et du développement. Sans une capacité de vision globale, lui permettant d'analyser les fondements de phénomènes économiques complexes et de réaliser des études empiriques sur des expériences de développement positives, la CNUCED serait incapable de proposer une assistance technique et des conseils valables à ceux qui en ont le plus besoin.

Dans son dernier ouvrage, *L'Ère des extrêmes*, après avoir conclu que la planète est désormais l'unité opérationnelle fondamentale dans le domaine économique et que les anciennes unités, telles que les économies nationales, ne sont plus que des « complications des activités transnationales », l'éminent historien britannique Eric Hobsbawm écrit :

Ce qui frappe peut-être le plus en cette fin de xx^e siècle est la tension entre cette mondialisation de plus en plus rapide et l'incapacité à la fois des institutions publiques et des êtres humains dans leur comportement collectif de s'en accommoder.

En tant qu'êtres humains venus du monde entier en Afrique du Sud pour définir l'avenir de l'une de ces institutions publiques, tout en partageant peut-être l'opinion d'Hobsbawm, il nous appartient ici de lui apporter un démenti. À en juger par les efforts collectifs que les membres ont déployés lors des négociations préalables à la Conférence à Genève, ainsi que par le succès éclatant de la cérémonie inaugurale de samedi, je suis personnellement convaincu que les augures sont favorables.

Une ère d'inquiétude

Cet effort collectif s'inscrit toutefois dans le contexte d'un climat universel d'inquiétude et de crainte poignantes, de peur de l'inconnu peut-être plus aiguë que jamais depuis l'époque ancienne des grandes expéditions sur des mers inexplorées vers des terres inconnues à la recherche de trésors qui se sont souvent révélés n'être que des mythes. La peur est contagieuse. Et elle peut être paralysante. En cela, il n'y a pas de différence entre des gouvernements apparemment puissants et d'humbles individus.

Le malaise général alimenté par la peur, la possibilité d'une réaction brutale à la mondialisation, découle de deux causes fondamentales. La première est la peur d'un avenir incertain, la peur de perdre son emploi, la crainte de voir ses revenus diminuer, la crainte pour les pays d'être marginalisés. La seconde est un sentiment d'injustice, l'idée qu'une fois de plus ce sont les pauvres et les faibles qui paieront le prix de la mondialisation.

Contre la peur, il n'y a qu'un remède. Nous devons montrer concrètement qu'il y a une vie après la mondialisation. Les individus vivent beaucoup plus dans l'avenir que dans le présent. Mais la foi dans l'avenir est synonyme d'espoir. Et l'espoir ne s'accommode pas de l'injustice. À mesure que les frontières nationales s'estompent et qu'un marché unifié commence à y apparaître, la concurrence s'exacerbe. La concurrence, comme n'importe quel jeu, a besoin de règles équitables et d'arbitres respectés, de règles permettant aux pays et aux individus de se concurrencer sur un pied d'égalité, de gouvernements efficaces et d'organisations internationales pour faire appliquer ces règles.

C'est dans ce contexte que le « Partenariat pour le développement » adopté par la Conférence à Carthagène en 1992 doit jouer un rôle concret dans la période à venir. Le partenariat implique la solidarité, de se tenir côte à côte et d'aider ceux qui sont en situation d'infériorité face à une économie mondiale plus compétitive. La logique de concurrence doit être contrebalancée par une logique de solidarité.

C'est en cela que réside la vocation de la CNUCED. La CNUCED doit rester, et restera, le gardien de la conscience du monde en matière de développement, en s'efforçant d'instaurer plus d'équité et de réduire les disparités entre les nations. Ces disparités s'accroissent. Et elles risquent d'être aggravées, du moins dans un premier temps, par les forces de la mondialisation et de la libéralisation.

Mais ce n'est pas une raison pour être pusillanime ou pour abandonner le combat. C'est au contraire une raison pour adopter de nouveaux outils, dont ceux de la technologie de l'information, et de nouvelles stratégies de développement, en particulier pour les PMA, les petites économies et les pays dont les recettes d'exportation dépendent d'un ou deux produits de base. Nous devons inventer de nouvelles stratégies d'économie de marché permettant de mobiliser les capitaux privés et les compétences pour ouvrir des perspectives économiques aux pauvres, au niveau national, et aux pays pauvres, au niveau mondial. Nombre de ces pays se trouvent ici, en Afrique, ce qui donne un éclairage particulier à la présente Conférence. Leur vulnérabilité croissante face aux aléas des forces économiques mondiales doit être reconstruite par les institutions multinationales et la communauté internationale dans son ensemble, et des solutions appropriées, adéquates et rapides doivent être trouvées.

De plus en plus, la CNUCED doit offrir aux pays en développement des conseils pratiques et un appui concret, soigneusement adaptés aux différents stades de développement et d'intégration dans l'économie mondiale. Dans le même temps, elle doit conserver son rôle d'instance universelle de débat et de création de consensus sur les questions de développement, tout en appor-

tant aux membres les outils intellectuels dont ils ont besoin par une recherche macro-économique de qualité, soucieuse du développement. L'un sans l'autre serait condamner l'organisation à des efforts vains.

La tâche à accomplir

S'agissant des tâches spécifiques qui devraient être celles de la CNUCED dans la période à venir, on peut d'emblée faire une distinction utile entre les pays en développement qui ont besoin qu'on les aide à développer leurs capacités de production et ceux qui ont un problème d'accès — que ce soit aux marchés, aux capitaux ou à la technologie. La CNUCED a les moyens propres d'agir dans les deux cas. Aider les pays en développement et les pays en transition à s'intégrer de façon plus harmonieuse et plus complète dans le système commercial et économique international est manifestement une tâche essentielle.

À la lumière du Cycle d'Uruguay et de la création de l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED possède des moyens uniques pour entreprendre plusieurs tâches étroitement liées. Premièrement, préparer les pays en développement et les pays en transition ayant engagé une procédure d'adhésion à l'OMC — ils sont actuellement au nombre de 29 — aux exigences nouvelles auxquelles ils devront faire face; leur expliquer les perspectives qu'offre un environnement réglementaire plus prévisible, et les conseiller quant aux conséquences de la mondialisation et de la libéralisation.

Deuxièmement, mandat devrait être donné à la CNUCED d'aborder, d'un point de vue tant macro-économique que micro-économique, les problèmes de la marginalisation et de l'exclusion. Ces questions ne sont aucunement nouvelles. Mais la volonté politique de mener une action concrète à cet égard a jusqu'ici fait largement défaut. Ce serait une aberration historique qu'une force destinée à unifier le monde et à en faire un ensemble intégré conduise à l'exclusion de peuples, de pays et de continents. Deux milliards d'exclus n'ont pas encore bénéficié du succès universel du modèle d'économie de marché. Mais le marché et les forces du secteur privé qui en assurent le fonctionnement peuvent et doivent servir à l'intégration des pauvres.

Le développement durable a été l'un des éléments des travaux que nous avons menés jusqu'ici, et il faudrait continuer de l'encourager et de le promouvoir. Nos travaux sur le commerce et l'environnement en sont un exemple. À cet égard, je suis convaincu que l'économie de l'environnement deviendra bientôt une question d'une importance et d'un intérêt croissants pour tous les décideurs. La CNUCED serait en mesure d'apporter une contribution utile aux travaux de recherche qui doivent être faits.

Je pense aussi que la CNUCED doit accorder davantage de place à l'investissement et au développement des entreprises, qui sont le véritable moteur de la croissance, le seul moyen de créer des emplois. La CNUCED partage avec d'autres la conviction que la promotion des petites et moyennes entreprises en particulier est essentielle pour les pays en développement. Parallèlement, les sociétés transnationales ont la capacité d'apporter aux pays un ensemble sans équivalent de facteurs de croissance et

de développement. Comme la CNUCED l'a déjà noté, ces grands acteurs de la scène mondiale sont de plus en plus présents dans les pays en développement.

Les relations entre la CNUCED et l'OMC ont récemment été, pour certains, une source d'interrogations. Il convient d'abandonner toute crainte qu'il n'y ait pas suffisamment de place pour les deux organisations. Des liens vigoureux et croissants s'établissent entre la CNUCED et l'OMC, dans un contexte de complémentarité et de synergie explicites. Le programme conjoint d'assistance technique aux pays africains que M. Ruggiero et moi-même avons annoncé le 26 avril 1996 en est une preuve.

S'il est vrai que les ONG, les instituts de développement et d'autres éléments de la société civile jouent un rôle de plus en plus dynamique dans le développement, il nous incombe alors à tous de mieux les associer aux travaux de la CNUCED. J'espère vivement que la présente Conférence saura ici faire ce qu'il faut pour leur donner la place qu'ils méritent dans notre activité quotidienne en faveur du développement.

Conclusion

En conclusion, permettez-moi de souligner une fois de plus qu'il nous faut parvenir à un consensus sur une stratégie équilibrée de croissance et de développement. Nous devons nous efforcer de conjuguer concurrence et solidarité, d'équilibrer l'efficacité des marchés en matière de création de richesses et d'innovation avec la nécessité d'un État efficace capable de fournir les bases juridiques et institutionnelles de la croissance, de la répartition du revenu et du développement humain. Nous devons reconnaître que chaque pays est avant tout lui-même responsable de l'adoption des politiques macro-économiques rationnelles nécessaires à son développement et, comme le Président du Costa Rica l'a déclaré, que personne ne fera pour nous ce que nous-mêmes ne voulons pas entreprendre. Mais s'il est nécessaire que chacun prenne en main son propre destin, c'est néanmoins loin d'être suffisant. Nous avons absolument besoin d'une communauté internationale qui définisse un environnement économique extérieur propice à la croissance, qui soit porteur d'un esprit nouveau de coopération pour le développement et fournisse aide publique et allègement de la dette, en particulier à ceux qui ne pourront survivre et progresser s'ils sont abandonnés à leurs propres et faibles moyens.

En résumé, il ne faut aujourd'hui pas moins de détermination qu'il y a 32 ans pour lutter contre les inégalités croissantes, la pauvreté absolue, le désespoir humain. Et surtout, notre premier et principal devoir est à l'égard des plus pauvres parmi les pauvres, des pays les moins avancés, des petites économies et des pays affaiblis. Pour la CNUCED, et pour moi personnellement, c'est une question de profond engagement moral et une question d'honneur que de veiller à ce que nous apportions à ces pays des services accrus et améliorés, et que nous contribuions réellement à éliminer la pauvreté absolue et cette catégorie même de pays qui est la preuve accablante de notre incapacité de combattre les formes les plus extrêmes de dénuement. Comme cela a souvent été dit, nous serons jugés à la façon dont nous traitons les

membres les plus faibles et les plus vulnérables de la communauté internationale, en l'occurrence de la communauté de la CNUCED.

Cela me ramène au thème de la justice, et de la justice avant tout pour ce continent si marginalisé et sacrifié où nous nous réunissons aujourd'hui, l'Afrique. La violence, la souffrance et la pauvreté de l'Afrique constituent sans doute l'échec le plus grand et le plus grave du xx^e siècle. Nous avons tous une dette à l'égard de l'Afrique pour ce que nous lui avons soutiré pendant des siècles. Je viens d'un pays qui s'est dans une très large mesure construit grâce au travail forcé de milliers d'Africains, un pays où un politicien conservateur déclarait il y a 150 ans au Parlement : « L'Afrique civilise l'Amérique. » Ces propos visaient à défendre l'institution de l'esclavage. Mais ils disaient la vérité, car ce sont le talent, la souffrance et le labeur de millions d'Africains qui ont contribué à la civilisation de mon pays et de nombre de nos pays. Nous n'avons jamais rendu à l'Afrique ne serait-ce qu'une faible partie de ce que nous lui avons pris et je crains que les mots du poète T. S. Eliot ne puissent que trop bien s'appliquer à nous :

*Tout ce que nous avons hérité des fortunés
Nous l'avons pris aux vaincus.*

Le moment est venu de commencer de rembourser cette immense dette humaine et sociale, qui dépasse

de beaucoup en ampleur cette autre dette qu'est la dette financière à l'égard des banques et des gouvernements. Nous devons apporter des réponses raisonnables et pratiques aux besoins de l'Afrique, inspirés par un autre grand homme qui a consacré sa vie à soigner les Africains, Albert Schweitzer, et qui se disait « pessimiste dans la connaissance, mais optimiste dans l'espoir et l'action ». Et je citerai T. S. Eliot à nouveau :

*L'Histoire peut être asservissement
L'Histoire peut être liberté.*

Il dépend de nous aujourd'hui que l'Histoire libère les peuples de la faim, du dénuement, de la maladie. Nous n'avons pas besoin pour cela de rejeter notre passé. Nous devons au contraire raviver notre inspiration originale et notre soif initiale de justice et de progrès si nous voulons dans le même temps réinventer la CNUCED et revenir à ce qui était et à ce qui reste valable dans le passé de l'institution. À l'avenir, lorsque les peuples se souviendront de cette Conférence marquant la renaissance de la CNUCED, j'espère qu'ils nous appliqueront les paroles de T. S. Eliot :

*Dans notre origine réside notre fin, dans notre
fin se trouve notre origine.*

Annexe IV

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DU GROUPE DES SOIXANTE-DIX-SEPT

Midrand (Afrique du Sud), 28 avril 1996

1. Nous, Ministres des pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept et de la Chine, réunis à Midrand (République sud-africaine) le 28 avril 1996, sommes vivement reconnaissants au Gouvernement et au peuple sud-africains d'avoir accueilli la neuvième session de la Conférence et d'avoir pris les dispositions nécessaires à la tenue de notre réunion ministérielle.

2. Nous rappelons que le Groupe des Soixante-Dix-Sept et la Chine ont joué un rôle important en défendant les intérêts des pays en développement dans diverses instances internationales, dont la CNUCED. Nous sommes résolus à renforcer encore davantage la solidarité et la cohésion de nos pays en établissant une coordination plus efficace et plus souple pour répondre aux défis du développement, compte tenu des diverses approches présentées dans les différentes déclarations ministérielles régionales du Groupe des Soixante-Dix-Sept et de la Chine.

3. Ces dernières années, l'économie mondiale a connu de profondes transformations, résultant en partie de phénomènes aussi complexes que la mondialisation et la libéralisation. Ces deux processus façonnent un nouveau système de relations économiques internationales, où des modes de production, d'investissement et de commerce en pleine évolution, la portée mondiale des activités financières et le rôle crucial de la technologie revêtent une importance grandissante. Le mécanisme du marché est devenu le principal instrument de répartition des ressources, tout en restant incapable de résoudre tous les problèmes du développement. Ces changements offrent de multiples possibilités de croissance et de développement. Cependant, les pays en développement pourraient, en grande partie à cause de diverses contraintes sur lesquelles ils n'ont aucune prise, être exclus d'une pleine participation à l'évolution en cours et aux avantages qui en découlent.

4. Pour mieux assurer la cohérence des politiques au niveau international, nous demandons une participation complète et effective des pays en développement aux processus de prise de décisions et à la solution des problèmes économiques mondiaux par un renforcement du multilatéralisme. Nous préconisons également une amélioration de la coordination de politiques macroéconomiques au niveau mondial en vue d'encourager une croissance et un développement soutenus des pays du tiers monde.

5. Nous réaffirmons la continuité de l'utilité et du rôle de la CNUCED en tant que principal organisme de

l'Assemblée générale des Nations Unies pour le traitement intégré des questions de développement et des questions connexes concernant le commerce, le financement, l'investissement, les services, les produits de base, la technologie, le développement durable et la promotion de relations économiques internationales propices au développement. L'institution devrait continuer d'analyser les questions liées à l'interdépendance globale. À l'approche du nouveau millénaire, la CNUCED, instance universelle de délibération, de négociation et de concertation intergouvernementales, devrait être à l'avant-garde des efforts internationaux visant à encourager le développement des pays du tiers monde, en particulier des pays les moins avancés et de ceux qui ont une petite économie vulnérable.

6. Compte tenu des nouvelles réalités et des nouveaux défis qui se présentent dans le monde, il est urgent de réformer et de revitaliser la CNUCED, tant sur le plan opérationnel qu'institutionnel, pour qu'elle puisse continuer à servir les intérêts des pays en développement. Nous devons veiller à ce qu'elle apporte une contribution utile à l'amélioration des conditions de vie de tous nos peuples. À cet égard, nous reconnaissons la nécessité de revoir l'application des politiques et décisions des organes intergouvernementaux compétents du système et de favoriser une coordination entre la CNUCED et d'autres organisations internationales, notamment l'OMC et les institutions de Bretton Woods.

7. Dans l'élaboration d'un programme de travail approprié et adéquat pour la CNUCED, il faudrait, sans négliger ses importantes fonctions d'analyse macroéconomique au niveau mondial, axer ses travaux sur deux tâches complémentaires dans les années à venir. Premièrement, dans une perspective de développement qui lui est propre, la CNUCED devrait contribuer à la préparation du programme des négociations multilatérales futures. Deuxièmement, elle devrait privilégier la fourniture de services concrets aux États membres dans le domaine de la coopération technique et des activités de conseil, concernant le commerce, les négociations, les produits de base, la promotion des investissements, le développement des entreprises, le commerce et l'environnement, l'efficacité commerciale et les services.

8. L'élimination de la pauvreté dans de vastes régions du monde en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les autres pays ayant une petite économie vulnérable, est un impératif moral, social, politique et économique pour la com-

munauté internationale. Mis à part les mesures nationales qui s'imposent, un tel objectif nécessite également une importante coopération internationale faisant intervenir des institutions des secteurs privé et public. À cet égard, la CNUCED devrait jouer un rôle décisif en cherchant des solutions aux problèmes de la pauvreté, compte tenu des résultats du Sommet mondial sur le développement social.

9. La CNUCED devrait continuer à analyser la question de la dette extérieure pesant sur de nombreux pays en développement afin d'élaborer à l'intention de ces pays des propositions intégrées qui permettent de trouver des solutions globales et durables aux problèmes de l'endettement et du service de la dette, en vue d'accélérer leur croissance économique et leur développement. La CNUCED devrait également renforcer la coopération technique dans ce domaine.

10. Nous affirmons l'importance d'une coopération économique ouverte et souple entre pays en développement (CEPD), quels qu'en soient les formes, les modalités et le champ d'application géographique, en tant que stratégie de croissance et de développement.

11. Les Accords issus du Cycle d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont renforcé la confiance portée au système commercial multilatéral. Cependant, sa crédibilité et sa pérennité sont menacées par le fait que l'on recourt désormais à des mesures unilatérales et extraterritoriales. Des conditions d'ordre écologique et social ne devraient pas constituer de nouveaux obstacles à l'accès des pays en développement aux marchés.

12. Nous nous déclarons vivement préoccupés par le fait que des mesures économiques coercitives continuent d'être prises contre les pays en développement, avec entre autres l'imposition unilatérale de sanctions économiques et commerciales qui sont manifestement contraires au droit international. À cet égard, nous nous élevons contre les nouvelles tentatives d'application extraterritoriale du droit national, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles de l'OMC.

13. Nous demandons un engagement politique renouvelé en faveur du libre-échange et estimons qu'il faudrait respecter pleinement la lettre et l'esprit des Accords du Cycle d'Uruguay. L'universalité de l'OMC, qui est très importante pour le renforcement et l'amélioration du système commercial multilatéral, doit devenir une réalité

le plus tôt possible. De plus, il faut donner aux pays du tiers monde qui souhaitent devenir membres de l'OMC et/ou qui en sont encore aux premiers stades de leur intégration dans le système commercial international la possibilité d'adhérer à cette organisation dans des conditions équilibrées, compatibles avec leur niveau de développement économique, leurs besoins commerciaux et financiers et leurs besoins en matière de développement.

14. Nous invitons la Conférence à fournir des contributions constructives à la Réunion ministérielle de Singapour de l'OMC, qui doit se tenir en décembre 1996, en communiquant son évaluation des problèmes que posent les Accords issus du Cycle d'Uruguay et des possibilités qu'ils offrent dans une perspective de développement. Il faudrait à cet égard tenir compte notamment des thèmes nouveaux, selon la même perspective, pour faire en sorte que l'évolution du système commercial multilatéral favorise une croissance économique soutenue et un développement durable, en procédant à une libéralisation commerciale plus poussée dans les secteurs qui intéressent les pays en développement.

15. La situation actuelle nécessite un réel partenariat et une coopération internationale accrue pour tirer parti des tendances positives de la mondialisation et de la libéralisation et en prévenir les incidences négatives. La neuvième session de la Conférence constitue une occasion exceptionnelle de relancer le dialogue sur le développement et la coopération économique internationale, en vue de redynamiser le développement des pays du tiers monde par une véritable collaboration. Chaque gouvernement devrait tout mettre en oeuvre pour saisir cette occasion de forger un réel partenariat mondial propre à assurer la paix internationale et le développement.

16. La communauté internationale devrait promouvoir des politiques, des mesures et des actions concrètes pour atteindre les objectifs d'une croissance soutenue et d'un développement durable. Nous réaffirmons, une fois de plus, notre attachement aux objectifs que constituent la paix internationale et le développement, en soulignant notre conviction que la paix passe nécessairement par le développement.

17. Nous sommes persuadés que l'esprit de la Conférence tenue en Afrique du Sud inspirera un dialogue continu et constructif entre tous les États membres de la CNUCED en vue de parvenir en fin de compte à un développement équitable et durable et à la prospérité pour tous.

Annexe V

DÉCLARATION DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Midrand (Afrique du Sud), 1^{er} mai 1996

1. Les Ministres des pays les moins avancés participant à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, organisée à Midrand (Afrique du Sud), ont réaffirmé leur attachement à la cause d'une croissance soutenue et d'un développement durable dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation croissantes de l'économie internationale. La neuvième session de la Conférence, qui se tenait à la suite d'autres grandes conférences mondiales, devait trouver des moyens supplémentaires et novateurs d'aider les pays en développement à surmonter les difficultés auxquelles ils étaient confrontés. Ils ont souligné que la détérioration de la situation économique des PMA ainsi que l'aggravation de la pauvreté et la dégradation de l'environnement qui en découlaient constituaient pour la communauté internationale autant de défis d'envergure. Les Ministres ont appelé l'attention sur le fait qu'un tiers des PMA étaient victimes de troubles civils et de conflits armés, et ont instamment prié la communauté internationale de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à ces conflits, de façon que les pays considérés puissent repartir sur la voie du développement et de la croissance.

2. Les Ministres ont déclaré que les PMA abordaient les processus de mondialisation et de libéralisation dans une position défavorable. À court terme, ces deux processus ne contribueraient guère à enrayer la tendance des PMA à la marginalisation; au contraire, il était à craindre qu'ils ne l'accroissent. Un plus large accès à des marchés mondiaux en expansion nécessitait des structures de production efficaces qui permettent de répondre à des exigences croissantes concernant la qualité, les coûts et la distribution sur les marchés internationaux. Ces exigences contrastaient fortement avec les caractéristiques essentielles du secteur d'exportation des PMA, à savoir une diversification très insuffisante, aggravée par de fortes pénuries de compétences de gestion et d'entreprise, de capacités technologiques, d'infrastructures physiques et de services d'appui tels que financement, commercialisation et assurances.

3. Les Ministres ont réaffirmé le rôle unique de la CNUCED en tant qu'instance de coordination au niveau mondial de la surveillance, du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et ils ont demandé à la CNUCED de continuer d'accorder une priorité élevée aux questions concernant les PMA. En coopération avec d'autres organes et organismes du système des Nations Unies, elle devrait s'employer à assurer la

mise en œuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Ils ont souligné que le Conseil du commerce et du développement devrait continuer de procéder à un examen annuel des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action, en s'appuyant sur la documentation de base constituée par le rapport annuel sur les PMA. Il fallait poursuivre la publication de ce rapport, qui contenait des renseignements et des analyses utiles et était exclusivement consacré à la problématique de développement des PMA.

4. Les Ministres ont rappelé la Déclaration de Paris et le Programme d'action, dans lesquels la communauté internationale s'était collectivement engagée à inverser la détérioration de la situation économique, sociale et écologique des PMA. Ils ont déclaré que les PMA, responsables au premier chef de leur propre développement, continueraient d'appliquer des programmes de réforme économique conformément au Programme d'action et aux recommandations de la Réunion pour l'examen global à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Dans le même temps, ils ont souligné que les PMA étaient confrontés à de formidables problèmes de développement, qui ne pouvaient être correctement abordés sans des mesures de soutien effectives et suffisantes de la part de la communauté internationale. Ce soutien passait par un très net renforcement de l'action dans tous les domaines — le commerce, le financement et la dette en particulier — afin de permettre aux PMA de s'adapter aux enjeux de la mondialisation et de la libéralisation.

5. Les Ministres ont noté que l'application des Accords du Cycle d'Uruguay imposerait aux pays les moins avancés des coûts de transition élevés. L'effritement des préférences commerciales et le renchérissement des importations de denrées alimentaires, de produits pharmaceutiques et de biens d'équipement essentiels créeraient de graves difficultés à ces pays. L'application de la Déclaration de Marrakech et des décisions ministérielles en faveur des pays les moins avancés était à cet égard d'une importance cruciale. Les Ministres ont demandé la mise en place d'un filet de protection pour aider les PMA à faire face aux conséquences défavorables de l'application des Accords du Cycle d'Uruguay et à mieux s'intégrer dans le système commercial international. La réunion ministérielle de Singapour devrait envisager de prendre des initiatives nouvelles en faveur de ces pays.

6. Les Ministres ont reconnu qu'à plus long terme la mondialisation et la libéralisation pourraient offrir de nouvelles perspectives aux PMA. Toutefois, pour que ces potentialités se transforment en gains concrets, il faudrait considérablement améliorer les capacités des PMA de produire des biens et des services compétitifs sur les marchés internationaux, ce qui ne serait possible qu'à la condition que les politiques intérieures, étayées par des mesures internationales, visent résolument à remédier aux carences de la structure de l'offre dans les PMA. Une attention particulière devrait être accordée à l'aide à fournir aux pays les moins avancés sans littoral ou insulaires eu égard à leurs handicaps structurels et géographiques. La communauté internationale devrait aider tout spécialement les PMA insulaires, qui continuent à se heurter à des difficultés particulières en raison de l'exiguïté de leur territoire, de leur insularité et de leur éloignement des grands centres économiques.

7. Les Ministres ont noté avec une grave préoccupation que les donateurs étaient loin d'avoir tenu les engagements en matière d'aide qu'ils avaient souscrits dans le Programme d'action, et que le ratio APD/PNB pour le groupe des pays membres du CAD était tombé de 0,09 % en 1989 et 1990 à 0,07 % en 1994. De plus, la part des PMA dans les programmes d'aide des donateurs du CAD avait diminué ces dernières années. Les Ministres ont instamment demandé à leurs partenaires de développement de faire des efforts particuliers pour augmenter leur aide aux PMA afin de fournir à ceux-ci des ressources financières extérieures sensiblement accrues, conformément aux engagements souscrits dans le Programme d'action et lors de la Réunion pour l'examen global à mi-parcours. Ils ont loué les partenaires de développement qui avaient continué de satisfaire aux objectifs d'APD et avaient accru leur aide aux PMA.

8. Les Ministres ont noté avec une vive préoccupation les incertitudes quant à l'état des ressources des institutions et organisations financières multilatérales qui assuraient une grande partie du financement extérieur des PMA. À cet égard, ils se sont félicités de l'accord récent sur la onzième reconstitution des ressources de l'IDA et ont demandé que des mesures généreuses analogues soient prises en faveur du Fonds africain de développement et du Fonds asiatique de développement, que les ressources du PNUD et d'autres programmes multilatéraux financés par des dons soient renforcées et que l'initiative spéciale à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique soit rapidement appliquée. Les Ministres ont souligné que les fonds et les programmes opérationnels du système des Nations Unies devraient affecter des ressources accrues aux PMA afin d'en accélérer le développement socio-économique.

9. Les Ministres ont noté que le poids du service de la dette extérieure des PMA restait extrêmement lourd et

dépassait de loin la capacité de nombreux PMA d'assurer le service de leur dette. Bien que les PMA aient bénéficié de diverses mesures d'allègement de la dette, ces mesures s'étaient révélées insuffisantes pour réduire le surendettement. Les Ministres ont demandé l'annulation totale de toutes les dettes bilatérales publiques, ainsi que des mesures urgentes et effectives concernant une réduction substantielle de l'encours et du service de la dette des PMA à l'égard des institutions financières multilatérales et des créanciers commerciaux. Ils ont invité les institutions de Bretton Woods à accélérer la mise en place de nouvelles initiatives concernant le problème de la dette multilatérale.

10. Les Ministres ont déclaré qu'ils approuvaient pleinement l'initiative spéciale à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, qui compléterait les efforts déjà déployés dans le cadre du nouvel Ordre du jour pour le développement de ce continent, et ont instamment prié la communauté internationale de soutenir activement ce programme en fournissant les ressources techniques et financières nécessaires.

11. Les Ministres ont souligné la nécessité d'un mécanisme intergouvernemental approprié pour un traitement efficace des questions concernant les PMA. Ils ont loué l'initiative du Secrétaire général de la CNUCED en faveur des PMA, pris note avec intérêt de sa proposition de créer un fonds d'affectation spéciale pour ces pays, et l'ont instamment prié de renforcer la Division des pays les moins avancés de la CNUCED compte tenu du niveau des ressources allouées par l'Assemblée générale des Nations Unies. À cet égard, ils se sont vivement félicités du soutien aux PMA exprimé par le Secrétaire général de l'ONU et d'autres ministres et chefs de délégation à la neuvième session de la Conférence.

12. Les Ministres ont noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/103 du 20 décembre 1995, avait rappelé qu'à la fin de la décennie un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés seraient réalisés et qu'elle étudierait, à sa cinquante-deuxième session, la question de la tenue d'une troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

13. Les Ministres ont attiré l'attention sur la prochaine réunion du Groupe des Sept à Lyon (France), en juin 1996, et ont instamment demandé aux chefs d'État et de gouvernement participant à cette réunion d'envisager les mesures nécessaires pour accroître l'aide aux pays les moins avancés et alléger encore la dette de ces pays. À cet égard, ils ont demandé au Gouvernement bangladais, en sa qualité de coordonnateur des PMA, de porter à l'attention des participants à la réunion les motifs de préoccupation des PMA, ainsi que les mesures internationales d'appui concrètes requises.

Annexe VI

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS^a

1. À sa 241^e séance plénière, le 30 avril 1996, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a nommé, conformément à l'article 14 de son règlement intérieur, une commission de vérification des pouvoirs composée des États membres ci-après : Afrique du Sud, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Indonésie, Luxembourg, Mali, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

2. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 8 mai 1996.

3. M. Trevor C. Spencer (Trinité-et-Tobago) a été élu président de la Commission à l'unanimité.

4. Le secrétariat de la CNUCED a informé la Commission de la situation des pouvoirs des représentants au 8 mai 1996. Des pouvoirs émanant du chef de l'État ou du gouvernement ou du ministère des affaires étrangères avaient été communiqués par 110 États. La désignation des représentants de 22 États avait été communiquée au Secrétaire général de la CNUCED par lettre, par note verbale ou par fac-similé émanant de la mission permanente à Genève ou à New York ou de l'ambassade à Pretoria des États considérés. Les représentants de 3 États n'avaient pas encore présenté de communication.

5. Le Président a proposé que la Commission décide d'accepter les pouvoirs des représentants des États membres mentionnés au paragraphe 4. Concernant les pouvoirs qui n'avaient pas encore été soumis en bonne et due forme, le Président a proposé que la Commission accepte les assurances données par les représentants intéressés, étant entendu que leurs pouvoirs, conformément à l'article 13 du règlement intérieur de la Conférence, seraient présentés rapidement au Secrétaire général de la

CNUCED. Cette proposition n'a soulevé aucune objection.

6. Le Président a ensuite proposé le projet de résolution ci-après pour adoption par la Commission :

« *La Commission de vérification des pouvoirs,*

« *Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,*

« *Accepte les pouvoirs des représentants à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et recommande à la Conférence d'approuver le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.* »

7. La Commission a adopté ce projet de résolution sans procéder à un vote^b.

8. Le Président a ensuite proposé que la Commission recommande à la Conférence l'adoption du projet de résolution ci-après :

« POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS À LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

« *La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*

« *Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.* »

9. La Commission a approuvé cette proposition sans procéder à un vote.

10. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport est soumis à la Conférence.

^a Publié initialement sous la cote TD/376.

^b Voir la section C de la première partie du présent rapport, résolution 173 (IX).

Annexe VII

PARTICIPATION*

1. Les États ci-après, membres de la CNUCED, étaient représentés à la neuvième session de la Conférence :

Afghanistan	Finlande
Afrique du Sud	France
Algérie	Gabon
Allemagne	Gambie
Angola	Ghana
Arabie saoudite	Grèce
Argentine	Guatemala
Australie	Guinée
Autriche	Guyana
Azerbaïdjan	Honduras
Bahreïn	Hongrie
Bangladesh	Îles Marshall
Bélarus	Îles Salomon
Belgique	Inde
Bhoutan	Indonésie
Bolivie	Iran (République islami-
Botswana	que d')
Brésil	Iraq
Brunéi Darussalam	Irlande
Bulgarie	Islande
Burkina Faso	Israël
Burundi	Italie
Cameroun	Jamahiriya arabe li-
Canada	byenne
Cap-Vert	Jamaïque
Chili	Japon
Chine	Jordanie
Chypre	Kenya
Colombie	Kirghizistan
Congo	Koweït
Costa Rica	Lesotho
Côte d'Ivoire	Lettonie
Croatie	Liban
Cuba	Libéria
Danemark	Luxembourg
Égypte	Madagascar
El Salvador	Malaisie
Émirats arabes unis	Malawi
Équateur	Mali
Érythrée	Malte
Espagne	Maroc
États-Unis d'Amérique	Maurice
Éthiopie	Mauritanie
Ex-République yougo-	Mexique
slave de Macédoine	Mongolie
Fédération de Russie	Mozambique

Myanmar	République-Unie de Tan-
Namibie	zanie
Népal	Roumanie
Nicaragua	Royaume-Uni de Grande-
Niger	Bretagne et d'Irlande
Nigéria	du Nord
Norvège	Rwanda
Nouvelle-Zélande	Saint-Siège
Oman	Sénégal
Ouganda	Singapour
Pakistan	Slovaquie
Panama	Soudan
Papouasie-Nouvelle-	Sri Lanka
Guinée	Suède
Paraguay	Suisse
Pays-Bas	Swaziland
Pérou	Thaïlande
Philippines	Togo
Pologne	Trinité-et-Tobago
Portugal	Tunisie
République centrafri-	Turquie
caine	Ukraine
République de Corée	Uruguay
République démocrati-	Vanuatu
que populaire lao	Venezuela
République dominicaine	Viet Nam
République populaire dé-	Yémen
mocratique de Corée	Zambie
République tchèque	Zimbabwe

La Palestine a assisté à la session en qualité d'observateur.

2. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Département des services d'appui et de gestion pour le développement
 Corps commun d'inspection
 Commission économique pour l'Europe
 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 Commission économique pour l'Afrique
 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
 Programme des Nations Unies pour l'environnement
 Fonds des Nations Unies pour l'enfance
 Programme des Nations Unies pour le développement
 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
 Fonds des Nations Unies pour la population
 Centre du commerce international CNUCED/OMC

* La liste des participants porte la cote TD/INF.34.

3. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés à la session :

Organisation internationale du Travail
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 Banque mondiale
 Fonds monétaire international
 Union internationale des télécommunications
 Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 Organisation mondiale du commerce

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Communauté des Caraïbes
 Communauté européenne
 Conseil de coopération des États arabes du Golfe
 Conseil oléicole international
 Fonds commun pour les produits de base
 Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 Organisation de coopération et de développement économiques
 Organisation de l'unité africaine
 Organisation internationale des bois tropicaux
 Organisation internationale du cacao
 Organisation internationale pour les migrations

Secrétariat du Commonwealth
 Système économique latino-américain
 Union du Maghreb arabe

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Association mondiale des petites et moyennes entreprises
 Confédération internationale des syndicats libres
 Confédération mondiale du travail
 Conseil international des femmes
 Conseil international du droit de l'environnement
 Environnement et développement du tiers monde
 Fédération luthérienne mondiale
 Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies
 Institut international du développement durable
 Internationale des services publics
 Organisation internationale de normalisation
 Réseau du tiers monde

Catégorie spéciale

Consumers International
 Innovations et réseaux pour le développement
 Société internationale de télécommunications aéronautiques

Annexe VIII

LISTE DES DOCUMENTS

A. — Documents faisant l'objet d'une distribution générale

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
TD/365	Ordre du jour provisoire et annotations ^a
TD/365/Add.1	Organisation des travaux de la Conférence
TD/366/Rev.1	Le développement à l'heure de la mondialisation et de la libéralisation — Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la neuvième session de la Conférence
TD/367	Promotion de la croissance et d'un développement durable dans une économie internationale en voie de mondialisation et de libéralisation : texte de présession
TD/368	Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence : note du secrétariat de la CNUCED
TD/369	Position de base de l'Union européenne sur la IX ^e CNUCED : note du secrétariat de la CNUCED
TD/370	Déclarations ministérielles de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine et des Caraïbes : note du secrétariat de la CNUCED Documents finals d'Amman (AS/MM/77(VIII)/1/Rev.1) Déclaration de Caracas (LA/MM/77(VIII)/1) Déclaration d'Addis Abeba relative à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (AF/MM/77(VIII)/1)
TD/371	Réunion préalable de hauts fonctionnaires : rapport du Président de la réunion
TD/372	Déclaration ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept ^b
TD/373	Déclaration de la Réunion ministérielle des pays les moins avancés ^c
TD/374	Projet de fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés : note explicative
TD/375	Renforcement de la participation des pays en développement au commerce mondial et au système commercial multilatéral — Communication établie par le secrétariat de la CNUCED et le secrétariat de l'OMC, avec le concours du Centre du commerce international CNUCED/OMC, à titre de contribution à la neuvième session de la Conférence
TD/376	Pouvoirs des représentants à la Conférence : rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ^d
TD/377	Déclaration de Midrand <i>et</i> Un partenariat pour la croissance et le développement (adoptés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session) ^e
TD/378	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa neuvième session.

B. — Documents faisant l'objet d'une distribution limitée

TD/L.345	Allocution prononcée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, lors de la cérémonie inaugurale le 27 avril 1996 ^f
----------	---

^a L'ordre du jour adopté figure dans l'annexe I.

^b Reproduite dans l'annexe IV.

^c Reproduite dans l'annexe V.

^d Reproduit dans l'annexe VI.

^e Reproduits dans la première partie du présent rapport, section A.

^f Reproduite dans la section A.2 de l'annexe III.

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
TD/L.346	Message du capitaine Jerry John Rawlings, président de la République du Ghana
TD/L.347	Message envoyé par le Président du Gouvernement de la Fédération de Russie, M. V. Chernomyrdin
TD/L.348	Message envoyé par le Premier Ministre mongol
TD/L.349 et Corr.1	Document soumis par le Corps commun d'inspection — Note du secrétariat de la CNUCED
TD/L.350	Document soumis par le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) — Note du secrétariat de la CNUCED
TD/L.351	Allocution prononcée par S. E. M. Nelson Mandela, président de la République sud-africaine, à la cérémonie inaugurale, le 27 avril 1996 ^g
TD/L.352	Allocution prononcée par M. Alec Erwin, ministre sud-africain du commerce et de l'industrie et président de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ^h
TD/L.353	Allocution prononcée par M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED ⁱ
TD/L.354	Message de M. Li Peng, premier ministre du Conseil d'État de la République populaire de Chine
TD/L.355	Projet de rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa neuvième session
TD/L.356	Rapport de la Réunion de haut niveau sur les pays en développement insulaires (New York, 22 et 23 avril 1996) — Note du secrétariat de la CNUCED
TD/L.357	Questions intersectorielles, l'accent étant mis sur les facteurs critiques de la durabilité : commerce, environnement et développement durable — Décision adoptée par la Commission du développement durable le 3 mai 1996 (note du secrétariat de la CNUCED)
TD/L.358	Expression de gratitude au gouvernement et au peuple sud-africains : projet de résolution présenté par le Président du Comité plénier ^j
TD/L.359	Un partenariat pour la croissance et le développement : projet de document final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session ^k
TD/L.360	Déclaration de Midrand : texte soumis par le Président de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ^l

C. — Documents de la série UNCTAD IX^m

UNCTAD IX/Misc.1 et Corr.1	Rapport du Séminaire international sur la coopération technique pour le commerce et le développement à l'heure de la mondialisation [Ascona (Suisse), 23 et 24 novembre 1995]
UNCTAD IX/Misc.2 (anglais seulement)	Report of the Topical Seminar on Environment, Competitiveness and Trade: A development Perspective [Helsinki (Finlande), 18 et 19 janvier 1996]
UNCTAD IX/Misc.3 (anglais seulement)	Report of the Conference on East Asian Development: Lessons for a New Global Environment [Kuala Lumpur (Malaisie), 29 février-1 ^{er} mars 1996]
UNCTAD IX/Misc.4 (anglais seulement)	Advance report of the International Round Table: Promotion of Private Sector and the Role of Government [Bonn/Bad Godesberg (Allemagne), 6-9 février 1996]
UNCTAD IX/Misc.5 (anglais seulement)	Report of the Meeting of Experts on Networking among Economic Actors: Technology Partnership for Capacity-building and Competitiveness [Helsinki (Finlande), 10-12 avril 1996]

^g Reproduite dans la section A.1 de l'annexe III.

^h Reproduite dans la section B.1 de l'annexe III.

ⁱ Reproduite dans la section B.2 de l'annexe III.

^j Pour le texte adopté, voir la première partie du présent rapport, section C, résolution 172 (IX).

^k Pour le texte adopté, voir la première partie, section A.

^l *Idem.*

^m Distribution restreinte.

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
UNCTAD IX/Misc.6 (anglais seulement)	Report on the Conference: Capital Flows in Economic Development [Annandale-on-Hudson (États-Unis d'Amérique), 7-9 mars 1996]
UNCTAD IX/Misc.7 (anglais seulement)	Draft conclusions and recommendations of the Inter-Agency Seminar on Globalization and Liberalization: Effects of International Economic Relations on Poverty [Genève (Suisse), 15-17 avril 1996]

D. — Documents de séanceⁿ

TD(IX)/CRP.1 (anglais seulement)	Periodic review by the Conference of the lists of States contained in the annex to General Assembly resolution 1995 (XIX): note by the UNCTAD secretariat
TD(IX)/CRP.2 et Add.1	Renseignements généraux concernant le texte de présession : proposition du secrétariat de la CNUCED
TD(IX)/CRP.3	Priorités et préoccupations des pays africains participant à la neuvième session de la Conférence — Texte présenté par M. Mounir Zahran (Égypte) au nom du Groupe africain à la neuvième session de la Conférence

E. — Documents divers

TD(IX)/PCM/Misc.1	Ordre du jour provisoire annoté de la Réunion préalable de hauts fonctionnaires
-------------------	---

F. — Documents de base

UNCTAD/TDR/15	Rapport sur le commerce et le développement, 1995
UNCTAD/DTCI/26	Rapport sur l'investissement dans le monde, 1995
UNCTAD/LDC(1996)	Les pays les moins avancés, Rapport 1996 et Aperçu général
UNCTAD/DST/13	Emerging forms of technological cooperation: The case for technology partnership
UNCTAD/LEG/1	Textes fondamentaux

ⁿ *Idem.*

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
